

MISE À JOUR DES SCHÉMA DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT EAUX USÉES & ÉLABORATION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES



DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

BREUVILLE BRICQUEBEC-EN-COTENTIN BRIX COLOMBY L'ETANG BERTRAND HUBERVILLE LIEUSAIN MAGNEVILLE MONTAIGU-LA-BRISETTE

MORVILLE NEGREVILLE RAUVILLE-LA-BIGOT ROCHEVILLE SAUXEMESNIL SAINT-JOSEPH SOTTEVAST TAMERVILLE VALOGNES YVETOT-BOCAGE

Document réalisé par le bureau d'études

INGETEC

OPERATION N°10722/1 VERSION A DU 21 SEPTEMBRE 2021

Sommaire

SOMMAIRE	2
TABLE DES ILLUSTRATIONS	4
GLOSSAIRE	6
1 OBJET DU DOSSIER MIS EN ENQUETE PUBLIQUE	7
1.1 Préambule	7
1.2 Contenu du dossier soumis à enquête publique.....	7
1.3 RÉSUMÉ.....	8
1.4 Déroulement de l'enquête	8
1.5 Mise en application du zonage.....	9
1.6 Textes réglementaires.....	9
1.7 Evaluation environnementale du zonage	9
2 NOTICE EXPLICATIVE	10
3 PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE	11
3.1 Contexte administratif et géographique.....	11
3.2 Contexte climatique	12
3.2.1 Vent.....	12
3.2.2 Précipitations.....	12
3.3 Contexte géologique	12
3.3.1 Géologie régionale	12
3.3.2 Géologie locale.....	13
3.3.1 Pédologie et aptitude à l'assainissement.....	15
3.4 Contexte hydrogéologique.....	17
3.4.1 Aquifère en présence.....	17
3.4.2 Contexte vis-à-vis de l'eau potable.....	17
3.5 Réseau hydrographique	19
3.5.1 Aspect quantitatif.....	19
3.5.2 Plan de prévention du Risque Inondation (PPRI).....	21
3.5.3 Le patrimoine naturel.....	22
3.5.4 Zones humides.....	24
3.6 Documents d'orientation et de planification supérieurs	25
3.6.1 Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)	25

3.6.2 Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).....	25
3.7 Inventaire des études antérieures	26
4 FONCTIONNEMENT DE L'ASSAINISSEMENT : GESTION DES EAUX USEES	27
4.1 Assainissement Non Collectif	27
4.1.1 Comment fonctionne l'Assainissement Non Collectif	27
4.1.2 Présentation de la situation actuelle (exploitation des données SPANC).....	27
4.2 Assainissement Collectif.....	28
4.2.1 Comment fonctionne l'Assainissement Collectif.....	28
4.2.2 Présentation du réseau d'assainissement Eaux Usées du territoire d'étude	28
4.2.3 Caractéristiques des stations d'épuration	30
5 ZONAGES D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES DES 19 COMMUNES DU POLE DE PROXIMITE DU CŒUR DU COTENTIN	32
5.1 Actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées.....	32
5.1.1 Méthodologie employée.....	32
5.1.2 Hypothèses retenues pour l'étude des scénarii de zonages d'assainissement	32
5.1.3 Elaboration de la cartographie et du Système d'Information Géographique.....	33
5.1.4 Etude des scénarii de mise à jour des zonages	33
5.1.5 Evaluation de l'impact des scénarii de zonages sur les stations de traitement des eaux usées	34
5.1.6 Scénarii retenus après délibération du conseil communautaire.....	35
5.2 Incidences environnementales de l'actualisation des zonages.....	36
5.2.1 Effets positifs	36
5.2.2 Effets négatifs.....	36
5.2.3 Effets sur les zones humides	36
5.3 Zonage d'assainissement Eaux Usées.....	37
BREUVILLE	38
BRICQUEBEC-EN-COTENTIN - BRICQUEBEC	39
BRICQUEBEC-EN-COTENTIN – LES PERQUES	41
BRICQUEBEC-EN-COTENTIN – LE VRETOT	42
BRICQUEBEC-EN-COTENTIN – LE VALDECIE	43
BRICQUEBEC-EN-COTENTIN – SAINT-MARTIN-LE-HERBERT	44
BRICQUEBEC-EN-COTENTIN - QUETTETOT	45
BRIX	47
COLOMBY	49
HUBERVILLE	51

L'ETANG BERTRAND	52	LIEUSAINTE	115
LIEUSAINTE	53	MAGNEVILLE	119
MAGNEVILLE	54	MONTAIGU LA BRISETTE	123
MONTAIGU-LA-BRISETTE	55	MORVILLE	127
MORVILLE	56	NEGREVILLE	131
NEGREVILLE	57	RAUVILLE LA BIGOT	135
RAUVILLE-LA-BIGOT	59	ROCHEVILLE	139
ROCHEVILLE	61	SAINT JOSEPH	143
SAINT-JOSEPH	62	SAUXEMENIL	147
SAUXEMESNIL	63	SOTTEVAST	151
SOTTEVAST	64	BRIX	155
TAMERVILLE	66	VALOGNES	159
VALOGNES	67	YVETOT-BOCAGE	163
YVETOT-LE-BOCAGE	68		
6 FONCTIONNEMENT DE L'ASSAINISSEMENT GESTION DES EAUX PLUVIALES	70	8 CONCLUSION RESUME NON TECHNIQUE	167
7 ZONAGES D'ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES DES 19 COMMUNES DU POLE DE PROXIMITE DU CŒUR DU COTENTIN	71		
7.1 Contenu général de l'étude	71		
7.2 Zonage d'aléa inondation	73		
7.2.1 Méthodologie employée pour établir le zonage d'aléa inondation	73		
7.2.2 Elaboration du zonage d'aléa inondation	76		
7.2.3 Préconisations associées au zonage d'aléa inondation	76		
7.3 Zonage d'assainissement Eaux Pluviales	77		
7.3.1 Méthodologie employée pour établir le zonage d'assainissement pluvial	77		
7.3.2 Présentation du zonage d'assainissement Eaux Pluviales	78		
7.3.3 Prescriptions communes à tous les projets d'urbanismes	78		
7.3.4 Prescriptions relatives aux projets d'urbanisme situés en zone ZAP1	79		
7.3.5 Prescriptions relatives aux projets d'urbanisme situés en zone ZAP2 (reste de la commune non concerné par la zone ZAP2)	79		
7.3.6 Synthèse des prescriptions	80		
7.3.7 Mesures d'excellence	80		
7.3.8 Descriptif des aménagements de gestion des eaux pluviales permettant d'assurer la gestion eaux pluviales conformément au zonage	81		
7.3.9 Zonage d'assainissement pluviales et de l'aléa inondation	87		
BREUVILLE	88		
BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	91		
BRIX	99		
COLOMBY	103		
L'ETANG-BERTAND	107		
HUBERVILLE	111		

Table des illustrations

Liste des schémas

Schéma 1 :	Déroulement de l'enquête publique	8
Schéma 2 :	Localisation du secteur d'étude	11
Schéma 3 :	Rose des vents à la station de Cherbourg-Maupertus (Source : Météofrance)	12
Schéma 4 :	Contexte géologique départemental (Source : Département de la Manche)	13
Schéma 5 :	Contexte géologique du secteur d'étude (Source : BRGM)	14
Schéma 6 :	Carte d'aptitude à l'infiltration des eaux issues de l'assainissement non collectif	16
Schéma 7 :	Captages AEP et périmètres de protection associés	18
Schéma 8 :	Réseau hydrographique au niveau du secteur d'étude (Source : SAGE Douve-Taute)	19
Schéma 9 :	Extrait de l'état écologique de l'unité hydrographique Douve-Taute (Source : SDAGE Seine Normandie 2010-2015)	20
Schéma 10 :	Zonage réglementaire du PPRI des bassins versant de la Divette et du Trottebec sur la limite Nord-Ouest de la commune de Breuille (Source : DREAL et DDTM 50)	21
Schéma 11 :	Zonage réglementaire du PPRI des bassins versant de la Divette et du Trottebec sur la limite Nord-Est de la commune de Brix (Source : DREAL et DDTM 50)	21
Schéma 12 :	Le patrimoine naturel inventorié et protégé (Source : DREAL Normandie)	22
Schéma 13 :	Localisation des zones Natura 2000 en aval de la zone d'étude	23
Schéma 13 :	Zones humides présentes au sein du secteur d'étude (DREAL Normandie carmen.developpement-durable.gouv.fr)	24
Schéma 14 :	: Répartition schématique des zones en Assainissement Collectif	29
Schéma 15 :	Exemple de rendu cartographique pour le zonage d'assainissement des eaux usées	33
Schéma 16 :	Localisation des zones humides situées sur le territoire d'étude	36
Schéma 17 :	Présentation du Zonage d'aléa Inondation et Zonage Assainissement Pluvial	72
Schéma 18 :	Capacité de déplacement d'une personne face aux ruissellements	73

Schéma 19 :	Synthèse des éléments constituant la carte des risques d'inondation par ruissellement et/ou débordement de cours d'eau	75
Schéma 20 :	Identification des bassins versants les plus sensibles aux inondations	77
Schéma 21 :	: Toiture végétalisée	81
Schéma 22 :	: Noues	82
Schéma 23 :	: Tranchée d'infiltration	82
Schéma 24 :	: Les bandes enherbées	82
Schéma 25 :	: Fascine	82
Schéma 26 :	: Haie	83
Schéma 27 :	: Couplage bande enherbée, fascine et haie (source : Chambre d'Agriculture et AREAS)	83
Schéma 28 :	: Fossé	83
Schéma 29 :	: Fossé à redents	83
Schéma 30 :	: Merlon, avec ou sans fossé en amont	84
Schéma 31 :	: Série d'empochements alimentés par un « passage à gué » ou « cassis »	84
Schéma 32 :	: Mare fonctionnant par infiltration et trop plein	84
Schéma 33 :	: Mare fonctionnant par débit de fuite	84
Schéma 34 :	: Exemple d'une coupe et de photos type présentées au stade AVP dans le cadre d'une mare réhabilitée sur la commune de Montreuil (ingetec)	85
Schéma 35 :	: Exemple de possibilité d'aménagement : un radeau végétalisé servant de refuge aux poissons et palmipède... et à la purification de l'eau grâce aux racines	85
Schéma 36 :	: Bassins	85

Liste des tableaux

Tableau 1 : Codification selon la méthode S.E.R.P.	15
Tableau 2 : Classification des indices S.E.R.P.	15
Tableau 3 : Notation des sols selon leur aptitude à l'infiltration des eaux issues de l'assainissement non collectif	15
Tableau 4 : Filières d'assainissement non collectif envisageables sur le territoire	16
Tableau 5 : Liste des captages situés à proximité de la zone d'étude	17
Tableau 6 : Données hydrologiques de la Douve à Magneville (Source : Banque Hydro – Synthèse sur la période 1970-1986)	19
Tableau 7 : Données hydrologiques du Trottebec à la Glacerie (Source : Banque Hydro – Synthèse sur la période 1990-2006)	19
Tableau 8 : Objectifs d'états des masses d'eau (SDAGE Seine Normandie 2010-2015)	20
Tableau 9 : ZNIEFF recensées sur le secteur d'étude	23
Tableau 10 : Liste des études existantes portant sur l'assainissement eaux usées	26
Tableau 11 : Liste des études existantes d'assainissement eaux pluviales	26
Tableau 12 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	28
Tableau 13 : Caractéristiques des stations d'épuration présentes sur le secteur d'étude	30
Tableau 14 : Ensemble des STEP actuelles sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Du Cotentin	31
Tableau 15 : Synthèse des zonages d'assainissement étudiés	34
Tableau 16 : Charges supplémentaires à gérer sur les sites de traitement avec mise à jour des zonages	34
Tableau 17 : Bilan des charges supplémentaires transférées sur STEP en situation actuelle/future avec mise à jour des zonages	34
Tableau 18 : Zonages d'assainissement retenus pour les 19 communes du Cœur du Cotentin	35
Tableau 19 : Synthèse des projets collectifs proposés	36
Tableau 20 : Synthèse des projets collectifs proposés classé du coût par branchement	36
Tableau 21 : Vitesse d'écoulement en fonction du type de haie	83

Liste des annexes

Annexe 1 : Délibération par le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin	7
Annexe 2 Décision de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Normandie	9
Annexe 3 : Délibérations d'approbation des zonages par les communes du territoire d'étude	10
Annexe 4 Cartes générale au format A0 du zonage des Eaux Pluviales	87

Glossaire

AEP	Alimentation en Eau Potable	EU	Eaux Usées
AESN	Agence de l'Eau Seine Normandie	OAP	Orientation d'Aménagement et de Programmation (Elles exposent la manière dont la collectivité souhaite mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager des quartiers ou des secteurs de son territoire)
AC	<u>Assainissement Collectif</u> : C'est le mode d'assainissement constitué par un réseau public de collecte et de transport des eaux usées vers un ouvrage d'épuration (définition de l'Office International de l'Eau). Selon l'article L 2224-8 du code Général des Collectivités Territoriales (ex-article 35-I de la Loi sur l'Eau) « les communes prennent obligatoirement en charge les dépenses relatives aux systèmes d'assainissement collectif, notamment aux stations d'épuration des eaux usées et à l'élimination des boues qu'elles produisent ».	PLUi	Plan Local d'Urbanisme intercommunal
ANC	<u>Assainissement Non Collectif</u> : Selon l'arrêté du 6 mai 1996, par Assainissement Non Collectif (anciennement Assainissement individuel ou autonome) on désigne « tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement. » Selon l'article L 2224-8 et 10 du code Général des Collectivités Territoriales (ex-article 35-I et 35-III de la Loi sur l'Eau) les communes prennent en charge les dépenses de contrôle des systèmes d'assainissement autonome ; elles peuvent également prendre en charge les dépenses d'entretien des systèmes d'assainissement non collectif.	PPRI	Plan de Prévention du Risque Inondation
ACf	<u>Assainissement Semi Collectif</u> : Ce terme désigne un procédé de traitement se rapprochant de l'Assainissement Non Collectif adapté pour un ensemble d'habitations. Ce terme n'a pas d'existence juridique et est considéré comme de l'Assainissement Collectif à partir du moment où le réseau est public.	Réseau UN	Réseau unitaire
CAC	Communauté d'Agglomération du Cotentin	SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales	SATESE	Service d'Assistance Technique pour l'Exploitation des Stations d'Epuration
by-pass	Détournement d'effluents vers un collecteur différent de celui emprunté en situation normale	SCOT	Schéma de cohérence territoriale
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	SDA	Schéma Directeur d'Assainissement
ECP	Eaux Claires Parasites Permanentes : eaux généralement de nappe phréatique (quelquefois de fuites de réseau d'eau potable) qui parviennent dans un réseau d'assainissement par faute d'étanchéité de ce dernier	SDAGE	Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux
EH	Equivalent Habitant : désigne un flux de pollution et de débit correspondant en moyenne à la production de pollution d'un habitant ; base définie dans l'arrêté du 6/11/1996 ;	SGEP/SDGEP	Schéma de Gestion des Eaux Pluviales ou Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (outil permettant à la collectivité d'acquiescer une meilleure connaissance des enjeux sur son territoire en vue de traduire certains volets de sa politique de gestion des eaux pluviales sous forme de prescriptions)
EP	Eaux Pluviales	SDAEU	Schéma Directeur de Gestion des Eaux Usées (outil de programmation permet d'améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement des eaux usées)
		STEP	Station d'épuration
		∅	Diamètre d'une canalisation de section circulaire

1

OBJET DU DOSSIER MIS EN ENQUETE PUBLIQUE

1.1 Préambule

L'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 imposent aux communes de définir, après étude préalable, un zonage d'assainissement qui doit délimiter, entre autres, les zones d'assainissement collectif et non collectif.

Le territoire du pôle de proximité du Cœur du Cotentin (anciennement Communauté de communes avant 2017), dispose déjà d'un zonage d'assainissement eaux usées dans son Schéma Directeur d'Assainissement. En revanche, ce dernier n'intègre pas jusqu'à présent de zonage relatif à l'assainissement des eaux pluviales.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) à l'échelle de la Communauté d'Agglo, Le Cotentin souhaite procéder à une actualisation du Schéma Directeur Assainissement au sein du pôle de proximité du Cœur du Cotentin, en intégrant donc au domaine des eaux usées, le volet eaux pluviales.

Sur le volet des eaux usées, l'actualisation du SDA a pour objectif de proposer pour chaque commune, les solutions techniques et économiques les mieux adaptées à la collecte, au traitement et au rejet dans le milieu naturel des eaux usées d'origine domestique. Cette gamme de solutions techniques dont les possibilités allant de l'assainissement autonome à l'assainissement de type collectif, doit impérativement être en harmonie avec les préoccupations et les objectifs de la collectivité, à savoir :

- Garantir à la population la résolution des problèmes liés à l'évacuation et au traitement des eaux usées ;
- Préserver la ressource souterraine en eau potable en évitant sa pollution ;
- Protéger la qualité des eaux de surface ;
- Préserver le milieu naturel ;
- Faire le meilleur choix technico-économique dans le respect de la législation en vigueur.

Sur le volet des eaux pluviales, les compléments apportés au SDA doivent permettre de :

- Proposer des **solutions techniques simples** capables d'assurer une gestion quantitative et qualitative des apports pluviaux urbains ;
- Proposer des **orientations en matière de gestion des eaux pluviales** afin de limiter les dysfonctionnements hydrauliques au sein des secteurs urbanisés et les dysfonctionnements majeurs liés aux apports des bassins versants ruraux ;
- Définir un **zonage d'assainissement pluvial** permettant de faire ressortir zones prioritaires à enjeux ainsi que les types de gestion pluviale à mettre en œuvre à l'échelle des zones urbanisées de la commune (actuelles et futures) dans le cadre d'une problématique de gestion amont / aval ;
- Elaborer un **règlement et un référentiel de recommandations techniques** (préconisations constructives) pour les zones d'assainissement des eaux pluviales en collectif ou en non collectif.

1.2 Contenu du dossier soumis à enquête publique

Le présent dossier d'enquête publique constitue la synthèse des réflexions qui ont permis à Communauté d'agglomération du Cotentin, dans un premier temps, d'actualiser son zonage d'assainissement des eaux usées de son territoire puis dans un second temps de créer un zonage d'assainissement des eaux pluviales.

L'objet de ce dossier est la mise en enquête publique du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sur le périmètre des 19 communes de la communauté d'agglomération Le Cotentin.

Conformément à l'article L.2224-9 du CGCT, le présent dossier qui est aujourd'hui soumis à enquête publique, présente donc à la fois le contenu du nouveau zonage établi pour le territoire du Cœur du Cotentin, et sur les éléments de justification ayant permis de le mettre en œuvre.

Afin de faciliter la lecture du document et permettre une bonne compréhension par le public, le présent dossier a été rédigé sous la forme d'une synthèse visant à ressortir l'ensemble de la réflexion qui a permis à la Communauté d'Agglomération du Cotentin, d'arrêter ce zonage d'assainissement.

Si la méthodologie peut être présentée dans son ensemble, en revanche le contenu du zonage est quant à lui décrit individuellement pour chacune des 19 communes du Cœur du Cotentin.

Il convient enfin de rappeler que ces zonages ont fait l'objet en 2020, de délibérations municipales des communes concernées, après lesquels une délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin a été prise en date du 8 décembre 2020. Elle est fournie Annexe 1 de ce dossier.

[Annexe 1 : Délibération par le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin](#)

1.3 RÉSUMÉ

Deux zonages ont été réalisés sur l'ex-Communauté de Commune du Cœur du Cotentin dans le but d'éviter des eaux claires parasites dans les stations d'épuration ainsi que de mieux gérer les eaux pluviales. Voici ces zonages :

- D'une part, la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées où seule la ville de Négreville va passer en assainissement collectif.
- D'autre part, la création d'un zonage d'assainissement des eaux pluviales et d'un zonage de l'aléa inondation pour améliorer la gestion de ces eaux. Ce zonage a été établi à la suite d'un diagnostic, notamment pour identifier les secteurs ayant connus des désordres hydrauliques (ruissellement, inondation, etc). En ressorte une **zone de gestion des eaux pluviales rigoureuse** des projets pour le zonage d'assainissement des eaux pluviales et que deux zones pour l'aléa inondation dans le but de compléter le PPRI existant pour deux communes : Une **zone de risque d'inondation** et une **zone de vigilance à l'aléa inondation**.

1.4 Déroulement de l'enquête

Le déroulement de l'enquête publique est régi par les articles R.123-1 à R.123-27 du Code de l'Environnement. Le synoptique ci-dessous synthétise l'ensemble de cette procédure.

Schéma 1 : Déroulement de l'enquête publique



1.5 Mise en application du zonage

Lorsque le nouveau zonage d'assainissement aura été approuvé par délibération du Conseil de la CAC, il sera intégré dans les annexes sanitaires du PLUi. Par la suite, pour toute demande de certificat d'urbanisme ou de permis de construire, l'instructeur du dossier consultera le service chargé de l'assainissement et intégrera son avis à la délivrance des actes administratifs afin d'être en conformité avec les différents articles du code de l'Urbanisme. A noter que les dossiers de demande de permis de construire devront mentionner l'implantation de la filière d'assainissement sur le plan masse sous peine d'être irrecevable (article L.421-6 du code de l'urbanisme).

1.6 Textes réglementaires

L'article 35 de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 attribue de nouvelles obligations aux communes et à leurs groupements, notamment :

- ◆ La délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif ;
- ◆ La délimitation des zones affectées par les écoulements en temps de pluie.

La nouvelle loi sur l'Eau du 30 Décembre 2006 vient confirmer cette obligation, en modifiant l'article L. 2224-10 du Code Générale des Collectivités Territoriales qui stipule désormais que :

« Les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique :

1° Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;

2° Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;

3° Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;

4° Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement. »

Avant d'approuver la délimitation des zones d'assainissement, il est donc obligatoire de réaliser une enquête publique. L'article R. 2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (reprenant l'article 3 du décret n° 94-469 du 3 juin 1994) précise dans ce sens, le type d'enquête à mener :

« L'enquête publique préalable à la délimitation des zones mentionnées à l'article L. 2224-10 est conduite par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, dans les formes prévues par les articles R. 123-1 à R. 123-27 du Code de l'Environnement. »

1.7 Evaluation environnementale du zonage

L'évaluation environnementale est un outil d'aide à la décision et de transparence garantissant une meilleure intégration de l'environnement dans les zonages d'assainissement. Dès lors, il est fondamental que les collectivités compétentes se l'approprient au cœur de l'élaboration de ces zonages.

La démarche d'évaluation environnementale doit permettre d'opérer les meilleurs choix de développement vis-à-vis de l'environnement dès l'élaboration/révision des zonages.

Dans le cas d'une révision, l'évaluation porte sur les modifications envisagées et non sur l'ensemble du service d'assainissement.

Selon l'article R122-20 du code de l'environnement, l'évaluation environnementale est proportionnée à l'importance du plan, aux effets de sa mise en œuvre ainsi qu'aux enjeux environnementaux de la zone considérée.

Certains plans et programmes relèvent d'une évaluation environnementale systématique et d'autres relèvent d'un examen au cas par cas où les questions d'assainissement peuvent faire partie des éléments motivant une décision de soumission à évaluation environnementale.

La procédure de demande d'examen au cas par cas pour les plans et programmes a été introduite par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et le décret n° 2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement.

Son objectif est d'identifier en amont, parmi les plans et programmes visés par l'article R. 122-17-II du code de l'environnement, ceux qui sont susceptibles d'avoir des impacts notables sur l'environnement et donc de faire l'objet d'une évaluation environnementale. Il résulte de l'article R. 122-17 du code de l'environnement que les élaborations, révisions et modifications des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales (visés par le 4° de l'article R. 122-17-II) relèvent de l'examen au cas par cas.

L'article R.122-18 du code de l'environnement définit la procédure applicable à l'examen du cas par cas.

La personne publique responsable doit transmettre à l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, à un stade précoce dans l'élaboration du plan, et dès que ces informations sont disponibles, les informations suivantes :

- Une description des caractéristiques principales du plan, en particulier la mesure dans laquelle il définit un cadre pour d'autres projets ou activités ;
- Une description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre du plan ;
- Une description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du plan.

Le rapport environnemental, qui rend compte de la démarche d'évaluation environnementale, comprend un résumé non technique des informations prévues à l'article R122-20 du code de l'environnement.

Dans sa décision n° 2018-2448 en date XXXXXX et après examen au cas par cas en application de l'article R. 122-18 du code de l'environnement, la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Normandie a décidé que la révision des zonages d'assainissements Eaux Usées et Eaux Pluviales des communes concernées par le présent dossier XXXXX soumise à évaluation environnementale.

Cette décision est rappelée en Annexe 2.

Annexe 2 Décision de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Normandie

2

NOTICE EXPLICATIVE

La Communauté de Communes Cœur du Cotentin (devenue Communauté d'Agglomération Le Cotentin depuis le 1^{er} janvier 2017) a lancé en 2016, les études nécessaires à l'actualisation de zonage d'assainissement des eaux usées à la création d'un zonage d'assainissement des eaux pluviales. L'étude relative à la mise à jour de ces Schémas Directeurs d'Assainissement a été confiée au bureau d'études INGETEC.

Pour aboutir aux deux zonages qui font l'objet de la présente enquête publique, l'étude s'est déroulée en deux principales phases :

- **PHASE 1**
 - VOLET EAUX USÉES : diagnostic général des systèmes d'assainissement + élaboration des propositions de scénarii de zonages
 - VOLET EAUX PLUVIALES : diagnostic général des systèmes d'assainissement
- **PHASE 2**
 - VOLET EAUX USÉES : actualisation du zonage eaux usées
 - VOLET EAUX PLUVIALES : mise en œuvre du zonage eaux pluviales et propositions d'orientations d'aménagements

Les principales étapes clés de cette étude sont rappelées ci-contre.

Il est précisé que la CAC a associé les élus des communes dès le début de l'étude, depuis le diagnostic hydraulique jusqu'à l'établissement du zonage des eaux usées et des eaux pluviales.

Les zonages ont été approuvés par les communes lors des délibérations jointes en annexe 3.

Rappel : A l'issue de la validation des zonages par les communes, la CAC a pris une délibération d'approbation le 8 décembre 2020.

Annexe 3 : Délibérations d'approbation des zonages par les communes du territoire d'étude

Le présent dossier porte donc sur la mise à l'enquête publique de l'étape finale du Schéma directeur d'assainissement, à savoir le zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales au sens des articles L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et L.101-2 alinéa 5 du Code de l'Urbanisme, sur le périmètre des 19 communes de la communauté d'agglomération Le Cotentin .la synthèse des réflexions qui ont permis à Communauté d'agglomération du Cotentin, dans un premier temps, d'actualiser son zonage d'assainissement des eaux usées de son territoire puis dans un second temps de créer un zonage d'assainissement des eaux pluviales.

L'objet de ce dossier est la mise en enquête publique

DATES

5 JUILLET 2016

DE AOÛT A
SEPTEMBRE 2016

5 DECEMBRE 2016

JANVIER 2017

DE 2017 A 2019

AVRIL 2019

19 JUIN 2019

JUILLET 2019

15 OCTOBRE 2019

ANNEE 2020

29 JANVIER 2020

8 DECEMBRE 2020

CHRONOLOGIE DE L'ETUDE

REUNION DE DEMARRAGE DE L'ETUDE

RENCONTRES AVEC LES 19 COMMUNES (EN MAIRIES), EN PRESENCE DES PERSONNES AYANT UNE BONNE CONNAISSANCE DU TERRITOIRE COMMUNAL

REUNION DE PRESENTATION DE LA PHASE 1 DE L'ETUDE EN COMITE TECHNIQUE

DIFFUSION DES CONCLUSIONS DE LA PHASE 1 AUX COMMUNES POUR VALIDATION

*MISE EN SUSPENS DE L'ETUDE
(AVANCEMENT DU PLUI + FUSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES)*

REPRISE DE L'ETUDE SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA CAC

REUNION DE TRAVAIL AVEC LES COMMUNES POUR MISE A JOUR DU DIAGNOSTIC HYDRAULIQUE

FINALISATION DE L'ETAT DES LIEUX ET ENGAGEMENT DE LA PHASE 2

REUNION DE PRESENTATION DES ZONAGES EN COMITE TECHNIQUE ET DIFFUSION AUX COMMUNES POUR AVIS

VALIDATION DES ZONAGES PAR COMMUNES

REUNION DE PRESENTATION DES ZONAGES FINALISES EN COMITE TECHNIQUE INTEGRANT LES REMARQUES DES COMMUNES

APPROBATION DES SCHEMAS DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT PAR DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CAC

3

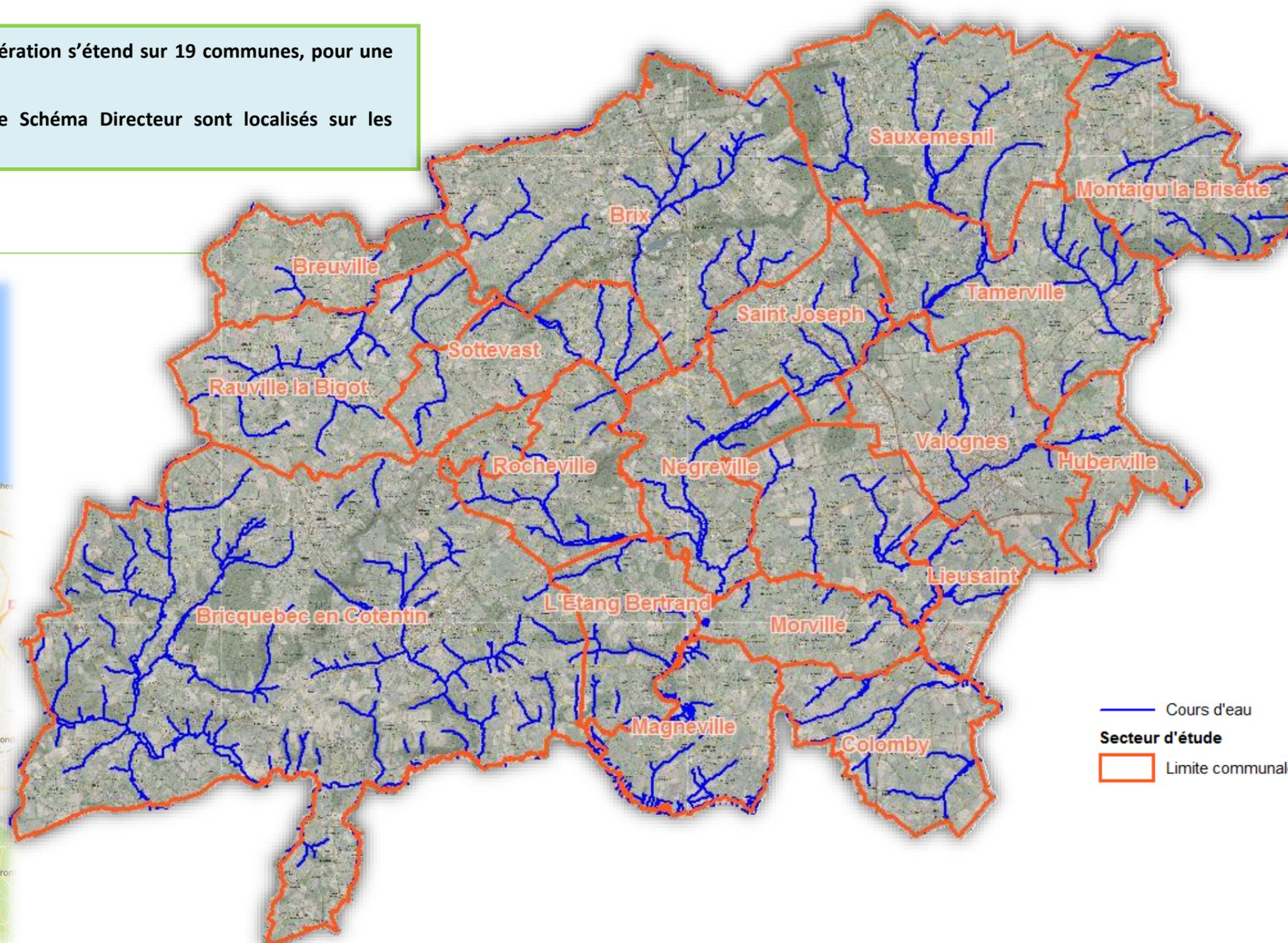
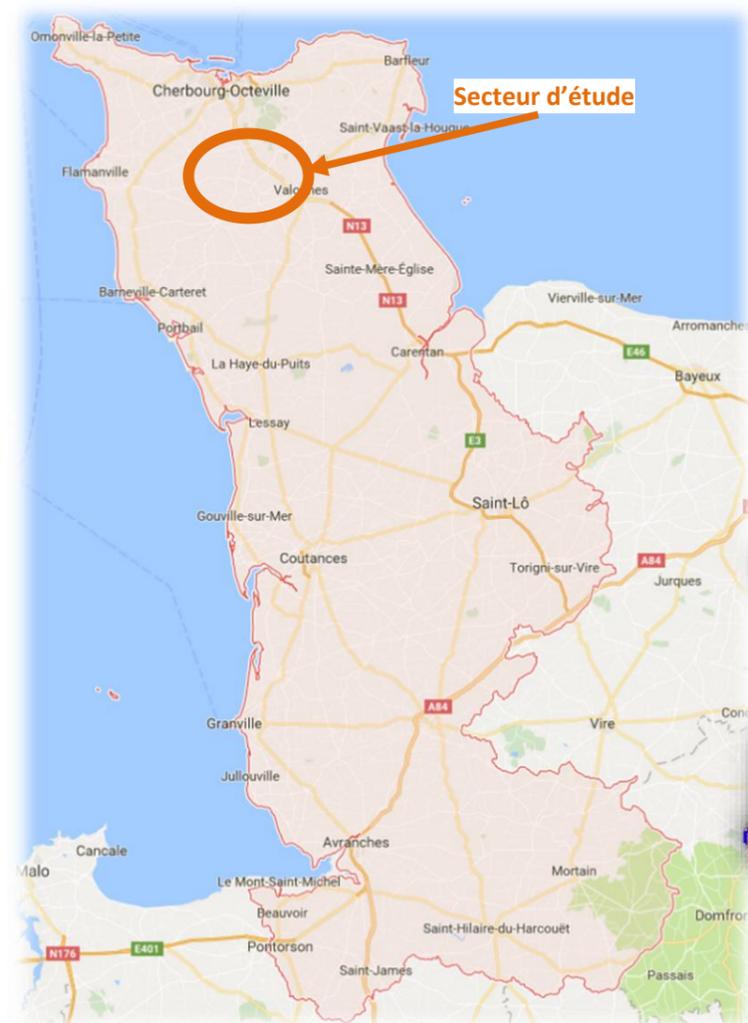
PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

3.1 Contexte administratif et géographique

Le territoire d'étude de la Communauté d'Agglomération s'étend sur 19 communes, pour une surface de l'ordre de 483 km² et 68 900 habitants.

Les périmètres des communes concernées par ce Schéma Directeur sont localisés sur les schémas ci-contre.

Schéma 2 : Localisation du secteur d'étude



3.2 Contexte climatique

Le territoire de la Communauté de Commune Coeur Cotentin se situe dans le département de la Manche. Elle bénéficie d'un climat océanique. La variété du climat de la Manche est essentiellement due :

- À la situation géographique du département (en partie une presque-île proche du 50ème nord) ;
- À l'hétérogénéité du relief : zones de marais, collines, falaises, landes et bocage.

Les paragraphes suivants ont été rédigés à partir de la fiche climatique de la station départementale de Gonneville située à environ 11 km au Nord du secteur d'étude.

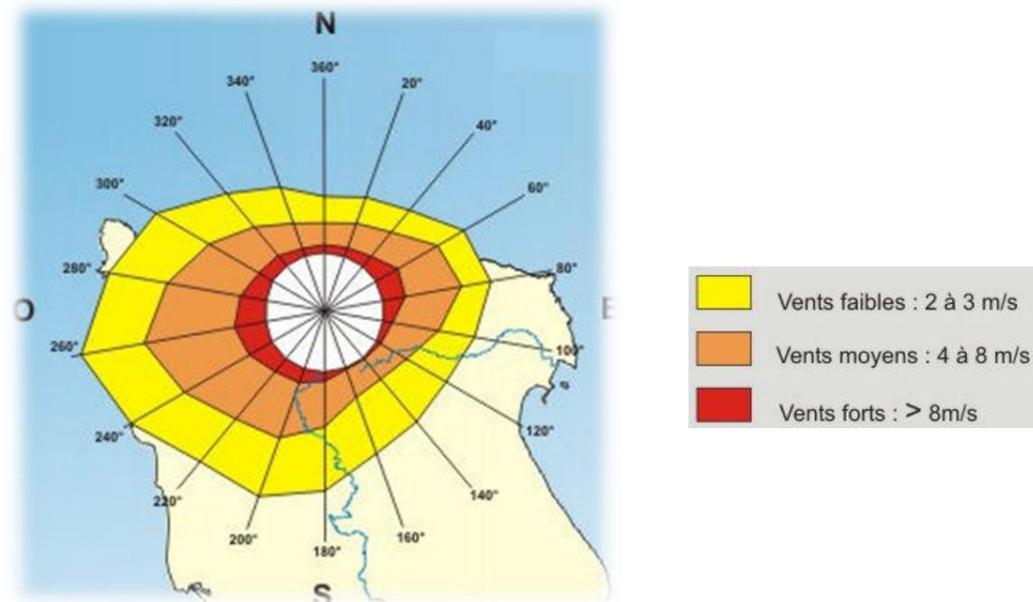
3.2.1 Vent

Le vent est un élément remarquable dans la Manche, par sa vitesse ainsi que par sa direction.

D'une part, le département est situé sur la trajectoire des perturbations et d'autre part ses trois façades maritimes (300 km de côte et en tout point à moins de 50 km de la mer) offrent toujours au vent une ou deux côtes exposées.

Les brises de mer, l'été, provoquent une baisse sensible de la température sur les côtes. Un écart de 10°C n'est pas rare entre l'intérieur des terres et la côte.

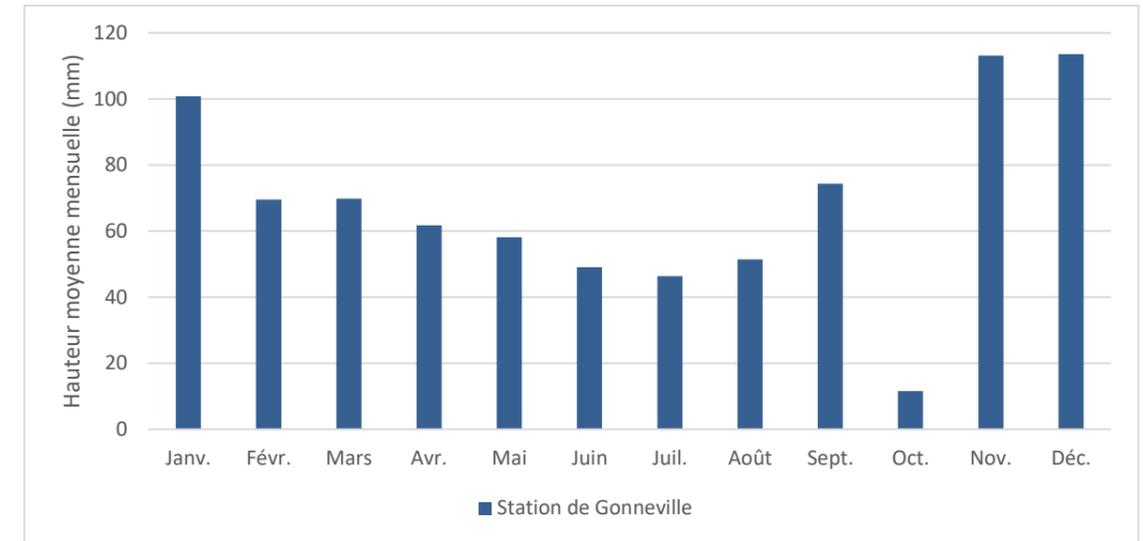
Schéma 3 Rose des vents à la station de Cherbourg-Maupertus (Source : Météofrance)



3.2.2 Précipitations

Les précipitations moyennes mensuelles sont illustrées par le graphique suivant.

Graphique 1 : Moyennes mensuelles des précipitations à la station de Gonneville (1981-2010)



Les pluies fréquentes (moyenne de 136.8 jours de précipitations) ne sont négligeables en aucune saison. En automne et en hiver, elles sont plus abondantes, en liaison avec les perturbations venant de l'océan Atlantique. Rarement intenses, elles tombent souvent sous forme de bruine (crachin).

La disparité des cumuls annuels de précipitations est due au relief. De 700 à 900 mm sur la frange côtière, les cumuls augmentent rapidement en rentrant dans les terres : proches de 1100 mm dans le centre du Cotentin, et jusque 1300 mm sur les collines du sud du département.

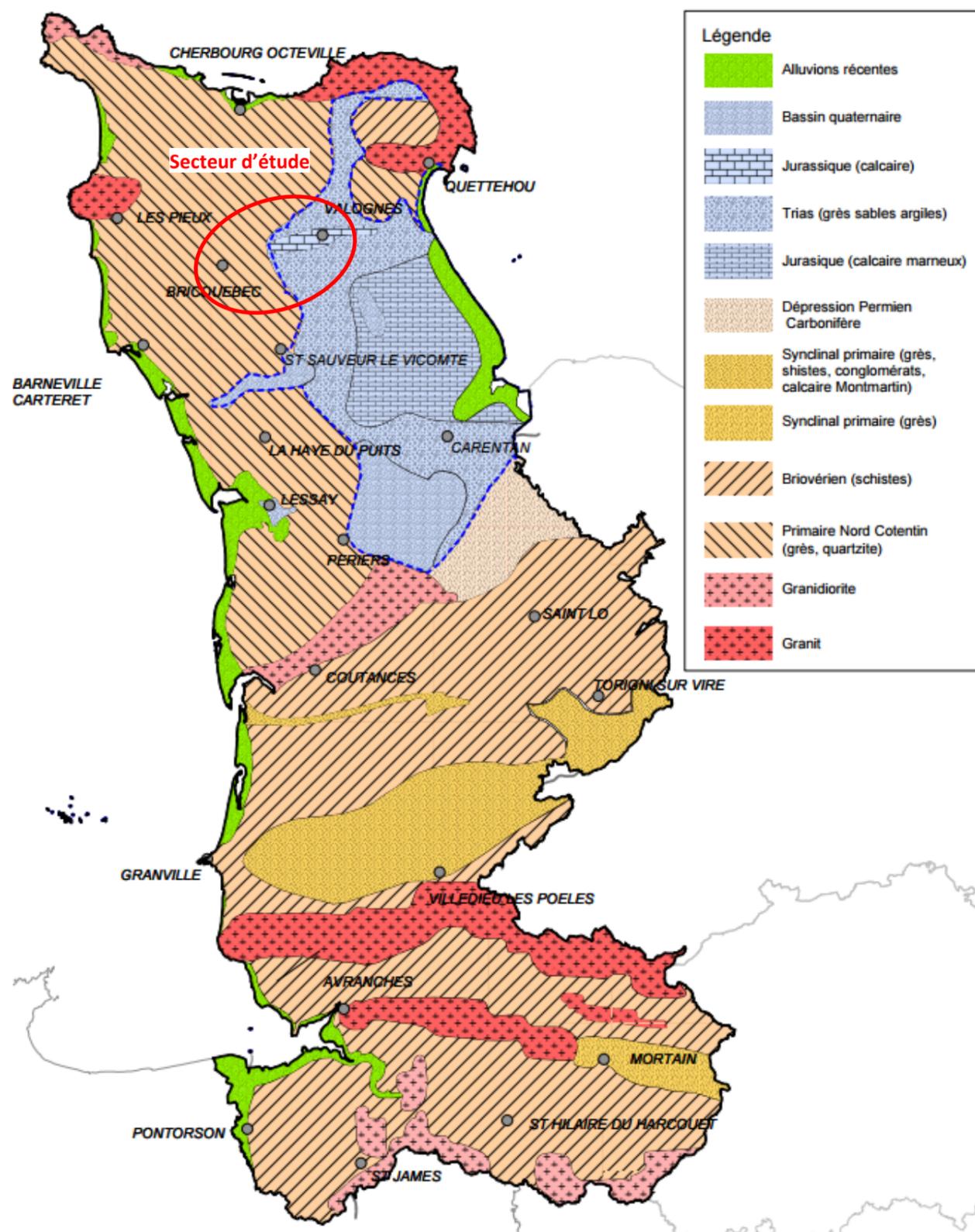
La hauteur moyenne des précipitations est 919.7 mm sur la période 1981-2010.

3.3 Contexte géologique

3.3.1 Géologie régionale

La Région Normandie appartient, géologiquement, à deux domaines : le Bassin Parisien dans sa partie Est et le Massif Armoricaïn dans sa partie Ouest.

Au Massif Armoricaïn correspond l'ensemble des formations intrusives (surtout des granites) et primaires (en particulier des grès et des schistes). Les formations secondaires sont celles du Bassin Parisien. Le Massif Armoricaïn est représentatif de 83 % du département de la Manche.

Schéma 4 : Contexte géologique départemental (Source : Département de la Manche)


Le secteur d'étude se situe à la limite entre le Bassin Parisien et le Massif Armoricain

3.3.2 Géologie locale

La localisation des formations géologiques par rapport au présent projet est illustrée sur le schéma suivant, extrait de la carte géologique au 1/1 000 000e (BRGM).

Hettangien (J1) : A la base, connue à Valognes par un forage, on a des alternances de marnes à *Mytilus minutus* et de calcaire dolomitique. L'Hettangien inférieur est formé de sables et de calcaires dolomitiques renfermant des empreintes végétales. Au-dessus se trouvent des marnes à *Mytilus minutus* et, à l'état de débris, *Diademopsis serialis*. Au sommet, un banc de calcaire dur riche en Cardinies, qui a été exploité : le polissage de cette pierre donne une belle pierre ornementale connue sous le nom de marbre d'Yvetot.

Trias (t) : Cette formation de sables et cailloutis meubles localement consolidée en arkoses et conglomérats est largement représentée à l'Est du secteur d'étude et repose indifféremment sur les diverses assises paléozoïques dont elle masque souvent les relations stratigraphiques et structurales. La solifluxion quaternaire a provoqué leur étalement sur les versants. L'altitude de la surface de contact post-hercynienne croît régulièrement du Sud vers le Nord.

Dévonien inférieur (d1) : Au niveau du secteur d'étude, le Dévonien est représenté par le Siegenien inférieur et moyen. Le Siegenien inférieur est constitué de grès à *Platyorthis monnieri*. Ces grès, puissants de 400 à 500 m, occupent une grande surface sur la feuille Bricquebec où ils forment notamment un grand arc péri-synclinal, ouvert à l'Ouest, allant de Carteret à Canville-la-Rocque en passant par Saint-Maurice-en-Cotentin. Ce sont des grès bruns verdâtres, de dureté variable, quartziteux par endroits, relativement fins, parfois très micacés et à ciment essentiellement chloriteux. Le Siegenien moyen se compose de schistes et calcaires de Néhou. Sa puissance est également variable (200 à 400 m). Du point de vue lithostratigraphique, cette formation peut être subdivisée en deux membres. Immédiatement au-dessus des grès à *Platyorthis monnieri*, et en continuité sédimentaire avec ces derniers, s'observe le premier membre essentiellement constitué par des argilites brunes à l'affleurement.

Ordovicien moyen et inférieur (o1) : Les Schistes à *Calymene tristani* représentent la base de l'ordovicien moyen. Les affleurements fossilifères sont relativement fréquents et toujours abondants, bien que l'ensemble du niveau soit souvent décomposé en surface et masqué par des formations superficielles. Vers la base existe un niveau de minerai de fer, généralement peu important, n'ayant donné lieu qu'à des exploitations antiques.

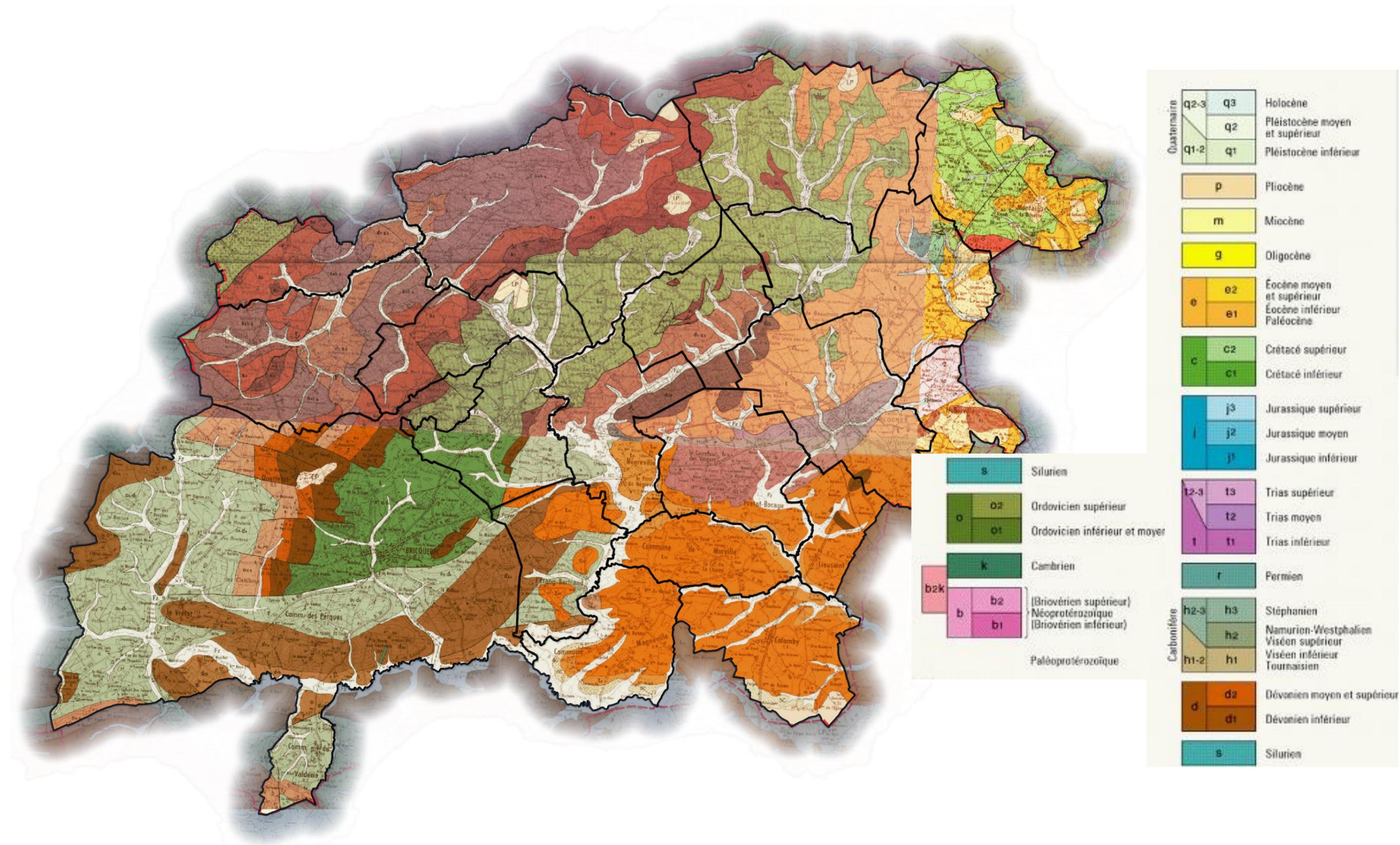
Les Grès armoricain représentent l'Ordovicien inférieur, il possède un horizon très caractéristique tant par son faciès général de quartzite blanc à grain fin que par son rôle morphologique. Localement, on a signalé, à sa base, des quartzites grossiers.

Ordovicien supérieur (o2) : Il n'est pas encore possible d'établir les contours détaillés distinguant les divers niveaux stratigraphiques appartenant à cet ensemble, dont on connaît par ailleurs la succession, grâce à quelques coupes. Au sommet se placent des schistes à *Trinucleus*, puis, au-dessous, une assise schisto-gréseuse faite d'une alternance de bancs schisteux et gréseux, localement fossilifère. A la base de cet Ordovicien supérieur se situe le grès de May en bancs généralement peu épais, blanc jaunâtre ou rosé, où s'intercalent des passées schisteuses ou psammitiques.

Cambrien (k) : Des formations schisto-gréseuses dans lesquelles dominent les schistes sont largement étendues dans la moitié méridionale de la feuille. Leur extension est notablement moindre que ne l'indiquait la feuille au 1/80 000 (Cherbourg) : la partie septentrionale de la zone attribuée antérieurement au Cambrien a été reconnue d'âge briovérien. La distinction des formations cambriennes et briovériennes, en l'absence de fossiles, repose sur les caractères lithologiques des schistes cambriens, généralement sépia ou ocre jaune à l'affleurement, et aussi sur les caractères structuraux, notamment la schistosité et l'absence de plissement énergique (plissement à grand rayon de courbure avec constance des faibles pendages).

Les Alluvions modernes (Fz) : Les alluvions modernes se composent d'argiles et de cailloutis avec lentilles de tourbes occupant le fond des vallées, remblayées depuis le Quaternaire ancien. Le profil des vallées était alors accentué étant donné l'ordre de grandeur de la dénivellation, la mer étant 200 m plus bas. Le remblaiement s'est alors accéléré avec l'abaissement du profil lors de la transgression récente. Depuis l'époque historique et proto-historique on peut suivre cette évolution. Ces alluvions modernes ne sont pas représentées sur le schéma à l'échelle 1 000 000^{ème} ci-dessus mais s'observe, au droit du secteur d'étude, sur la carte géologique au 50 000^{ème}.

Schéma 5 : Contexte géologique du secteur d'étude (Source : BRGM)



3.3.1 Pédologie et aptitude à l'assainissement

3.3.1.1 Le principe

L'objet de ce chapitre est d'identifier l'aptitude ou non des sols à l'infiltration des eaux issues de l'assainissement non collectif.

En effet, l'émergence de filières nouvelles permet d'assurer le traitement des eaux usées sans être systématiquement tributaires de la qualité des sols (arrêté du 7 septembre 2009).

3.3.1.2 Sondages pédologiques

Une étude pédologique, par sondages à la tarière à main sur une profondeur de 1 m à 1 m 20, permet une bonne connaissance de la nature et de la répartition des sols et constitue un préalable nécessaire en vue d'apprécier l'aptitude des sites à l'assainissement autonome.

Quatre critères sont pris en compte : le Sol, l'Eau, la Roche, la Pente (la méthode "S.E.R.P").

Les critères de qualification du sol sont les suivants :

- **Sol (S) :** Texture, structure, gonflement, vitesse de percolation, conductivité hydraulique ;
- **Eau (E) :** Profondeur d'une nappe pérenne, présence d'une nappe perchée temporaire, possibilité d'inondation, hydromorphie ;
- **Roche (R) :** Profondeur de la roche altérée ou non ;
- **Pente (P) :** Pente en surface du sol naturel.

Selon les valeurs obtenues pour ces quatre critères, il est possible de leur faire correspondre une notation codifiée de 1 à 3 (Favorable, Moyen et Défavorable). (Cf. tableau suivant).

Tableau 1 : Codification selon la méthode S.E.R.P.

	Code : 1 FAVORABLE	Code : 2 MOYEN	Code : 3 DEFAVORABLE
Sol (S) : Vitesse de percolation (VIGUIER) (cm/min)	2,5	2,5 à 1,8	<1,8
Eau (E) : Profondeur minimale des nappes (m)	1,8	1,8 à 1,2	<1,2
Roche (R) : Profondeur (m)	1,5	1 à 1,5	<1
Pente (P) %	5	5 à 10	>10

Cette codification permet d'attribuer à chaque site un indice "S.E.R.P." représentatif de son aptitude à l'assainissement autonome. Il existe 81 indices, chacun ayant une définition précise et différente, variant de 1.1.1.1, le plus favorable, à 3.3.3.3., le plus défavorable.

Afin de permettre une appréciation globale de l'aptitude d'un site communal à l'assainissement autonome et d'en faciliter la compréhension par la lecture d'une cartographie, ces 81 indices ont pu être regroupés en quatre classes d'aptitude représentant leurs implications économiques et techniques. (Cf. tableau suivant).

Tableau 2 : Classification des indices S.E.R.P.

CLASSES	INDEXATION	Appréciation de l'aptitude des sites selon la couleur et
---------	------------	--

	S	E	R	P	classification et solution envisageable.
CLASSE 1 VERT	1	1	1 ou 2	1 ou 2	Site convenable - pas de contrainte majeure, aucune difficulté de dispersion (infiltration) et de restitution au milieu naturel. L'épuration est assurée de façon convenable par le sol naturel en place. Un système classique d'épandage souterrain (une vérification simple du site est nécessaire par principe lors de l'étude à la parcelle). ⇒ TRANCHEES SUPERFICIELLES.
CLASSE 2 JAUNE	1 ou 2	1 ou 2	1 ou 2	1 ou 2	Site convenable dans son ensemble, mais quelques difficultés locales de dispersion (infiltration) et restitution. L'épuration sera généralement bien assurée. Les contraintes peuvent cependant être mises en œuvre par épandage souterrain après quelques aménagements mineurs. L'examen détaillé du site est nécessaire pour confirmation. ⇒ TRANCHEES SUPERFICIELLES SIMPLES OU DOUBLES.
CLASSE 3 ORANGE	1 2	1 2	3 2	3 2	Site présentant une contrainte majeure (proximité d'une nappe, sol imperméable, pente importante, substrat compact ou imperméable proche). Les difficultés de dispersion et d'épuration sont réelles. L'évacuation (existence d'un exutoire) doit être localement préconisée, on envisagera l'utilisation de dispositifs en sol substitué (filtres à sable, terre d'infiltration). La nécessité de drainer ces dispositifs devra être étudiée à travers un examen des contraintes secondaires du site. ⇒ FILTRE A SABLE DRAINES OU NON, OU TERTRE D'INFILTRATION
CLASSE 4 ROUGE	sont classés en 4 les indices contenant au moins 2 caractères codés en 3. Exception pour tenir compte des caractères majeurs et mineurs 13 R ou P = 2, 31 R et P = 2, 22 R ou P = 3, 23 E et P quelconques, 32 R et P quelconques				Site présentant plusieurs contraintes majeures, l'épuration et l'infiltration par le sol naturel n'est assurément plus possible. Il faut améliorer le traitement par utilisation systématique de dispositifs en sol substitué (filtres à sable, terre d'infiltration). Localement le caractère complexe (et donc coûteux) du dispositif techniquement fiable dans ce contexte pourra amener à déconseiller la pratique de l'assainissement autonome. ⇒ FILTRE A SABLE DRAINE OU NON, OU TERTRE D'INFILTRATION.

3.3.1.3 Les résultats

Suivant la notation de chacun des 4 paramètres, nous obtenons un classement en 4 catégories (très favorable, favorable, défavorable ou très défavorable à l'assainissement non collectif) que nous symbolisons par un code couleur allant du vert au rouge suivant l'absence ou la présence de contrainte (Cf. schéma ci-dessous) :

Tableau 3 : Notation des sols selon leur aptitude à l'infiltration des eaux issues de l'assainissement non collectif

Contraintes					Notation
Hydromorphie	Roche	Nature	Perméabilité		
Absence	Absence	Très favorable	⇒ Très perméable	⇒	Très favorable
			⇒ Peu perméable	⇒	Favorable
			⇒ Trop perméable	⇒	Défavorable
			⇒ Imperméable	⇒	Très défavorable
		Favorable	⇒ Très perméable	⇒	Favorable
			⇒ Peu perméable	⇒	Défavorable
			⇒ Trop perméable	⇒	Très défavorable
			⇒ Imperméable	⇒	Très défavorable
		Défavorable	⇒ Peu ou très perméable	⇒	Favorable
			⇒ Trop perméable	⇒	Défavorable
			⇒ Imperméable	⇒	Très défavorable
			⇒ Indifférent	⇒	Très défavorable
Présence	Présence	⇒ Indifférent	⇒	Très défavorable	
		⇒ Indifférent	⇒	Très défavorable	
Présence	Indifférent	⇒ Indifférent	⇒	Très défavorable	
		⇒ Indifférent	⇒	Très défavorable	

En vue d'une lecture simplifiée, l'ensemble des résultats des études de zonage précédentes a été cartographié et présenté sur le Schéma 6.

Cette carte mentionne :

- les zones homogènes du territoire sur le plan de leur « aptitude à l’infiltration des eaux issues de l’assainissement non collectif »
- les secteurs jugés « impropres » ou « difficilement compatibles » avec l’assainissement non collectif et les raisons de ces classements « pentes trop fortes, présence de roches, etc)

La légende de la carte comprend les 4 classes mentionnées dans les études précédentes et dans le tableau 14 :

- Classe 1 : Propice à l’infiltration
- Classe 2 : Propice à l’infiltration mais contrainte d’emprise
- Classe 3 : Infiltration moyenne, exutoire nécessaire
- Classe 4 : Infiltration nulle, sols hydromorphes, exutoire nécessaire

La légende « Classe 5 » représente les zones qui n’ont pas fait l’objet d’investigations pédologiques (ou zones où les résultats ne nous ont pas été transmis).

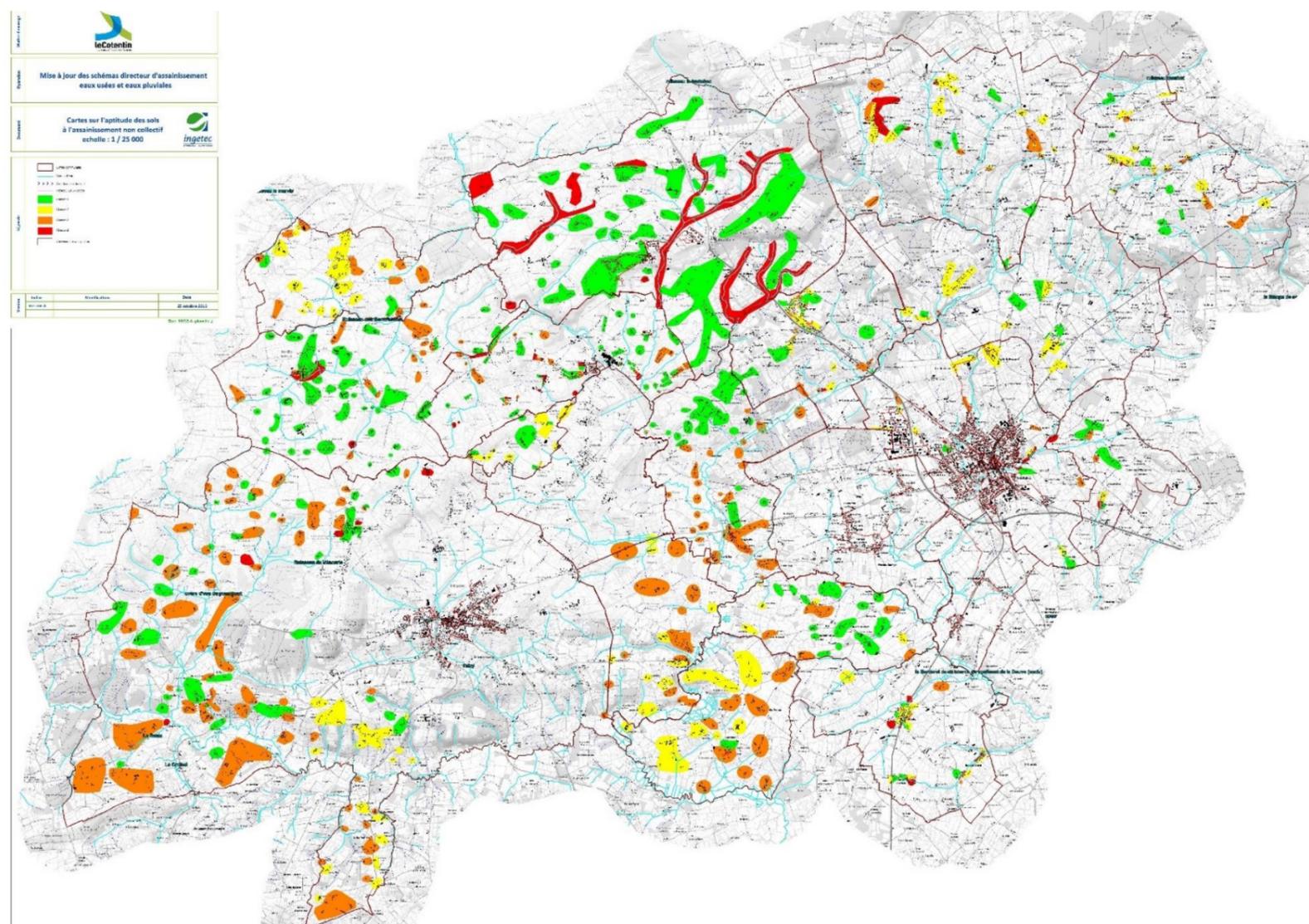
Le tableau suivant présente les filières d’assainissement non collectif envisageables* sur le territoire en fonction des contraintes pédologiques.

Tableau 4 : Filières d’assainissement non collectif envisageables sur le territoire

	SYSTEME DE TRAITEMENT*	EXUTOIRE*
CLASSE 1	- Tranchée d’épandage à faible profondeur	Infiltration
CLASSE 2	- Tranchée d’épandage à faible profondeur - Filtre à sable vertical	Infiltration voire massif planté ou mare ou fossé
CLASSE 3	- Filtre à sable vertical drainé - microstation (assure également le prétraitement)	massif planté ou mare ou fossé ou réseau pluvial
CLASSE 4	- Filtre à sable vertical drainé - microstation (assure également le prétraitement) - Tertre	massif planté ou mare ou fossé ou réseau pluvial

*Il est précisé que la conception du système de traitement devra systématiquement faire l’objet d’une étude pédologique préalable à l’échelle de la parcelle afin de préciser la pédologie (nature, texture, structure et perméabilité du sol) et d’assurer un choix de filière dimensionné et adapté au contexte du site du projet.

Schéma 6 : Carte d’aptitude à l’infiltration des eaux issues de l’assainissement non collectif

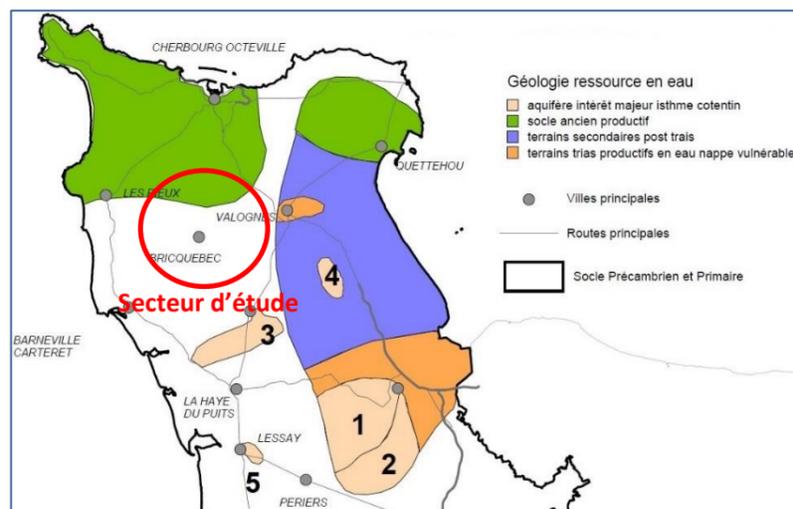


3.4 Contexte hydrogéologique

3.4.1 Aquifère en présence

Le Département de la Manche est dominé par le socle précambrien et Primaire.

Plus au Nord se trouve le socle ancien productif, enfin à l'Est les terrains du secondaire post trias et les terrains trias productifs en eau (nappe vulnérables) présents.



sont

<http://www.manche.gouv.fr/>

Le secteur d'étude est majoritairement situé dans les terrains de socle ancien.

3.4.2 Contexte vis-à-vis de l'eau potable

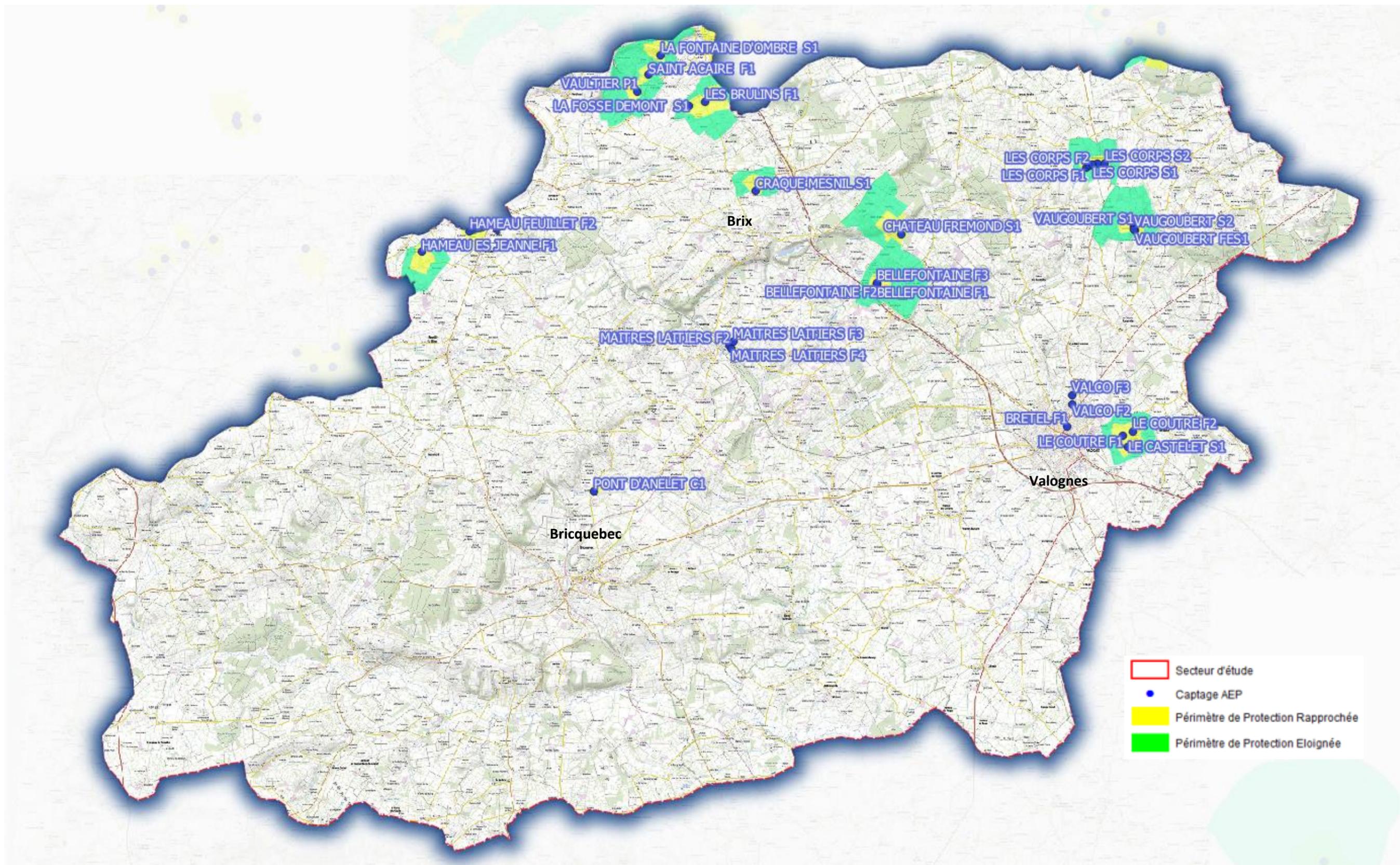
Les captages présents dans la zone d'étude sont présentés dans le tableau ci-dessous et sont localisés sur le schéma page suivante.

Tableau 5 : Liste des captages situés à proximité de la zone d'étude

Nom captages	Code BSS	Type de l'ouvrage	Communes
Le Castelet S1	00728X0037	Source	Valognes
Le Coutre F1	00728X0059	Forage	Valognes
Le Coutre F2	00728X0045	Forage	Valognes
Bretel F1	00728X0036	Forage	Valognes
Pont d'Anelet C1	00932X0020	Champ captant de sources	Bricquebec-en-Cotentin
Belle Fontaine F1	00727X0009	Forage	Brix
Belle Fontaine F2	00727X0008	Forage	Brix
Belle Fontaine F3	00727X0031	Forage	Brix
Château Fremont S1	00728X0030	Source	Brix
Craque-Mesnil	00727X0003	Source	Brix
Les Corps S1	00728X0033	Source	Saussemesnil
Les Corps S2	00728X0034	Source	Saussemesnil
Les Corps F1	00728X0041	Forage	Saussemesnil
Les Corps F2	00728X0046	Forage	Saussemesnil
Les Corps F3	00728X0074	Forage	Saussemesnil
Vaugoubert S1	00728X0031	Source	Tamerville
Vaugoubert S2	00728X0032	Source	Tamerville
Vaugoubert FES1	00728X0047	Forage d'essai	Tamerville
Hameau ES Jeanne F1	00726X0004	Forage	Breuville
Hameau Feuillet F1 (Périmètre)	00726X0035	Forage	Couville

19 captages pour l'alimentation en eau potable ont été recensés au sein du secteur d'étude

Schéma 7 : Captages AEP et périmètres de protection associés

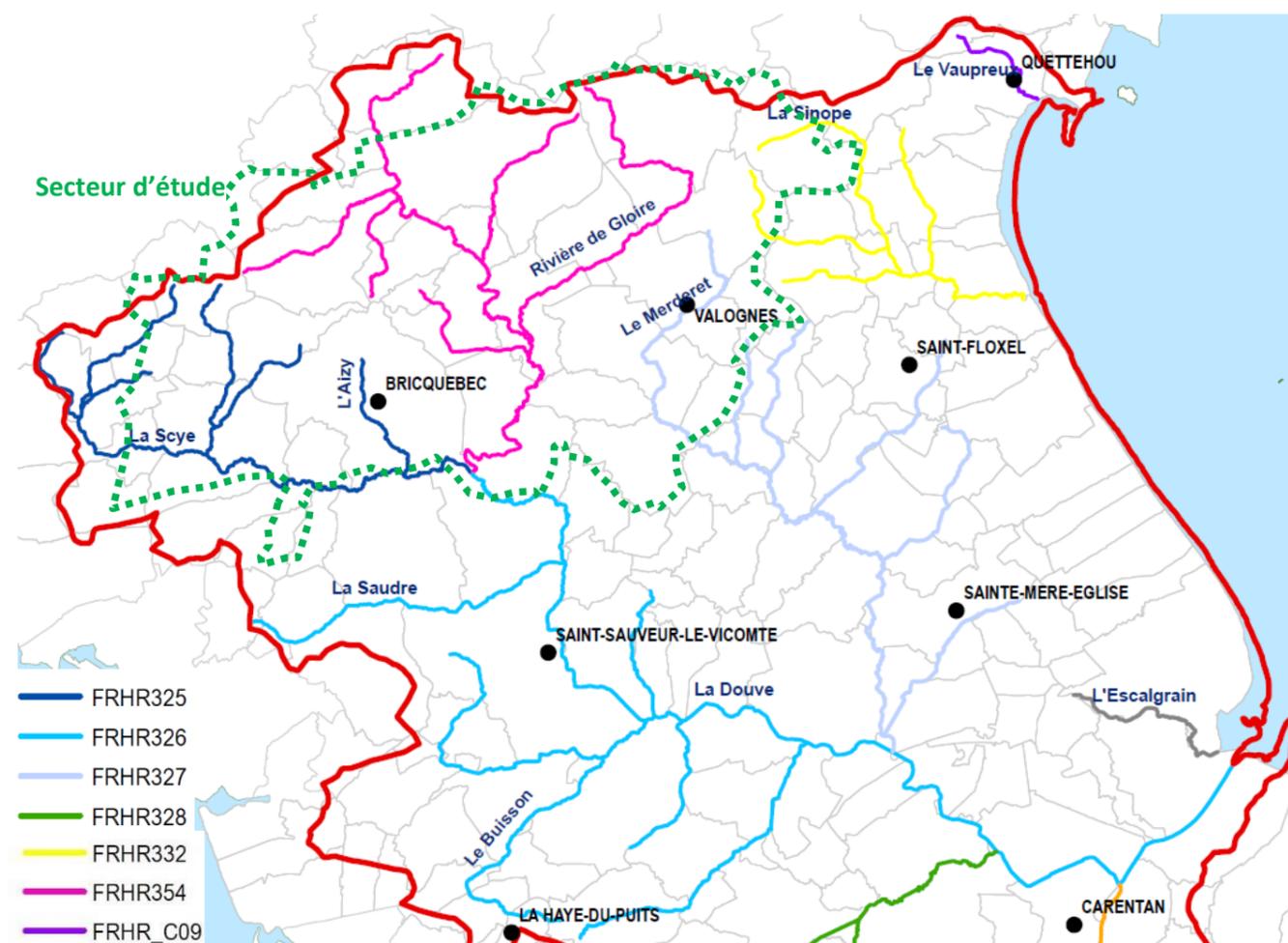


3.5 Réseau hydrographique

Le secteur d'étude, situé au Nord de la Manche, est traversé par plusieurs cours d'eau majeurs :

- **Le Merderet** de sa source au confluent de la Douve (exclu) - FRHR327 ;
- **La Douve** de sa source au confluent de la Scye (exclu) - FRHR354 ;
- **La Scye** de sa source au confluent de la Douve (exclu) - FRHR325 ;
- **La Sinope** de sa source à l'embouchure - FRHR332.

Schéma 8 : Réseau hydrographique au niveau du secteur d'étude (Source : SAGE Douve-Taute)



3.5.1 Aspect quantitatif

Le débit de la Douve est évalué au niveau de la station de la commune de Magneville (I6201010) sur la période 1970-1986 et de la station de Sottevast (I6011020) sur la période 2014-2016. Deux autres stations sont localisées sur ce cours d'eau, à Néhou (I6201020) et à Saint-Sauveur-le-Vicomte (I6211010), cependant les données de débit mesurées sur la période 2002-2006 ont été invalidées.

Le schéma suivant présente les données hydrologiques de synthèse de la Douve à Magneville sur la période 1970-1986.

Tableau 6 : Données hydrologiques de la Douve à Magneville (Source : Banque Hydro – Synthèse sur la période 1970-1986)

Ecoulements mensuels (naturels) - données calculées sur 16 ans													
	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
Débits (m3/s)	7.710 #	7.720 #	6.230 #	4.400 #	2.700	1.820	1.370 #	1.120	1.360	3.400 #	5.180 #	7.020 #	4.150
Qsp (l/s/km2)	25.9 #	25.9 #	20.9 #	14.8 #	9.1	6.1	4.6 #	3.8	4.6	11.4 #	17.4 #	23.6 #	13.9
Lame d'eau (mm)	69 #	64 #	55 #	38 #	24	15	12 #	10	11	30 #	45 #	63 #	441

Modules interannuels (naturels) - données calculées sur 16 ans				
Module (moyenne)	Fréquence	Quinquennale sèche	Médiane	Quinquennale humide
4.150 [3.690;4.610]	Débits (m3/s)	3.400 [2.800;3.900]	4.200 [3.200;5.500]	5.000 [4.500;5.600]

Les valeurs entre crochets représentent les bornes de l'intervalle de confiance dans lequel la valeur exacte du paramètre estimé a 95% de chance de se trouver.

Aucune station de débit pour la Scye n'est recensée par la Banque Hydro, seule une station mesurant les hauteurs d'eau est présente à Valdécie (I6122020).

Au droit du secteur d'étude, aucune station de débit en service n'est localisée sur le Merderet, la station de Valognes (I6302010) a été mise hors service en 1998. Deux autres stations sont situées plus en aval, à Picauville (I6322010) où les données de débits ont été invalidés et à Gourbesville (I6302020) où le débit est mesuré sur la période 2002-2004.

Enfin, une station de mesure du débit sur le Trottebec est localisée en aval du secteur d'étude, à la Glacerie (I6943010), pour la période 1990-2016. Le tableau suivant illustre la synthèse des données à cette station.

Tableau 7 : Données hydrologiques du Trottebec à la Glacerie (Source : Banque Hydro – Synthèse sur la période 1990-2006)

Ecoulements mensuels (naturels) - données calculées sur 27 ans													
	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
Débits (m3/s)	0.651 #	0.515 #	0.388 #	0.260 #	0.175	0.108 #	0.082 #	0.064 #	0.077	0.168 #	0.390 #	0.609 #	0.290
Qsp (l/s/km2)	44.0 #	34.8 #	26.2 #	17.6 #	11.8	7.3 #	5.5 #	4.3 #	5.2	11.4 #	26.4 #	41.2 #	19.6
Lame d'eau (mm)	117 #	87 #	70 #	45 #	31	18 #	14 #	11 #	13	30 #	68 #	110 #	620

Pour les autres cours d'eau, aucune donnée n'est disponible sur le site de la Banque Hydro.

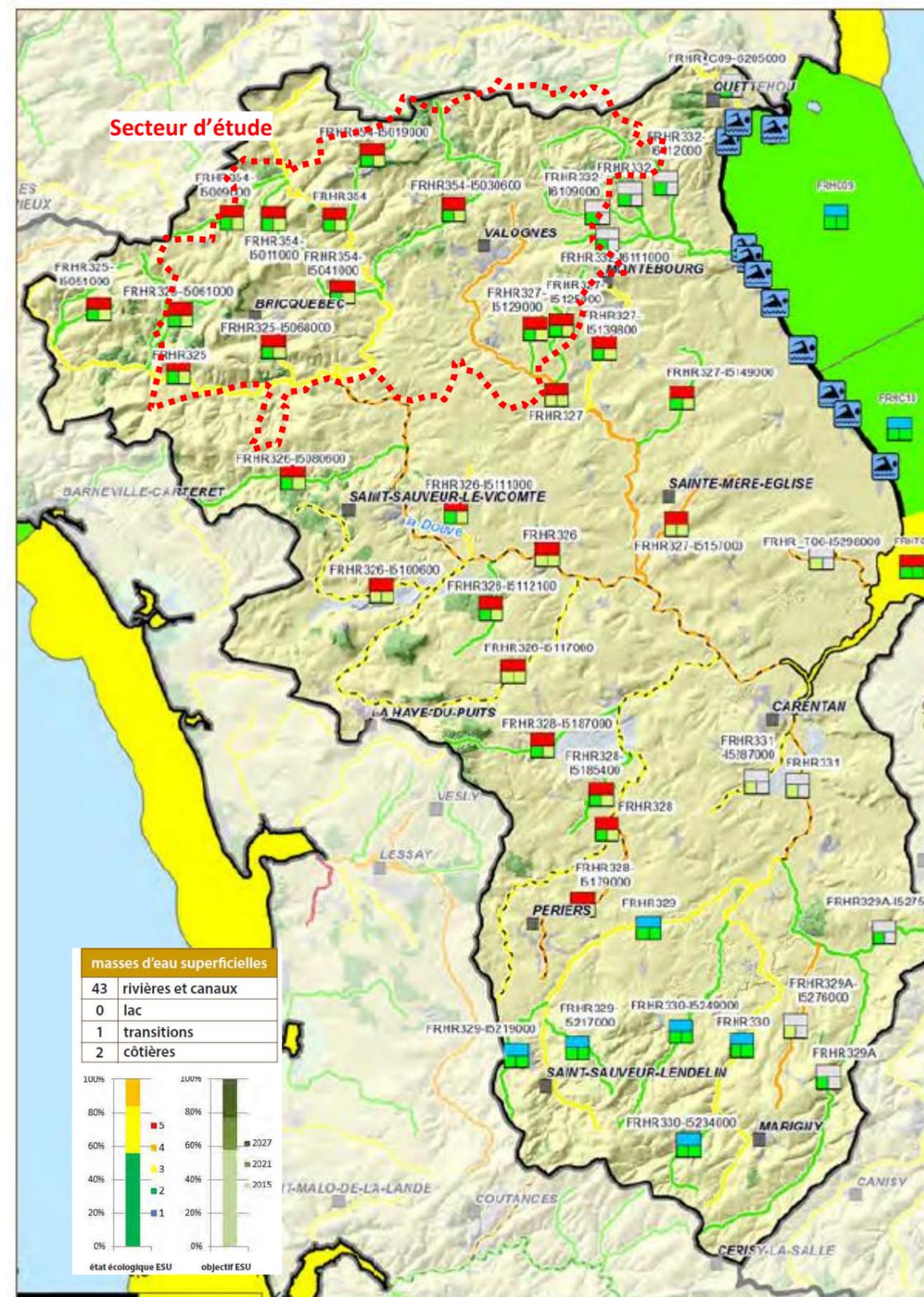
3.5.1.2 Caractéristiques des masses d'eau (SDAGE 2016-2021)

Les caractéristiques fournies par le SDAGE SEINE NORMANDIE 2016-2021, pour les cours d'eau, inscrits au sein du territoire de la CVS, sont les suivantes.

Tableau 8 : Objectifs d'états des masses d'eau (SDAGE Seine Normandie 2010-2015)

Nom de la masse d'eau	Objectifs d'état				Commune du secteur d'étude traversée
	Ecologique		Chimique		
	Etat	Délai	Etat	Délai	
FRHR325 La Scye de sa source au confluent de la Douve (exclu)	Bon état	2015	Bon état	2015	Briscquebec-en-Cotentin Magneville
FRHR325-5061000 Cours d'eau du Pommeret	Bon état	2015	Bon état	2015	Briscquebec-en-Cotentin
FRHR325-15068000 L'Aizy	Bon état	2021	Bon état	2021	Briscquebec-en-Cotentin
FRHR354 la Douve de sa source au confluent de la Scye (exclu)	Bon état	2015	Bon état	2015	Magneville / L'Etang-Bertrand / Morville / Nègreville / Rocheville / Sottevast / Brix
FRHR354-15041000 Cours d'eau du Pont Durand	Bon état	2015	Bon état	2015	Briscquebec-en-Cotentin Rocheville / Nègreville
FRHR354-15009000 Ruisseau l'Asseline	Bon état	2015	Bon état	2021	Breuville Rauville-la-Bigot
FRHR354-15019000 Ruisseau des Feux	Très bon état	2015	Bon état	2015	Sottevast / Brix
FRHR354-15011000 La Caudière	Très bon état	2015	Bon état	2015	Rauville-la-Bigot Sottevast
FRHR354-15030600 Rivière de Gloire	Bon état	2015	Bon état	2015	Sauxemesnil / Tamerville Saint-Joseph / Valognes Nègreville
FRHR327 Le Merderet de sa source au confluent de la Douve (exclu)	Bon état	2027	Bon état	2021	Colomby / Lieusaint Morville / Yvetot-Bocage Valognes / Tamerville
FRHR332 La Sinope de sa source à l'embouchure	Bon état	2015	Bon état	2015	Montaigu-la-Brisette
FRHR332-16109000 Ruisseau de Franquetterre	Très bon état	2015	Bon état	2015	Tamerville
FRHR334-16530600 Ruisseau le Trottebec	Bon état	2015	Bon état	2021	Brix
Ruisseau Querbot	Très bon état	2015	Bon état	2015	Montaigu-la-Brisette

Schéma 9 : Extrait de l'état écologique de l'unité hydrographique Douve-Taute (Source : SDAGE Seine Normandie 2010-2015)



3.5.2 Plan de prévention du Risque Inondation (PPRI)

Le Plan de Prévention des Risques Inondation des bassins versant de la Divette et du Trottebec et des cours d'eau de l'agglomération cherbourgeoise concerne des risques naturels d'inondation par la Divette, le Trottebec et leurs affluents, ainsi que par les ruisseaux traversant l'agglomération cherbourgeoise : ruisseau du Cauchin, ruisseau de la Polle, ruisseau de la bucaille, ruisseau des fourches, ruisseau du Fay, ruisseau du Vaublet et ruisseau du Lucas.

Ce PPRI comprend 26 communes, dont 2 communes inscrites dans le secteur d'étude, **Brix et Breuille**, il a été approuvé par arrêté préfectoral du 29 juin 2007.

Schéma 10 : Zonage réglementaire du PPRI des bassins versant de la Divette et du Trottebec sur la limite Nord-Ouest de la commune de Breuille (Source : DREAL et DDTM 50)

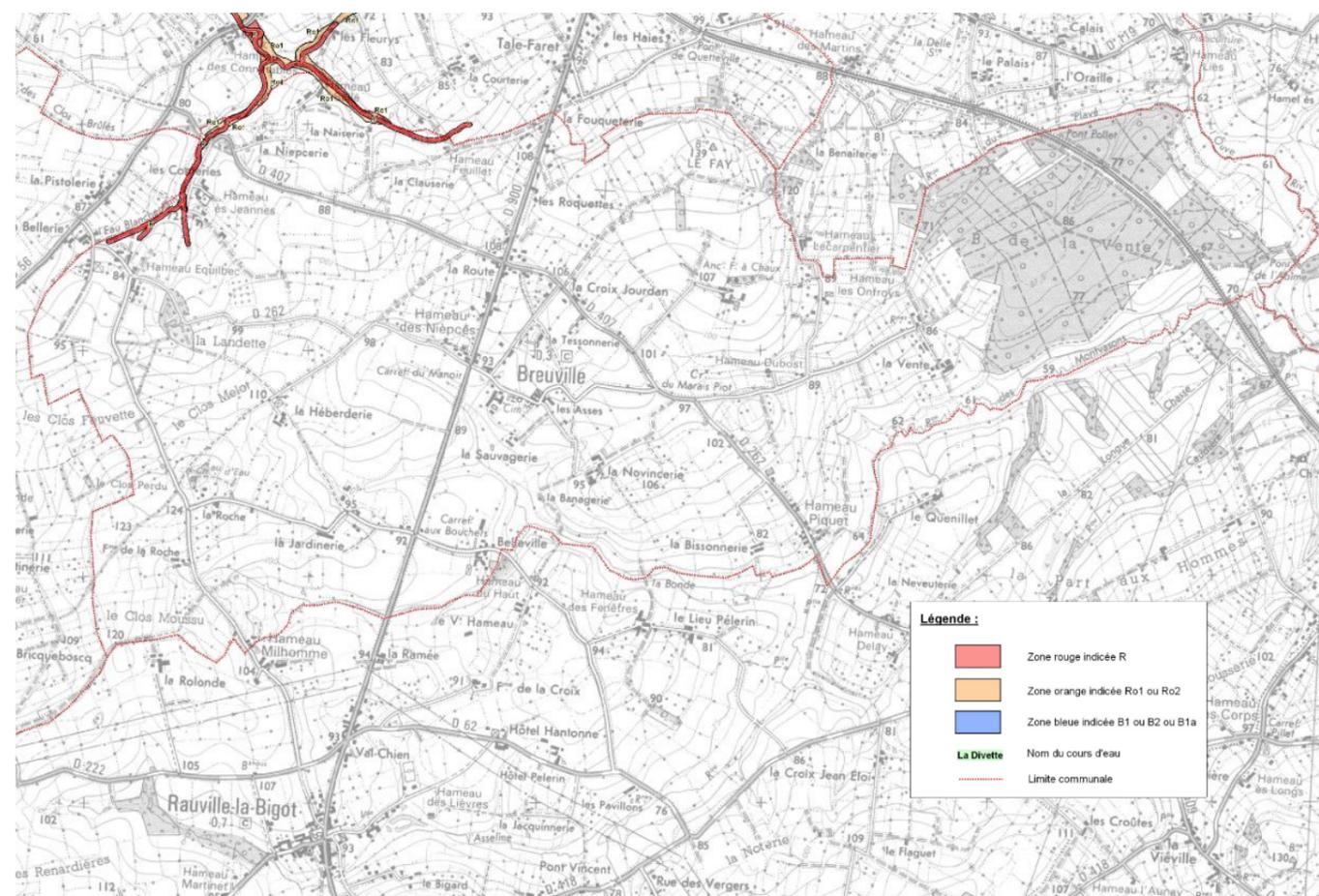
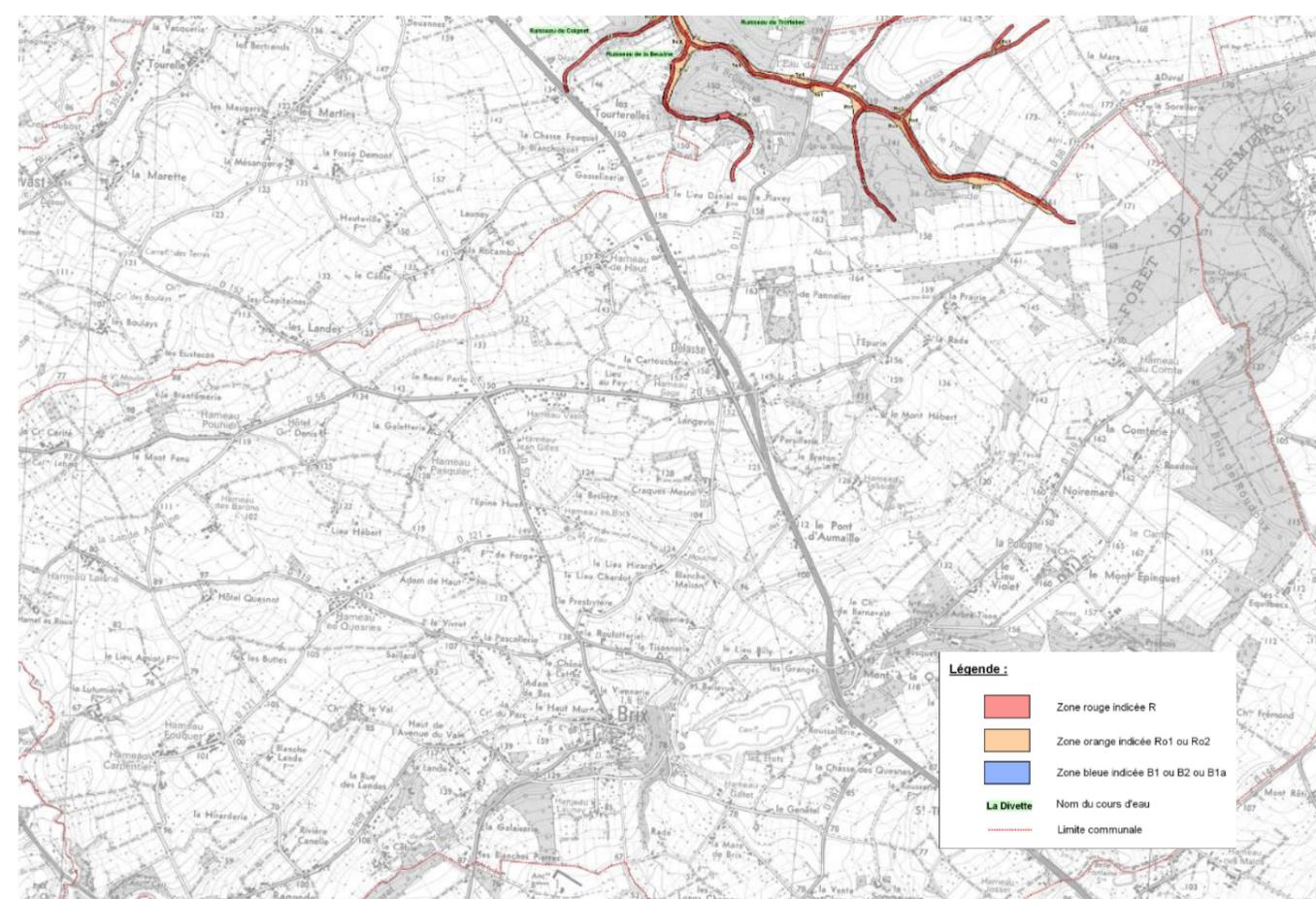


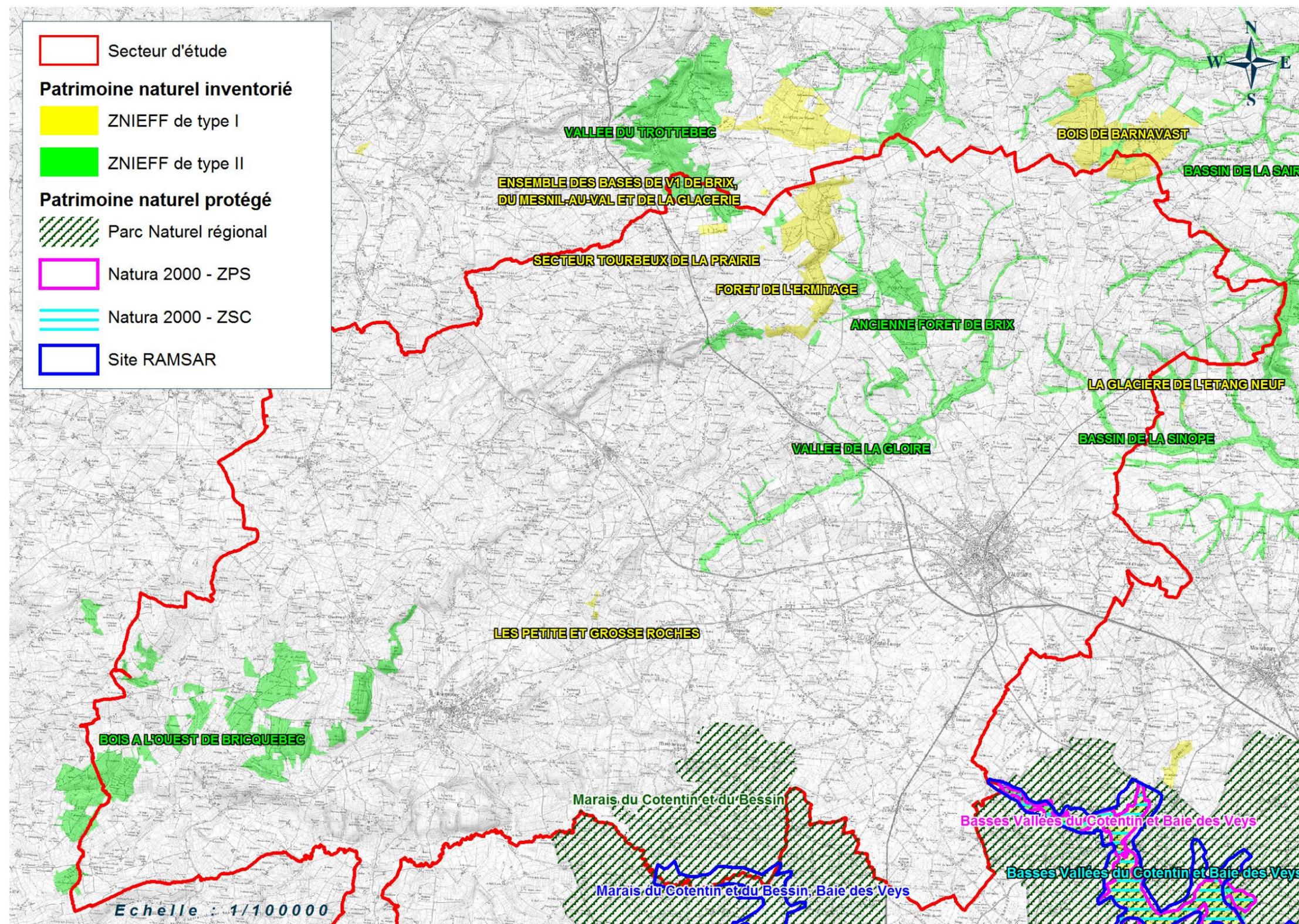
Schéma 11 : Zonage réglementaire du PPRI des bassins versant de la Divette et du Trottebec sur la limite Nord-Est de la commune de Brix (Source : DREAL et DDTM 50)



3.5.3 Le patrimoine naturel

L'ensemble du patrimoine naturel inventorié et protégé, présent au droit du secteur d'étude, est localisé sur le schéma ci-dessous.

Schéma 12 : Le patrimoine naturel inventorié et protégé (Source : DREAL Normandie)



3.5.3.1 Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Tableau 9 : ZNIEFF recensées sur le secteur d'étude

Type de ZNIEFF	Nom de la ZNIEFF	Commune du secteur d'étude concernée
ZNIEFF de type I	ENSEMBLE DES BASES DE V1 DE BRIX, DU MESNIL-AU-VAL ET DE LA GLACERIE	Brix
	SECTEUR TOURBEUX DE LA PRAIRIE	Brix
	FORET DE L'ERMITAGE	Brix / Sauxemesnil
	BOIS DE BARNAVAST	Montaigu-la-Brisette
	LES PETITE ET GROSSE ROCHES	Rocheville
ZNIEFF de type II	BOIS A L'OUEST DE BRICQUEBEC	Bricquebec-en-Cotentin
	VALLEE DE LA GLOIRE	Négreville / Saint-Joseph / Valognes / Tamerville / Sauxemesnil
	ANCIENNE FORET DE BRIX	Tamerville / Sauxemesnil / Brix
	BASSIN DE LA SINOPE	Tamerville / montaigi-la-Brisette

3.5.3.2 Parc Naturel Régional (Protection nationale)

Institué en 1967 et régi par décret de 1988, le Parc Naturel Régional est un territoire rural, reconnu pour sa forte valeur paysagère et patrimoniale. Il s'organise autour d'un projet concerté de développement durable pour la protection et la valorisation de son patrimoine.

Le Parc Naturel du *Marais du Cotentin et du Bessin* est inscrit dans le secteur d'étude et s'inscrit sur l'ensemble de la commune de Magneville.

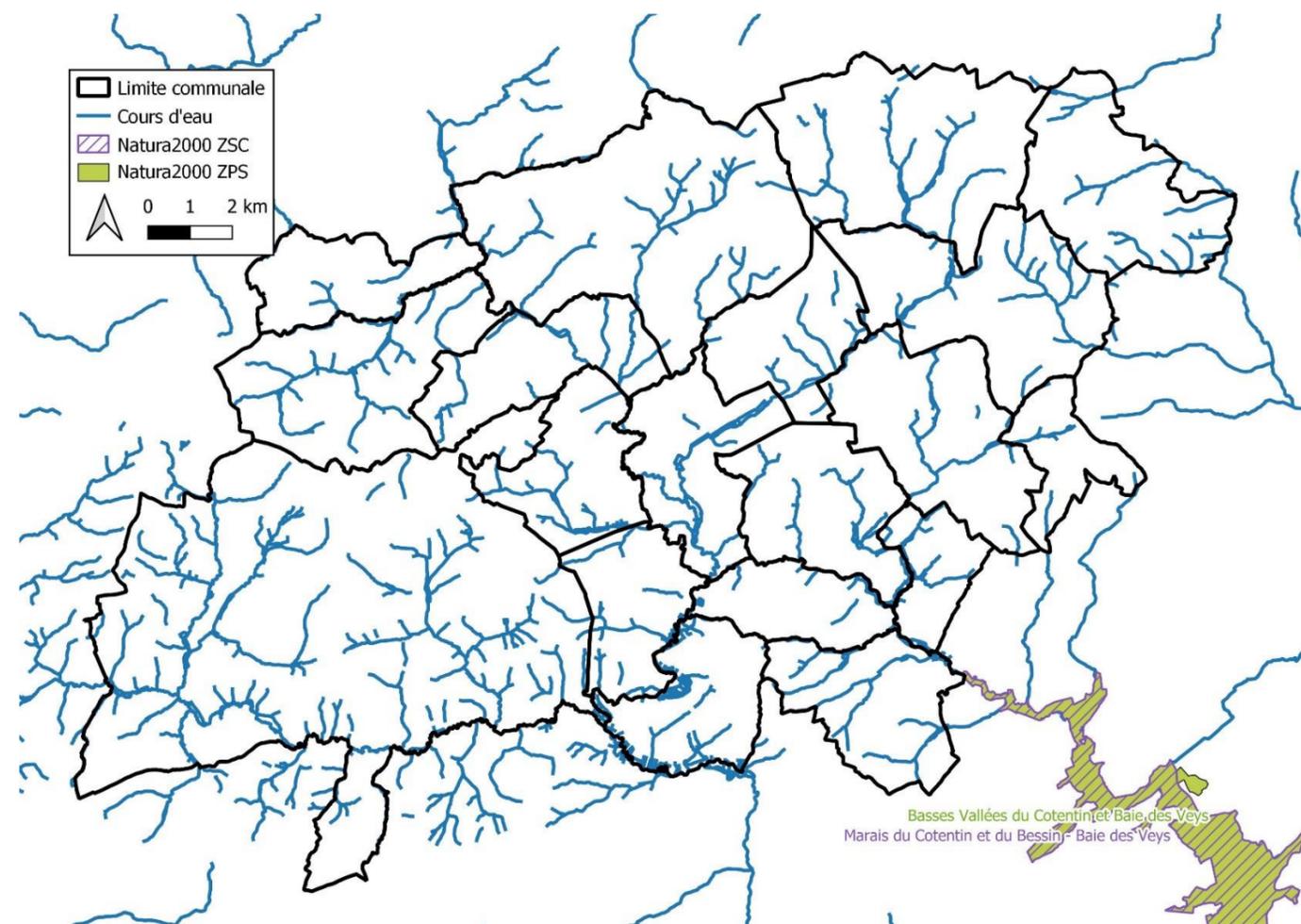
3.5.3.3 Sites Natura 2000 (Protection européenne)

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites, dont le maillage s'étend sur toute l'Europe, suivants les directives européennes « Oiseaux » de 1979 et « Habitat Faune Flore » de 1992. Ces sites sont identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces et de leurs habitats.

La zone d'étude n'est pas inscrite dans un site Natura 2000. Les sites les plus proches sont :

- **ZPS : Basses Vallées du Cotentin et Baie des Veys ;**
- **ZSC : Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys.**

Schéma 13 : Localisation des zones Natura 2000 en aval de la zone d'étude



3.5.3.4 La convention RAMSAR (Protection Internationale)

Cette convention est un traité international qui procure le cadre adapté pour des actions nationales et la coopération internationale en faveur de la préservation des zones humides et l'utilisation rationnelle de leurs ressources. En adhérant, chaque pays se doit de désigner au moins une zone humide d'importance internationale afin qu'elle figure dans le réseau mondial RAMSAR.

Pour les sites retenus, une telle désignation est en fait un label qui consacre leur importance internationale, mais qui reconnaît aussi la qualité de la gestion qui en est faite par les acteurs locaux.

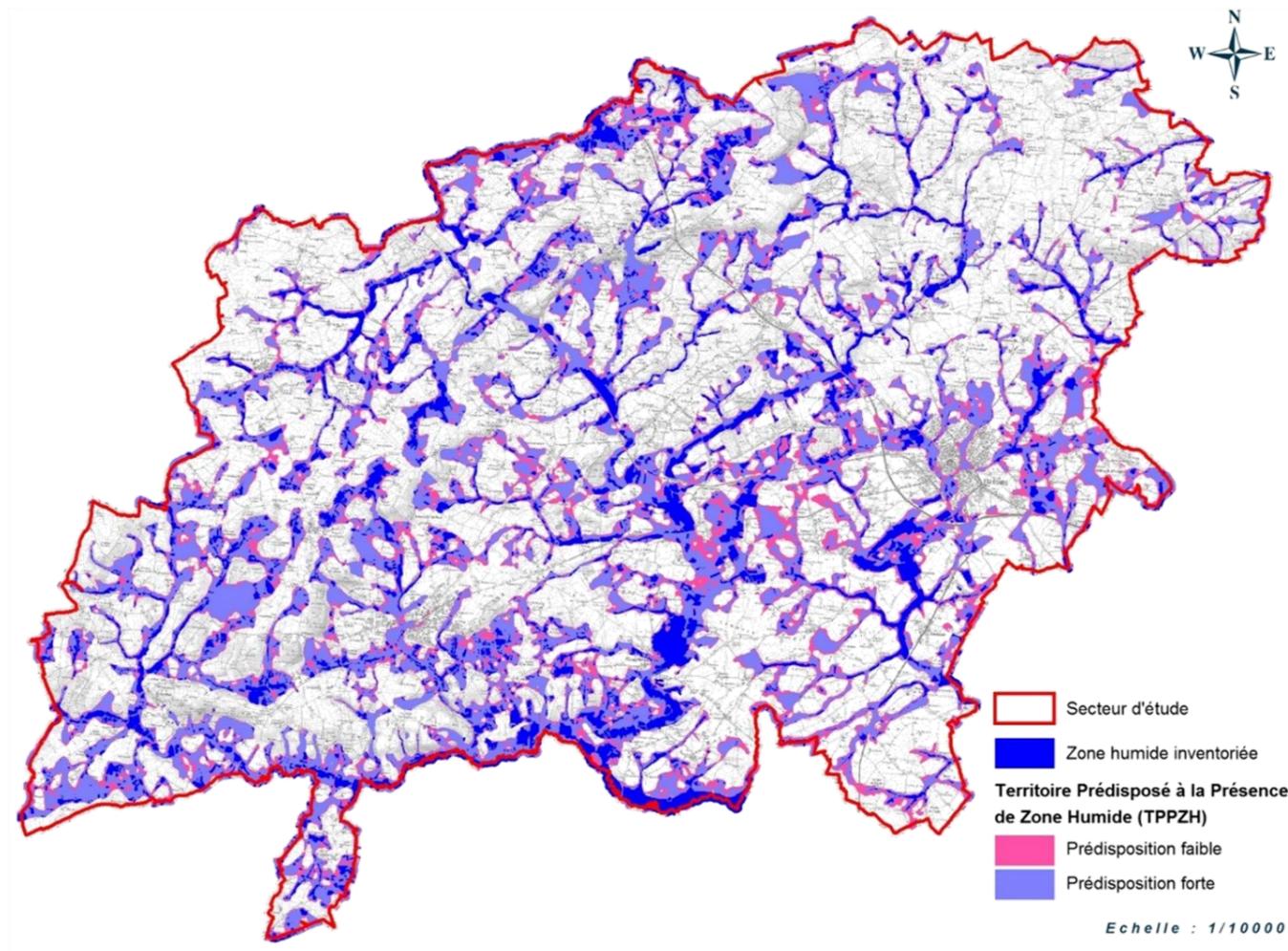
Le secteur d'étude se développe en limite du site inscrit à la convention RAMSAR : *Marais du Cotentin et du Bessin, Baie des Veys* et concerne la commune de Magneville.

**Sur l'ensemble des 30 800 ha du secteur d'étude, on dénombre 2361 ha de zones humides inventoriées.
Cette thématique est développée par le prestataire du lot 1 de la présente mission d'élaboration du PLUi.**

3.5.4 Zones humides

Selon l'article L.211-1 du code de l'Environnement, les zones humides sont des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.

Schéma 14 : Zones humides présentes au sein du secteur d'étude (DREAL Normandie carmen.developpement-durable.gouv.fr)



3.6 Documents d'orientation et de planification supérieurs

3.6.1 Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux est le document de planification appelé « plan de gestion » dans la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000. A ce titre, il a vocation à encadrer les choix de tous les acteurs du bassin dont les activités ou les aménagements ont un impact sur la ressource en eau. Ainsi, les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être « compatibles, ou rendus compatibles » avec les dispositions des SDAGE (art. L. 212-1, point XI, du code de l'environnement).

Le SDAGE 2016-2021 a été adopté le 5 novembre 2015 par le comité de bassin. Cette actualisation du SDAGE 2010-2015 permet la mise en place d'un programme d'aménagement et de gestion des eaux sur la période 2016-2021. Il développe plusieurs orientations afin d'atteindre ses objectifs et de gérer les eaux de manière durable.

Outre l'actualisation des données par rapport à la version précédente, le SDAGE 2016-2021 intègre notamment les problématiques liées au changement climatique et celles liées aux exigences de santé et de salubrité publique.

Le SDAGE 2016-2021 s'articule ainsi autour de huit défis et de deux leviers ;

1. **Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques ;**
2. **Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques ;**
3. **Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les micropolluants ;**
4. **Protéger et restaurer la mer et le littoral ;**
5. **Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future ;**
6. **Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides ;**
7. **Gérer la rareté de la ressource en eau ;**
8. **Limiter et prévenir le risque d'inondation.**

Les moyens pour atteindre les objectifs contenus dans ces défis ont été définis de la façon suivante :

1. **Acquérir et partager les connaissances ;**
2. **Développer la gouvernance et l'analyse économique.**

Le 19 décembre 2018, le Tribunal administratif de Paris a annulé l'arrêté préfectoral approuvant le SDAGE Seine-Normandie 2016-2021 pour vice de forme en raison de la double compétence du préfet en tant qu'autorité environnementale et autorité décisionnaire (TA Paris, 19 décembre 2018, n°1608547/4-1).

Le SDAGE Seine Normandie en vigueur est donc celui de 2010-2015, qui s'articule néanmoins autour des mêmes 8 défis et 2 leviers.

3.6.2 Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) décline, à l'échelle d'un bassin versant et de son cours d'eau, appelés unité hydrographique, ou d'un système aquifère, les grandes orientations définies par le SDAGE. Il a été instauré par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

Le SAGE est élaboré par une Commission locale de l'eau (CLE) qui comprend des représentants de l'État (25%), des collectivités locales (50%) et des usagers (25%). Parmi les usagers, on peut trouver des associations de consommateurs, et/ou de protection de l'environnement, et/ou de riverains ; ... etc.

Le SAGE énonce les priorités à retenir, en tenant compte :

- de la protection du milieu naturel aquatique,
- des nécessités de mise en valeur de la ressource en eau,
- de l'évolution prévisible de l'espace rural,
- de l'environnement urbain et économique,
- de l'équilibre à assurer entre les différents usages de l'eau,
- et des contraintes économiques.

3.6.2.1 Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Douve-Taute

Le SAGE Douve-Taute a été défini par arrêté le 5 Avril 2016 et couvre une superficie de 1665 km² et concerne 213 communes, il englobe intégralement la communauté de Communes du Cœur Cotentin. Ce bassin versant comprend 43 masses d'eau de surface dont la Merderet, la Sinope, la Douve ou encore la Taute.

Les enjeux du SAGE Douve-Taute sont les suivants :

- Gouvernance et organisation de la maîtrise d'ouvrage
- Qualité de l'eau (phosphore, ammonium, nitrates et produits phytosanitaires)
- Qualité des eaux littorales
- Qualité des milieux aquatiques (continuité écologique, biologie - hydromorphologie des cours d'eau, gestion des marais et zones humides) et baie des Veys
- Gestion quantitative
- Inondation – submersion et évolution du trait de côte

Les 19 communes du secteur d'étude sont inscrites dans le SAGE Douve-Taute.

3.7 Inventaire des études antérieures

Sur le territoire de la 4C, les études portant sur la **thématique assainissement** sont répertoriées dans le tableau suivant.

Tableau 10 : Liste des études existantes portant sur l'assainissement eaux usées

Commune concernée	Année de réalisation	Type d'étude	Bureau d'études	
BREUVILLE	2003	Schéma d'assainissement des eaux usées	SOGETI INGENIERIE	
BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	2005	Zonage d'assainissement	SETEGUE	
	En cours	Etude de Diagnostic et mise à jour du schéma directeur d'assainissement	SOGETI INGENIERIE	
	Quettetot	2006	Etude de zonage d'assainissement	IRIS CONSEIL
	Saint Martin le Herbert	2005	Zonage d'assainissement	SOGETI INGENIERIE
	Valdécie	2005	Zonage d'assainissement	SOGETI INGENIERIE
	Le Vrétot	2005	Schéma directeur d'assainissement	IRIS CONSEIL
	Les Perques	2005	Zonage d'assainissement	SOGETI INGENIERIE
BRIX	1997	Schéma directeur d'assainissement	CONCEPT ENVIRONNEMENT	
	2003	Actualisation du Schéma directeur d'assainissement	CONCEPT ENVIRONNEMENT	
	2018	Étude diagnostique des réseaux d'assainissement des eaux usées	ARTELIA	
COLOMBY	2005	Etude de zonage d'assainissement	SARL BICHA	
	2007	Etude de définition d'une filière autonome	DELALANDE	
L'ETANG BERTRAND	2005	Zonage d'assainissement	SOGETI INGENIERIE	
HUBERVILLE	2005	Etude de zonage d'assainissement	SARL BICHA	
LIEUSAIN	2005	Etude de zonage d'assainissement	SARL BICHA	
	2015	Etude de zonage d'assainissement	HYDRATOP	
MAGNEVILLE	2005	Zonage d'assainissement	SOGETI INGENIERIE	
	2007	Etude de définition d'une filière autonome	DELALANDE	
MONTAIGU LA BRISETTE	2005	Etude de zonage d'assainissement	SARL BICHA	
MORVILLE	2005	Zonage d'assainissement	SOGETI INGENIERIE	
NEGREVILLE	2003	Zonage d'assainissement	G2C ENVIRONNEMENT	
RAUVILLE LA BIGOT	1997	Projet de la carte d'agglomération en matière d'assainissement	G2C ENVIRONNEMENT	
ROCHEVILLE	2003	Schéma directeur d'assainissement	IRIS CONSEIL	
SAUXEMESNIL	2005	Etude de zonage d'assainissement	SARL BICHA	
SAINT JOSEPH	2005	Etude de zonage d'assainissement	SARL BICHA	
	2015	Actualisation du zonage d'assainissement	EF ETUDE	
SOTTEVAST	1997	Schéma directeur d'assainissement	GES	
	En cours	Diagnostic du système et étude bathymétrique de la station de traitement	SOGETI INGENIERIE	
TAMERVILLE	2005	Etude de zonage d'assainissement	SARL BICHA	
VALOGNES	2005	Etude de zonage d'assainissement	SARL BICHA	
	2015	Etude de zonage d'assainissement	HYDRATOP	
	En cours	Etude de Diagnostic et mise à jour du schéma directeur d'assainissement	SOGETI INGENIERIE	
YVETOT BOCAGE	2005	Etude de zonage d'assainissement	SARL BICHA	
	2015	Etude de zonage d'assainissement	HYDRATOP	

L'ensemble des communes ont fait l'objet d'une étude de zonage d'assainissement entre 1997 et 2006.
Une révision du zonage a été effectuée en 2015 sur 4 communes (Lieuxaint, Valognes, Yvetot Bocage et Saint Joseph).

Sur le territoire de la 4C, les études portant sur la **thématique eaux pluviales** sont répertoriées dans le tableau suivant.

Tableau 11 : Liste des études existantes d'assainissement eaux pluviales

Commune concernée	Année de réalisation	Type d'étude	Bureau d'études
COLOMBY	2001	Etude hydraulique RD02	DDE / IRIS CONSEIL
NEGREVILLE	2013	Etude hydraulique RD902	D2L BETALI
SOTTEVAST	2013	Dossier loi sur l'eau	PLANIS
VALOGNES	2000	Etude hydraulique de l'assainissement pluvial	SETEGUE
	2005 à 2011	Notes de calculs et dossiers loi sur l'eau des projets de lotissements (« Le Four à Chaux », Residence de la Chesnée », « La Clé des Champs »,...)	

4

FONCTIONNEMENT DE L'ASSAINISSEMENT : GESTION DES EAUX USEES

4.1 Assainissement Non Collectif

4.1.1 Comment fonctionne l'Assainissement Non Collectif

L'arrêté du 6 mai 1996 fixe les « prescriptions techniques applicables aux systèmes d'Assainissement Non Collectif » qui sont explicitées dans le DTU 64.1 d'août 1998.

Une filière d'Assainissement Non Collectif est constituée par un ensemble de dispositifs réalisant les étapes suivantes :

- Etape 1 : traitement anaérobie des eaux usées issues de l'habitation.
- Etape 2 : épuration aérobie des effluents prétraités issus de la FTE.
- Etape 3 : évacuation des effluents épurés.

Le système de collecte des eaux usées doit être conçu et réalisé de manière à permettre un traitement commun de toutes les eaux usées domestiques (et en aucune façon les eaux pluviales). Le traitement séparé des eaux vannes et des eaux ménagères peut être exceptionnellement admis, dans le cadre d'une réhabilitation, lorsque le système de collecte existant est inadapté.

4.1.2 Présentation de la situation actuelle (exploitation des données SPANC)

La Communauté de Communes Cœur du Cotentin (anciennement Communauté de Communes du Bocage Valognais) a confié à Veolia Eau l'exécution de prestations dans le cadre de son Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C) créé depuis avril 2006.

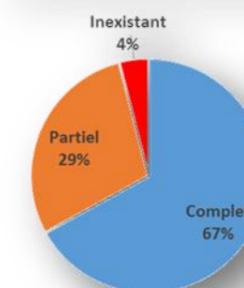
Les prestations assurées par le SPANC sont :

- Les contrôles de conception et de réalisation d'installations neuves ou réhabilitées,
- Les diagnostics des installations existantes en assainissement non collectif, y compris lors des cessions immobilières,
- L'élaboration d'Avant Projets Sommaires, pour les installations existantes non conformes après accord du propriétaire de l'installation.

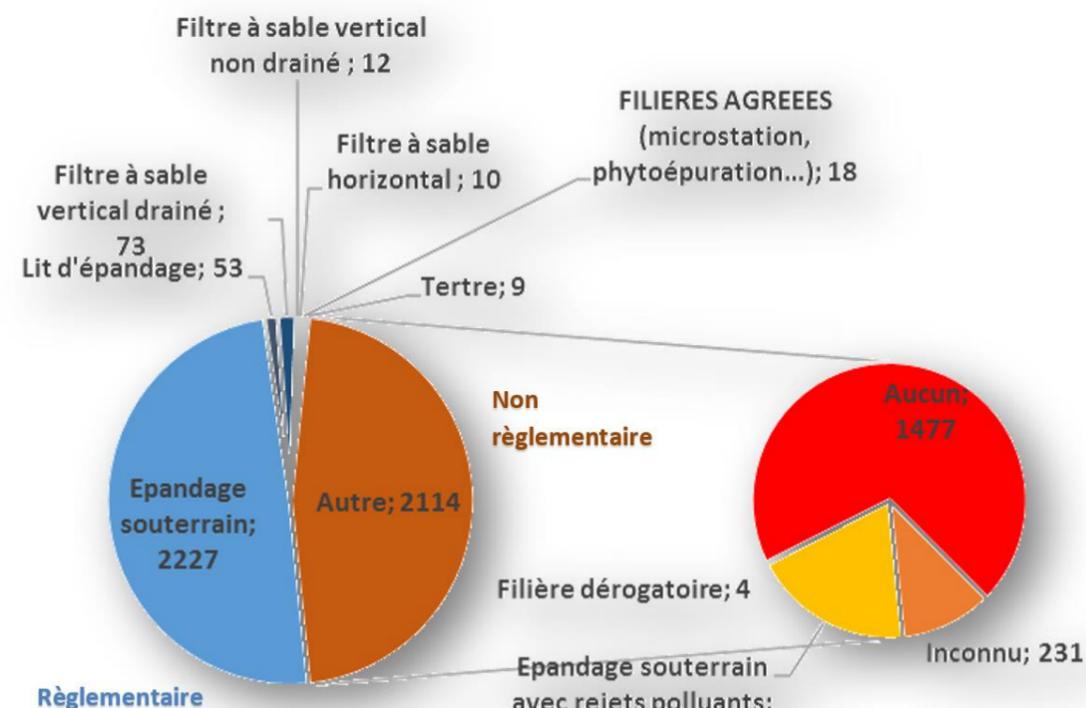
Depuis la mise en place du SPANC, 4516 diagnostics ont été réalisés (chiffre 2015) sur un total estimé de 5210 logements (5526 en incluant Rauville la Bigot), soit 82 % du territoire.

Les résultats du diagnostic indiquent que 67% des installations visitées sont équipées d'un dispositif de prétraitement complet et adapté. En revanche, 1307 installations présentent un prétraitement partiel et 180 où il est inexistant, avec des risques de pollution du milieu naturel et/ou souterrain.

Classification des prétraitements



Concernant les systèmes de traitement rencontrés lors des diagnostics réalisés sur les différentes communes depuis 2006, 53 % sont conformes à la réglementation (cf. graphique ci-dessous).



Le rapport annuel précise que la majorité des traitements sur le territoire du Pôle de Proximité sont des épandages souterrains (pour 58,2% des cas) mais ils ne sont pas toujours adaptés à la nature des sols car certains ont parfois un trop plein dirigé vers un puisard ou le milieu superficiel (fossé).

Le rapport annuel de Véolia (2015) présente le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (RPQS) qui mesure le niveau de conformité du parc des dispositifs d'assainissement en zonage d'assainissement non collectif.

L'indicateur est le rapport, exprimé en pourcentage, entre, d'une part, le nombre d'installations déclarées conformes suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement, d'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

Tableau 12 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Communes	Non-conformité RPQS		Conformité RPQS		% de conformité depuis 2009
	Classe 1 : La réhabilitation est urgente	Classe 2 : La réhabilitation n'est pas urgente	Classe 3 : Dispositif complet, en bon état de fonctionnement, sans impact sur le milieu et sans risque	Classe 3 : La réhabilitation n'est pas indispensable	
BRIX	103	89	197	92	60,1%
COLOMBY	32	13	13	12	35,7%
HUBERVILLE	14	9	18	10	54,9%
LIEUSAIN					
MONTAIGU LA BRISETTE	33	29	64	24	58,7%
SAUXEMESNIL	49	32	89	36	60,7%
SOTTEVAST	118	48	30	114	46,5%
SAINT JOSEPH	51	74	169	76	66,2%
TAMERVILLE	29	14	45	19	59,8%
VALOGNES	28	15	27	13	48,2%
YVETOT BOCAGE	18	8	17	7	48,0%
BREUVILLE	12	27	9	64	65,2%
BRICQUEBEC	39	62	25	220	70,8%
L'ETANG BERTRAND	12	18	10	42	63,4%
LE VALDECIE	5	12	6	19	59,5%
LE VRETOT	27	61	14	141	63,8%
LES PERQUES	1	9	8	16	70,6%
MAGNEVILLE	21	30	10	34	46,3%
MORVILLE	14	24	10	29	50,6%
NEGREVILLE	14	43	27	118	71,8%
QUETTETOT	40	62	24	113	57,3%
ROCHEVILLE	17	30	34	104	74,6%
SAINT MARTIN LE HEBERT	5	14	7	26	63,5%
RAUVILLE-LA-BIGOT	86	124	106		
Total	682	723	853	1329	60,8%

A l'issue de l'année 2015, 4516 diagnostics ont été effectués depuis la création du SPANC, dont 1727 sur le nouveau périmètre (intégration de Breuville, Bricquebec-en-Cotentin, l'Etang-Bertrand, Magneville, Norville, Négreville et Rocheville). Véolia indique que ce résultat devrait

évoluer encore quand la totalité des courriers de pénalité seront envoyés. L'instauration de ce dernier a facilité l'avancement des diagnostics et il est important de continuer cette démarche sur l'ensemble du périmètre afin d'obtenir des résultats intéressants.

4.2 Assainissement Collectif

4.2.1 Comment fonctionne l'Assainissement Collectif

La mise en place de l'assainissement collectif comprend la pose d'un réseau gravitaire et d'une station de traitement des eaux usées si celle-ci n'existe pas. Parfois, lorsque des problèmes de contre-pente existent, des postes de refoulement ainsi que des conduites de refoulement peuvent être nécessaires.

Chaque propriétaire a obligation de raccorder sa sortie d'eaux usées sur le réseau gravitaire dans les deux ans suivant la pose de ce réseau.

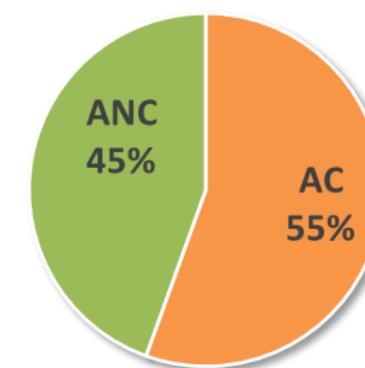
L'assainissement semi-collectif (ou « assainissement collectif fractionné ») concerne le traitement des eaux usées domestiques de plusieurs maisons. Le dispositif est composé d'une Fosse Toutes Eaux puis d'un procédé de traitement. Il est précisé que ce type de solution n'est plus proposé car la communauté d'agglomération ne souhaite pas se porter Maître d'Ouvrage de ce type de travaux.

4.2.2 Présentation du réseau d'assainissement Eaux Usées du territoire d'étude

Sur le territoire de l'intercommunalité (ex-4C), le réseau d'assainissement comprend un linéaire de canalisation de 115km (incluant le refoulement) et 6 stations pour une capacité totale de traitement de 17 650 EH.

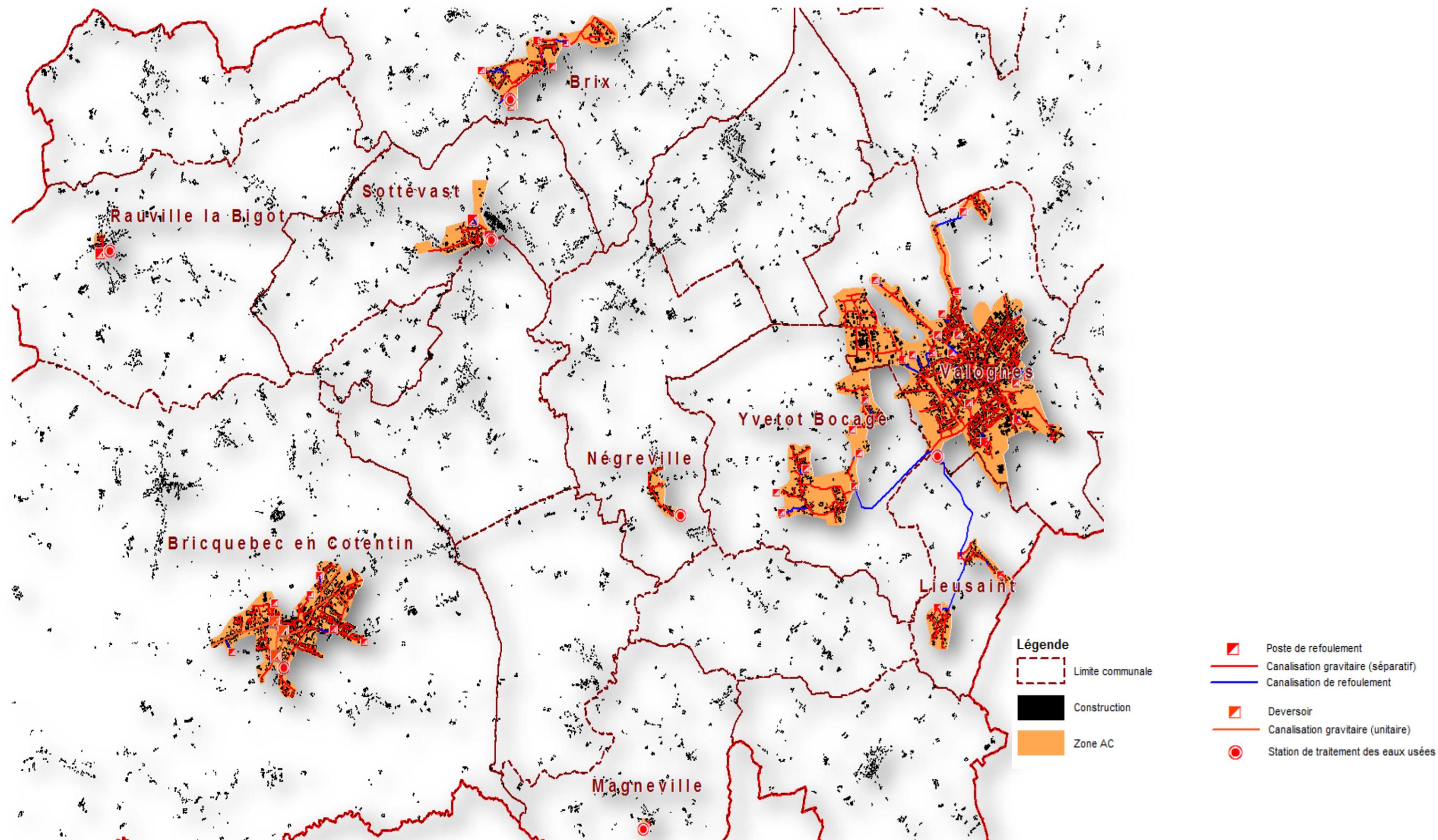
Les principales zones d'habitats denses sont raccordées à un système d'Assainissement Collectif (55% des logements du territoire).

Taux de raccordement du territoire de l'intercommunalité



Le schéma ci-dessous illustre la localisation des bourgs disposant d'assainissement collectif.

Schéma 15 : Répartition schématique des zones en Assainissement Collectif



4.2.3 Caractéristiques des stations d'épuration

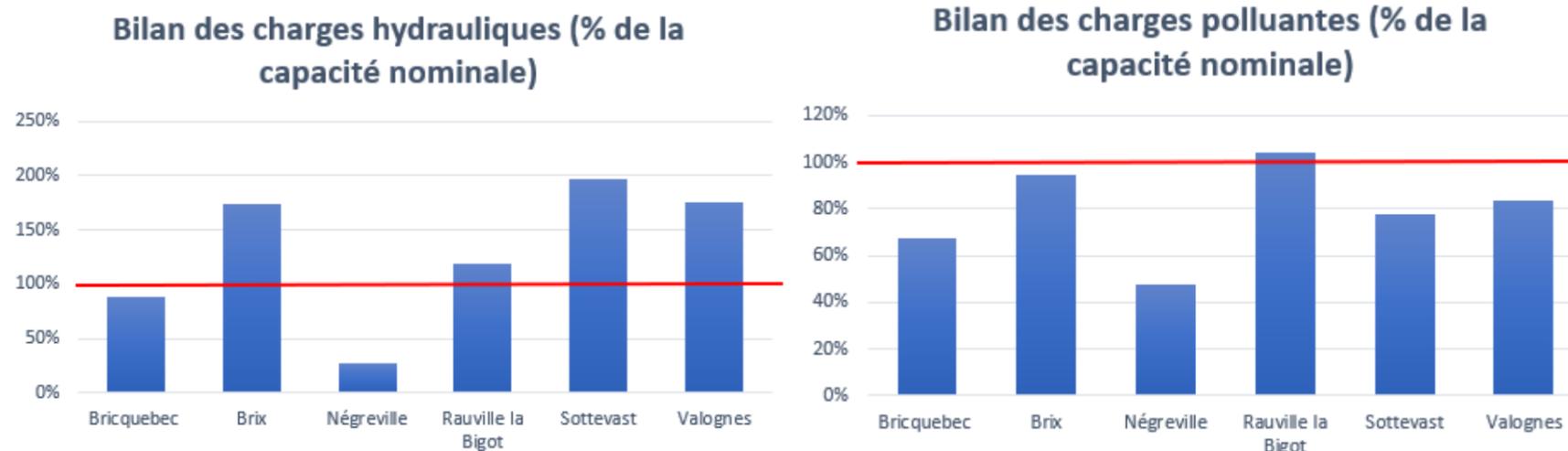
Le tableau suivant présente les principales caractéristiques des stations d'épuration présentes sur le territoire du Pôle de Proximité du Cœur du Cotentin.
La station d'épuration de Magneville (EHPAD) n'est pas suivie par le SATESE (maitrise d'ouvrage privée).

Tableau 13 : Caractéristiques des stations d'épuration présentes sur le secteur d'étude

Station	Mise en service	Source de l'information	Capacité	Nombre de raccordés (estimation)	Charge moyenne en entrée 2018	Commentaires sur la capacité de traitement	Traitement	Exploitant	Commune raccordée	Milieu récepteur
BRICQUEBEC 035008202000	31/12/1988	SATESE	4000 EH 600 m³/s	2700 EH	527.2 m³/J	La saturation hydraulique (moyenne annuelle) est en baisse par rapport à 2017. Elle reste cependant proche de la capacité nominale de la station (88%). - A noter que durant deux mois de l'année, la moyenne mensuelle des débits journaliers en sortie était supérieure à la capacité nominale de cette station. - Pour ne pas dégrader le traitement par temps de pluie, une temporisation du temps de fonctionnement des pompes sur le poste principal est installée. En 2018, 38703 m³ (20% du débit traité) d'eaux brutes ont été bypassées en entrée de station vers l'Aizy. Ce volume ne prend pas en compte les déversements par les déversoirs d'orage du réseau et les postes de refoulement par temps de pluie. => La station est saturée par temps de pluie.	Eau - Boue activée aération prolongée Boue - Epaissement statique gravitaire	SAUR	Bricquebec	ruisseau L'Aizy
BRIX 035008701000	31/12/2000	SATESE	600 EH 90 m³/s	500 hab.	156.9 m³/J	La saturation hydraulique (moyenne annuelle) est en très forte hausse cette année et atteint 174% du débit nominal de la station. Les surcharges hydrauliques ont principalement lieu en hiver (de décembre à mars). A noter qu'en janvier le débit moyen journalier a atteint jusqu'à 5.5 fois le débit nominal de la station.	Eau - Lagunage naturel	COMMUNE DE BRIX	Brix	Eau douce de surface (Douve)
NEGREVILLE 035036901000	30/08/2012	SATESE	400 EH 60 m³/s	183 hab.	16.6 m³/J	La saturation hydraulique (moyenne annuelle) est en très légère augmentation par rapport à l'année précédente et atteint 33% du débit nominal de la station. Aucun débordement n'a été observé cette année.	Eau - Lagunage naturel Eau - Filtres Plantés	VEOLIA EAU	Negreville	Marais Renard
RAUVILLE-LA-BIGOT (Bourg) 035042501000	31/12/2007	SATESE	115 EH 17.25 m³/s	104 hab.	20.5 m³/j	La saturation hydraulique (moyenne annuelle) atteint 119 % de la capacité nominale de cette station. Les surcharges les plus importantes ont lieu pendant les mois d'hiver. Des investigations sont en cours pour déterminer l'origine des eaux claires parasites responsables de ces surcharges.	Eau - Lagunage naturel Eau - Filtres Plantés	COMMUNE DE RAUVILLE LA BIGOT	Rauville-la-Bigot	Rû de l'Asseline
SOTTEVAST à Rocheville 035057901000	23/07/1997	SATESE	500 EH 75 m³/s	410 hab.	147.9 m³/j	La saturation hydraulique (moyenne annuelle) atteint en 2018 197% du débit nominal de la station. Les surcharges hydrauliques ont principalement lieu en hiver (de décembre à avril). A noter qu'en février le débit moyen journalier a atteint jusqu'à 7.5 fois le débit nominal de la station. Le réseau est très sensible aux eaux claires parasites (ECP). => La station est saturée par temps de pluie (de l'ordre de 50%).	Eau - Lagunage naturel	COMMUNE DE SOTTEVAST	Sottevast	affluent de la DOUVE
VALOGNES 035061502000	01/06/2004	SATESE	12 000 EH 2450 m³/s (jusqu'à 4450m³/j par temps de pluie)	7700 EH	3154 m³/j	La commune indique que la pollution raccordée est à ce jour de l'ordre de 10000 EH en charge organique. Au-delà du débit de 450 l/s, les survolumes seront directement déversés vers le Merderet (suffisamment dilués pour ne pas perturber le milieu récepteur). => La station est saturée par temps de pluie et principalement de novembre à avril. La moyenne annuelle de saturation atteint 129% du débit nominal. <u>Une</u> répartition théorique de la capacité nominale a été calculée entre Valognes, Yvetot-Bocage et Lieusaint : Valognes (10 600EH), Yvetot-Bocage (1 050 EH) et Lieusaint (350 EH).	Eau : Boue activée aération prolongée Eau : Stockage avant traitement Boue : Table d'égouttage	COMMUNE DE VALOGNES	Valognes Lieusaint Yvetot-Bocage	Le Merderet

Les Rapports Annuels réalisés par la SATESE sur chaque station d'épuration ont permis de mettre en évidence :

- surcharge hydraulique pour 4 stations d'épuration : Brix (174%), Rauville-la-Bigot (119%), Sottevast (197%) et Valognes (175%)
- surcharge en pollution pour une station : Rauville-la-Bigot (104%)



Le tableau suivant rappelle l'ensemble des STEP actuelles sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, ainsi que leurs éventuelles surcharges et solutions envisagées.

Tableau 14 : Ensemble des STEP actuelles sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Du Cotentin

Code SANDRE	STEP		SURCHARGE HYDRAULIQUE ACTUELLE	
	Nom	Capacité nominale (EH)	OUI / NON	Solution envisagée
035008202000	Bricquebec	4 000	NON	Saturation en temps de pluie - Des études de diagnostic sont en cours pour apporter les solutions nécessaires pour réduire la saturation hydraulique (préconisations de travaux visant à réduire les apports de ruissellements à la station et/ou d'augmentation de la capacité de traitement)
035008701000	Brix	600	OUI	
035036901000	Négreville	400	NON	
037616401000	Rauville-la-Bigot	115	OUI	Des investigations sont en cours pour déterminer l'origine des eaux claires parasites responsables de ces surcharges.
035057901000	Sottevast	500	OUI	Des études de diagnostic sont en cours pour apporter les solutions nécessaires pour réduire la saturation hydraulique (préconisations de travaux visant à réduire les apports de ruissellements à la station et/ou d'augmentation de la capacité de traitement)
035061502000	Valognes	12000	OUI	Des études de diagnostic sont en cours pour apporter les solutions nécessaires pour réduire la saturation hydraulique (préconisations de travaux visant à réduire les apports de ruissellements à la station et/ou d'augmentation de la capacité de traitement)

En termes de saturation hydraulique, seule la station de NEGREVILLE ne connaît pas d'épisode de dépassement. Les stations de RAUVILLE-LA-BIGOT et BRICQUEBEC présentent des dépassements limités l'hiver et les autres stations présentent des dépassements élevés. Les dépassements sont liés à des apports d'eaux claires parasites (nappe et ruissellement), notamment par temps de pluie à cause des apports des réseaux unitaires pour BRICQUEBEC et VALOGNES. Il est précisé que des études de diagnostic, actuellement en cours sur BRICQUEBEC, SOTTEVAST et VALOGNES, permettront d'apporter les solutions nécessaires pour réduire la saturation hydraulique (préconisations de travaux visant à réduire les apports de ruissellements à la station et/ou d'augmentation de la capacité de traitement).

5

ZONAGES D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES DES 19 COMMUNES DU POLE DE PROXIMITE DU CŒUR DU COTENTIN

Les paragraphes qui suivent, extraits de cette étude, sont présentés ici en vue d'apporter des éléments de justification en ce qui concerne les nouveaux zonages d'assainissement.

5.1 Actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées

5.1.1 Méthodologie employée

Pour les 19 communes qui composent le pôle de proximité du Cœur du Cotentin (ancienne Communauté de Communes du même nom), la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées s'est traduite par :

- Une synthèse du zonage existant et du choix communal initial ;
- Une rencontre des élus des communes ;
- Un contrôle de l'état d'avancement du programme de travaux ;
- Une adaptation du zonage selon l'orientation du choix communal initial et en fonction :
 - des travaux réalisés ;
 - des nouvelles constructions ;
 - des projets urbains ;
 - de l'analyse technico-financière ;
 - de l'évolution des solutions techniques ;
 - du SCOT (données d'urbanisme pouvant remettre en question les choix antérieurs).
- Le chiffrage de travaux permettant d'atteindre les objectifs du zonage ;
- Une présentation du zonage proposé à chacune des 19 communes ;
- La modification du zonage suite aux concertations avec communes, la CAC et ingetec.

5.1.2 Hypothèses retenues pour l'étude des scénarii de zonages d'assainissement

La faisabilité des zonages d'assainissement proposés s'appuie sur plusieurs critères définis en concertation avec le comité de pilotage technique :

- Abandon des solutions d'Assainissement Collectif Fractionné (ACF)
- L'estimation du coût des travaux est effectuée à partir des coûts unitaires suivants :
 - Canalisation gravitaire 250 € HT/ml ;
 - Canalisation refoulement 115 € HT/ml ;
 - Poste de refoulement principal (plus de 10 habitations) 40 000 € HT/ml ;
 - Poste de refoulement secondaire (moins de 10 habitations) 20 000 € HT/ml ;
 - Branchement 1400€ HT/ml ;
 - Pompe de relevage individuelle 800 € HT/ml ;
 - Mise aux normes de l'installation d'assainissement non collectif (hypothèse la moins favorable) 15 000 € HT/ml ;
- Les secteurs définis comme aptes à recevoir des filières d'assainissement non collectif (capacité d'infiltration des sols, pentes ...) lors des études précédentes ont été considérés comme toujours aptes actuellement ;
- L'instauration de servitude de passage dans les parcelles agricoles ou privées a été écartée, sauf lorsque la proposition présente un réel intérêt économique ;
- Les travaux en cours de réalisation n'ont pas été réintégrés dans l'estimation financière.
- Le nombre de logements en situation future (selon échéance du document d'urbanisme) a été estimé en considérant une **surface moyenne de lots de 500 m²** au niveau des parcelles urbanisables.
- Une comparaison du coût du maintien en Assainissement Non Collectif et du coût des travaux de passage en Assainissement Collectif est réalisée lors des propositions de scénarii.

La pertinence de la mise en assainissement collectif des secteurs s'appuie sur une analyse du coût par branchement de logement (critère du 9^{ème} programme de l'AESN). Cette évaluation est ensuite complétée du linéaire moyen de réseau¹ à créer par logement (selon les critères du 10^{ème} programme de l'agence de l'eau Seine Normandie).

A l'issue de cette analyse, une évaluation de la capacité des stations de traitement est menée pour vérifier leur aptitude à recevoir des apports supplémentaires.

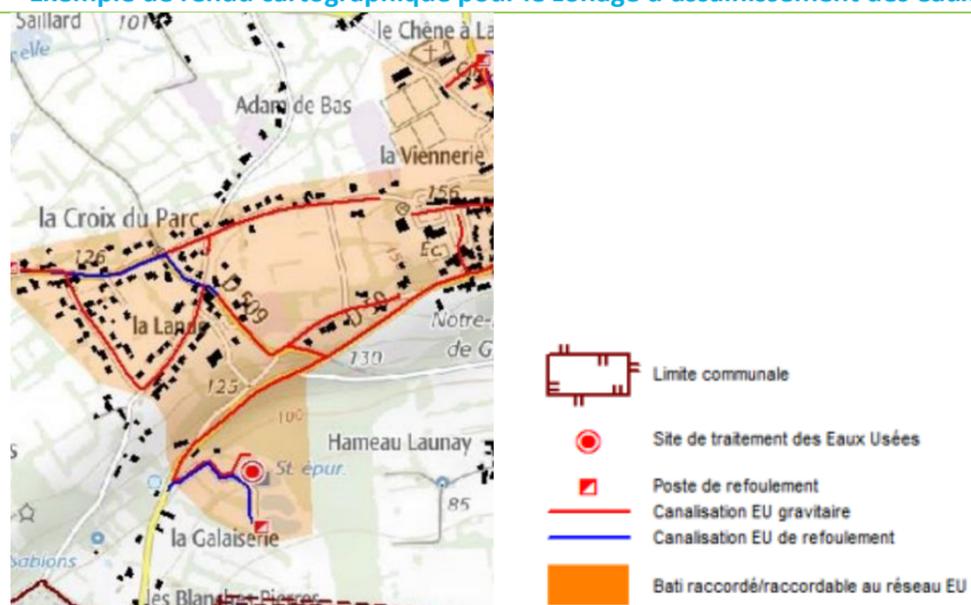
¹ Ce linéaire moyen de réseau comprend le réseau gravitaire et le réseau de refoulement.

5.1.3 Elaboration de la cartographie et du Système d'Information Géographique

La cartographie du zonage d'assainissement des eaux usées comprend la localisation :

- des secteurs étudiés (ou « écarts »), en cohérence avec l'étude initiale ;
- du tracé des réseaux gravitaires et refoulements Eaux Usées : à partir des plans des réseaux fournis par les concessionnaires (SAUR & Véolia) et des enquêtes communales (témoignage des élus) ;
- des postes de relèvements ;
- des stations de traitement des Eaux Usées ;
- les secteurs actuellement raccordés/raccordables ;
- les secteurs actuellement en Assainissement Non Collectif.

Schéma 16 : Exemple de rendu cartographique pour le zonage d'assainissement des eaux usées



Un figuré identique mais d'une couleur différente reprend ces types d'ouvrage pour le zonage d'assainissement proposé. La cartographie résultante est issue d'une concertation avec le Maître d'Ouvrage et chacune des communes.

Il est à noter que pour certaines communes, le tracé du choix communal initial a été affiné selon les travaux réalisés depuis (exemple : déplacement du site de traitement, d'une Poste de Relèvement, ...). Le chiffrage est alors mis à jour en conséquence.

Cette cartographie est établie avec le fond de plan de la BD parcellaire®, géoréférencé en Lambert 93.

5.1.4 Etude des scénarii de mise à jour des zonages

La mise à jour des zonages d'assainissement des eaux usées s'intéresse à la faisabilité économique de mise en assainissement collectif. Ainsi, la mise à jour de ces zonages est effectuée dans les deux cas suivants :

- Evolution significative de la densité de l'habitat au niveau des zones actuellement en ANC ;
- Zones prévues en Assainissement Collectif Fractionné et dont le principe est désormais écarté par le COPIL (l'agglomération ne se porte pas Maître d'Ouvrage de ce type de travaux). Les communes concernées sont : Bricquebec, l'Etang Bertrand et Sottevast. Les solution ACf sont donc abandonnées et les hameaux concernés sont maintenus en ANC.

L'analyse des zonages d'assainissement actuellement en vigueur et des travaux réalisés montre que la majorité des choix communaux de mise en Assainissement Collectif ont été réalisés.

Le programme retenu des travaux de mise en Assainissement Collectif n'est en revanche pas abouti pour 3 communes :

BRICQUEBE-EN-COTENTIN : Passage en AC du Melleret et du Pont d'Aisy

NEGREVILLE : Passage en AC de la Lande de Montrotot

SOTTEVAST : Passage en AC des hameaux Saillard et Royer

Les élus de 3 communes ont souhaité par ailleurs, une réflexion sur une extension éventuelle de la zone AC :

QUETTETOT (Bricquebec en Cotentin) : la densité de l'habitat permet d'étudier un raccordement vers la STEP de Bricquebec.

MORVILLE : la densité de l'habitat ne permet pas d'envisager l'Assainissement Collectif – maintien du choix communal en ANC

COLOMBY (compte tenu des problèmes ANC) : la densité de l'habitat permet d'étudier un raccordement vers la STEP de Valognes (via Lieusaint).

Enfin, des extensions de la zone AC ont été étudiées pour 4 communes :

BRIX : Hameau La Roulotterie

NEGREVILLE : Hameau Brisset

SOTTEVAST : Hameau Meslin

RAUVILLE-LA-BIGOT : La Moinerie et Hameau des Lièvres

Le tableau suivant résume les scénarii de zonage étudiés.

Tableau 15 : Synthèse des zonages d'assainissement étudiés

Commune		Scénarii de zonage
BRICQUEBEC EN COTENTIN	Bricquebec	- Maintien du choix communal pour hameaux Melleret et Pont d'Aisy (passage en AC) - Abandon ACf et mise en ANC du hameau es Mières
	Quettetot	Opportunité de mise en AC du bourg, Pasquerie et Grande Rue avec raccordement vers Bricquebec
BRIX		Extension ponctuelle AC la Roulotterie.
COLOMBY		Opportunité de mise en AC du bourg (120lgs) avec raccordement vers STEP Valognes (par Lieusaint)
L'ETANG BERTRAND		Abandon ACf et maintien en ANC de la commune
MORVILLE		<i>(solution AC difficilement envisageable : le raccordement vers la station de Valognes est éloigné et la densité de l'habitat trop faible)</i> maintien du choix communal en ANC
NEGREVILLE		- Maintien du choix communal la Lande de Montrotot (passage en AC) - Opportunité de mise en AC du hameau Brisset
RAUVILLE LA BIGOT		Opportunité de mise en AC de la Moinerie et du Hameau des Lièvres
SOTTEVAST		- Maintien du choix communal pour hameaux Saillard et Royer (passage en AC) - Opportunité de mise en AC du hameau Meslin

Pour les autres communes du pôle de proximité du Cœur du Cotentin, il n'y a pas d'opportunité d'évolution du zonage.

5.1.5 Evaluation de l'impact des scénarii de zonages sur les stations de traitement des eaux usées

5.1.5.1 Estimation des charges supplémentaires à traiter

Les extensions de réseau d'assainissement collectif généreront des effluents supplémentaires à traiter dans les stations existantes. Le tableau ci-après présente les unités de traitement concernées et les charges supplémentaires.

Tableau 16 : Charges supplémentaires à gérer sur les sites de traitement avec mise à jour des zonages

Stations d'épuration	Communes concernées	Charge supplémentaire (EH)
Bricquebec	Bricquebec & Quettetot	645
Brix	Brix	20
Négreville	Négreville	123
Rauville-la-Bigot	Rauville la Bigot	215
Sottevast	Sottevast	120
Valognes	Colomby	300

5.1.5.2 Incidence sur les stations d'épuration

Le tableau ci-dessous synthétise les charges hydrauliques reçues par les stations d'épuration en situation **actuelle** et **future** (après travaux de mise en assainissement collectif conformément au zonage retenu).

Tableau 17 : Bilan des charges supplémentaires transférées sur STEP en situation actuelle/future avec mise à jour des zonages

STEP	Capacité nominale (en EH)	Charge hydraulique actuelle	Charge hydraulique future, hors apports supplémentaires d'ECP	Charge polluante actuelle	Charge polluante future
Bricquebec	4 000	88%	104%	68%	84%
Brix	600	174%	178%	95%	98%
Négreville	400	28%	58%	48%	78%
Rauville-la-Bigot	115	119%	306%	104%	291%
Sottevast	500	197%	221%	78%	102%
Valognes	12000	175%	178%	83%	67%

Finalement, 5 stations d'épuration seront en surcharge hydraulique après réalisation du zonage (Bricquebec, Brix, Rauville-la-Bigot, Sottevast et Valognes) et 2 stations seront en surcharge de pollution (Rauville-la-Bigot et Sottevast).

Ces résultats révèlent qu'en l'état actuel, seule la station d'épuration de Négreville serait en mesure de traiter les apports supplémentaires d'eaux usées induits par le nouveau zonage. L'étude des scénarii de zonage démontre donc que les extensions du réseau d'assainissement collectif sont contraintes par la capacité de traitement des stations à leur exutoire.

5.1.6 Scénarii retenus après délibération du conseil communautaire

5.1.6.1 Concertations préalables à la délibération communautaire

Il a été mis en évidence dans le chapitre précédent que les opportunités d'extensions sont contraintes par la capacité des stations de traitement, très sollicitées par les apports d'eaux claires parasites. En conséquence, seules les extensions très ponctuelles sont envisageables.

Ces opportunités d'extension ont été présentées aux communes concernées lors de la réunion d'avancement du 15/10/2019, à l'issue de laquelle :

- L'extension de la zone AC vers Quettetot n'est pas retenue.
- L'extension du réseau d'assainissement est envisageable sur Négreville. Monsieur Le Maire a précisé à la CAC qu'il ne s'agit pas de zones à traiter prioritairement.
- L'extension ponctuelle suggérée à La Roulotterie n'est pas retenue par la commune de Brix.
- L'extension de la zone AC sur Rauville-la-Bigot n'est pas retenue. En outre, le secteur de la Moinerie est écarté de l'opportunité de passage en AC car il nécessiterait un redimensionnement significatif de la station de traitement.
- L'extension de la zone AC sur Sottevast est écartée pour les hameaux Saillard et Royer et non retenue pour cause de saturation de la STEP pour le hameau Meslin.
- L'extension de la zone AC sur Colomby n'est pas retenue
- Les extensions de la zone AC de la commune de Bricquebec du Pont d'Aisy et de la Melleret sont envisageables, bien que non prioritaires (bien que la station présente des signes de saturation, le faible nombre de logements à raccorder n'aura pas d'impact significatif sur le fonctionnement actuel de la STEP).

Les autres communes ne présentent pas d'opportunité de passage en AC ou d'extension du réseau AC.

Après analyse des scénarii de zonage par commune, il ressort donc que seule la commune de NEGREVILLE peut disposer d'une extension de son réseau de collecte.

Conformément au SAGE Douve-Taute, la CAC indique que les travaux de réhabilitation du système d'assainissement (particulièrement le traitement des ECP) sont à privilégier, avant de procéder aux extensions.

Une fois les équipements existants remis en état et les problèmes de surcharges hydrauliques liées aux ECP au niveau des stations de traitement résolus, une actualisation du zonage EU par la CAC permettra de passer en zonage collectif les secteurs prioritaires.

5.1.6.2 Projet de délibération communautaire

La délibération communautaire détermine les évolutions du zonage envisageables au vu des contraintes techniques et financières. Les scénarii retenus sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 18 : Zonages d'assainissement retenus pour les 19 communes du Cœur du Cotentin

Commune	ZONAGE RETENU	
BREUVILLE	Pas d'évolution, maintien en ANC	
BRICQUEBEC EN COTENTIN	Bricquebec	- Mise en AC des hameaux Melleret et Pont d'Aisy - Abandon ACf et mise en ANC du hameau es Mières
	Quettetot	Maintien en ANC du bourg, Pasquerie et Grande Rue
	Saint Martin le Herbert	Pas d'évolution, maintien en ANC
	Valdécie	Pas d'évolution, maintien en ANC
	Le Vrétot	Pas d'évolution, maintien en ANC
Les Perques	Pas d'évolution, maintien en ANC	
BRIX	Maintien en ANC de la Roulotterie.	
COLOMBY	Maintien en ANC du bourg	
L'ETANG BERTRAND	Abandon ACf et maintien en ANC de la commune	
HUBERVILLE	Pas d'évolution, maintien en ANC	
LIEUSAIN	Pas d'évolution, pas de nouvelle extension du système d'assainissement collectif	
MAGNEVILLE	Pas d'évolution, pas de nouvelle extension du système d'assainissement collectif	
MONTAIGU LA BRISETTE	Pas d'évolution, maintien en ANC	
MORVILLE	Pas d'évolution, maintien en ANC	
NEGREVILLE	- Mise en AC de la Lande de Montrotot - Mise en AC du hameau Brisset	
RAUVILLE LA BIGOT	Pas d'évolution, maintien en ANC de la Moinerie et du Hameau des Lièvres	
ROCHEVILLE	Pas d'évolution, maintien en ANC	
SAUXEMESNIL	Pas d'évolution, maintien en ANC	
SAINT JOSEPH	Pas d'évolution, maintien en ANC	
SOTTEVAST	- Maintien en ANC des hameaux Saillard, Royer et Meslin	
TAMERVILLE	Pas d'évolution, maintien en ANC	
VALOGNES	Pas d'évolution, pas de nouvelle extension du système d'assainissement collectif	
YVETOT BOCAGE	Pas d'évolution, pas de nouvelle extension du système d'assainissement collectif	

L'orientation prise par la CAC concernant le zonage d'assainissement porte sur :

- Extension de la zone de collecte sur 2 des 24 communes ;
- Le raccordement de près de 70 logements supplémentaires ;
- 4 projets d'extension ;
- Charge polluante de près de 150 EH à transférer sur les stations d'épuration existantes ;
- Près de 2km de canalisation gravitaire et plus de 200m de canalisation de refoulement supplémentaires avec 1 poste de refoulement à créer ;
- Un montant des travaux estimé à près de 680 k€ HT en intégrant les imprévus divers et frais de maîtrise d'œuvre (15%) ;
- Le maintien de l'assainissement non collectif à 100% pour 13 communes.

Tableau 19 : Synthèse des projets collectifs proposés

Commune	Nombre de logements	Linéaire gravitaire (ml)	Linéaire refoulement (ml)	Nombre de poste de refoulement	Coût des travaux (€HT)	Coût des travaux (+15% : maîtrise d'œuvre et imprévus divers) (€HT)
Bricquebec	17	420	0	0	132 250	140 358
Négreville	49	1410	210	1	494 050	534 348
TOTAL	66	1830	210	112	626 300	674 706

5.1.6.3 Synthèse des projets collectifs proposés selon le coût par branchement

Le tableau ci-dessous présente un classement du coût par branchement (hors perspectives d'urbanisation).

Tableau 20 : Synthèse des projets collectifs proposés classé du coût par branchement

Commune	Secteur	Total de raccordement sur le secteur	Coût pour le secteur	Coût par branchement	Linéaire moyen (critère AESN)
Bricquebec	Le Melleret	11	73 850	6714	20
Négreville	Brisset	26	223 700	8604	28
Bricquebec	Pont d'Aisy	6	58 400	9733	33
Négreville	La Lande de Montrotot	23	270 350	11 754	39
TOTAL			626 300		

5.2 Incidences environnementales de l'actualisation des zonages

5.2.1 Effets positifs

Zone AC : Le raccordement des zones urbanisées et le développement de l'urbanisme dans la zone raccordable permet de contrôler, de collecter et de traiter l'ensemble des rejets polluants d'eaux usées des constructions.

Zone ANC : Le SPANC assure le contrôle des installations maintenues en assainissement non collectif du reste du territoire (écarts dispersés). La priorité est donnée aux logements situés dans les périmètres de protection de captage et les zones naturelles potentiellement vulnérable.

5.2.2 Effets négatifs

Zone AC : Il n'y a pas d'effet négatif lié à la collecte des effluents supplémentaires et à leur traitement par les stations existantes sur le territoire, hormis ceux liés aux travaux d'extension des réseaux mais qui seront temporaires.

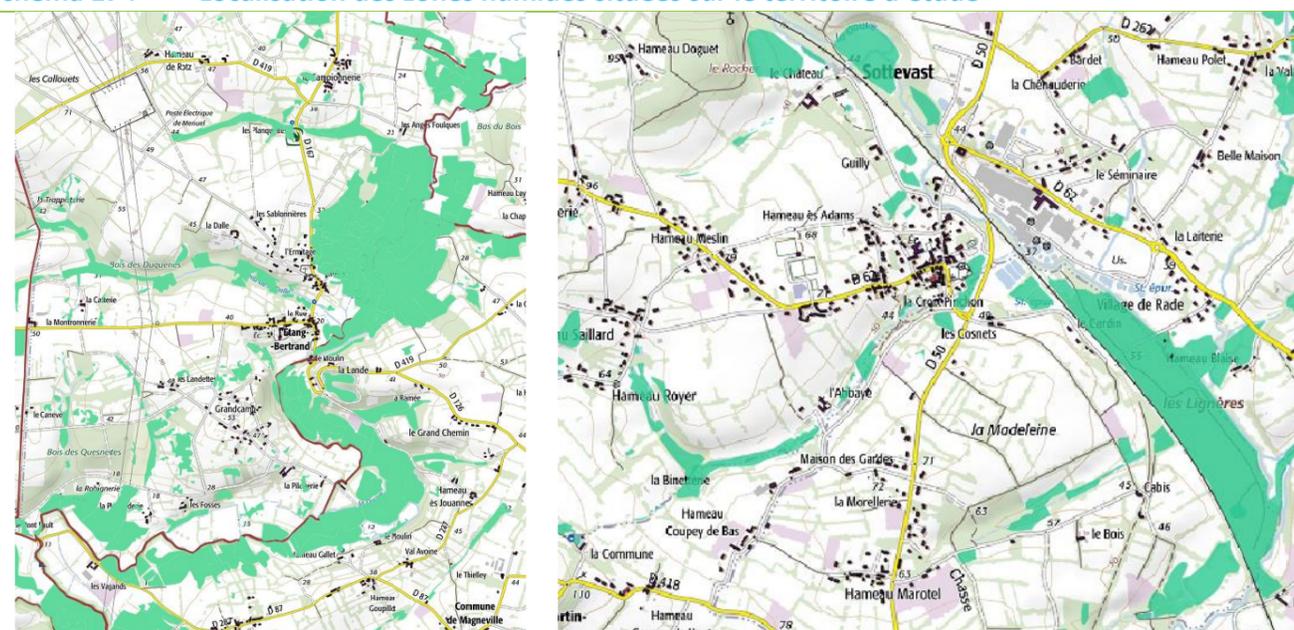
Zone ANC : Il n'y a pas d'effet négatif lié au maintien de l'assainissement non collectif sur l'intercommunalité. Le contrôle de toutes les installations est effectué par le SPANC.

5.2.3 Effets sur les zones humides

Le zonage n'implique pas de modification de situation au niveau des zones humides du territoire d'étude.

Il est rappelé que la mise à jour du zonage d'assainissement intègre l'abandon des solutions d'Assainissement Collectif Fractionné (ACf) pour raccordement au réseau collectif existant (si économiquement justifié) sinon maintien en Assainissement Individuel (ANC). A ce titre, sur le territoire d'étude, **2 communes concernées sont situées aux abords de zones humides (l'Etang-Bertrand et Sottevast).**

Schéma 17 : Localisation des zones humides situées sur le territoire d'étude



5.3 Zonage d'assainissement Eaux Usées

Les zonages d'assainissement Eaux Usées des communes sont présentés sous la forme de cartes A3 à l'échelle communale et de fiches récapitulatives comprenant notamment :

- **Contenu de l'étude initiale :**
 - ☞ Date de l'étude ;
 - ☞ Date de délibération/enquête publique ;
 - ☞ Nombre de logement au niveau de la commune ;
 - ☞ Descriptif de solutions proposées initialement ;
 - ☞ Choix de la commune
- **Situation actuelle :**
 - ☞ Type de document d'urbanisme ;
 - ☞ Population et nombre de logements ;
 - ☞ Nombre d'abonnés et taux de raccordement ;
 - ☞ Surface urbanisable potentielle
 - ☞ Station d'épuration
- **Travaux réalisés depuis l'étude initiale ;**
- **Principe du zonage étudié**

Actualisation du Zonage d'assainissement de la commune de BRICQUEBEC (Bricquebec en Cotentin) (page 1/2)

Descriptif des solutions d'assainissement Collectivité jusque-là

La Melleret (19)	252 750 € HT
Les Gros Miers (18)	328 700 € HT
Le Foyer (47)	670 000 € HT
La Lucerne (49)	741 500 € HT
La Roqueuse (29)	390 900 € HT
Hameau Es Miers, Es Savourey et Grande Rue (77)	1 065 300 € HT
La Boulaye (3)	34 400 € HT
Le Pont d'Alcy (3+4 établissement)	72 500 € HT

Descriptif des solutions d'assainissement Non Collectivité proposées

La Melleret (19)	329 790 € HT
Les Gros Miers (18)	322 900 € HT
Le Foyer (47)	488 900 € HT
La Lucerne (49)	418 200 € HT
La Roqueuse (29)	296 000 € HT
Hameau Es Miers, Es Savourey et Grande Rue (77)	619 700 € HT
La Boulaye (3)	20 500 € HT
Le Pont d'Alcy (3+4 établissement)	41 400 € HT
Les écartés (204)	1 634 500 € HT

Choix de la collectivité initial

Retenir les propositions économiquement les plus favorables proposées par le BE
En limitant l'extension du réseau d'assainissement collectif existant du bourg à :
- l'extension restreinte pour huit logements au Melleret (252 5507 € HT)
- l'extension restreinte au Pont d'Alcy

Travaux réalisés depuis le choix de la collectivité

Choix communal non réalisé (travaux non commencés).
Mise en AC prévues :
- extension restreinte pour huit logements au Melleret
- extension restreinte au Pont d'Alcy (5)
- Création d'une station et d'un réseau au hameau es Miers (17)

Cartographie récapitulative de la situation actuelle

- **Actualisation du zonage d'assainissement et détail des scénarii étudiés :**
 - ☞ Détail des secteurs ;
 - ☞ Linéaire de canalisation gravitaire, de refoulement, de poste de relèvement, etc....
 - ☞ Détails des coûts (total, par branchement, par branchement en intégrant l'urbanisation future, ...)
 - ☞ Comparaison avec le coût d'un maintien en ANC ;
 - ☞ Détail des linéaires moyen de canalisation par branchement, en référence aux critères de financement du 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
- **Complété en phase 2 : Zonage d'assainissement proposé (scénarii confirmés après concertation avec le COPIL) à valider par l'intercommunalité.**
- **Commentaires/remarques.**
- **Cartographie récapitulative du zonage d'assainissement proposé à l'échelle de la commune.**

Actualisation du zonage d'assainissement de la commune de NEGREVILLE (PAGE 2/2)

Détail estimatif	Scénario	Population	Coût	Coût par habitant	Coût de fonctionnement	Coût de maintenance	Coût de renouvellement	Coût total	Remarque								
Lande de Montrotot	AC	-	-	-	20	340	670	1	20	85000	77050	40000	15000	217050	300000	15853	

Détails cartographiques du zonage proposé

Bilan : Choix de l'intercommunalité

Mise en collectif :
La Lande de Montrotot (20)

Maintien en ANC :
Les écartés (179)

PROVISOIRE

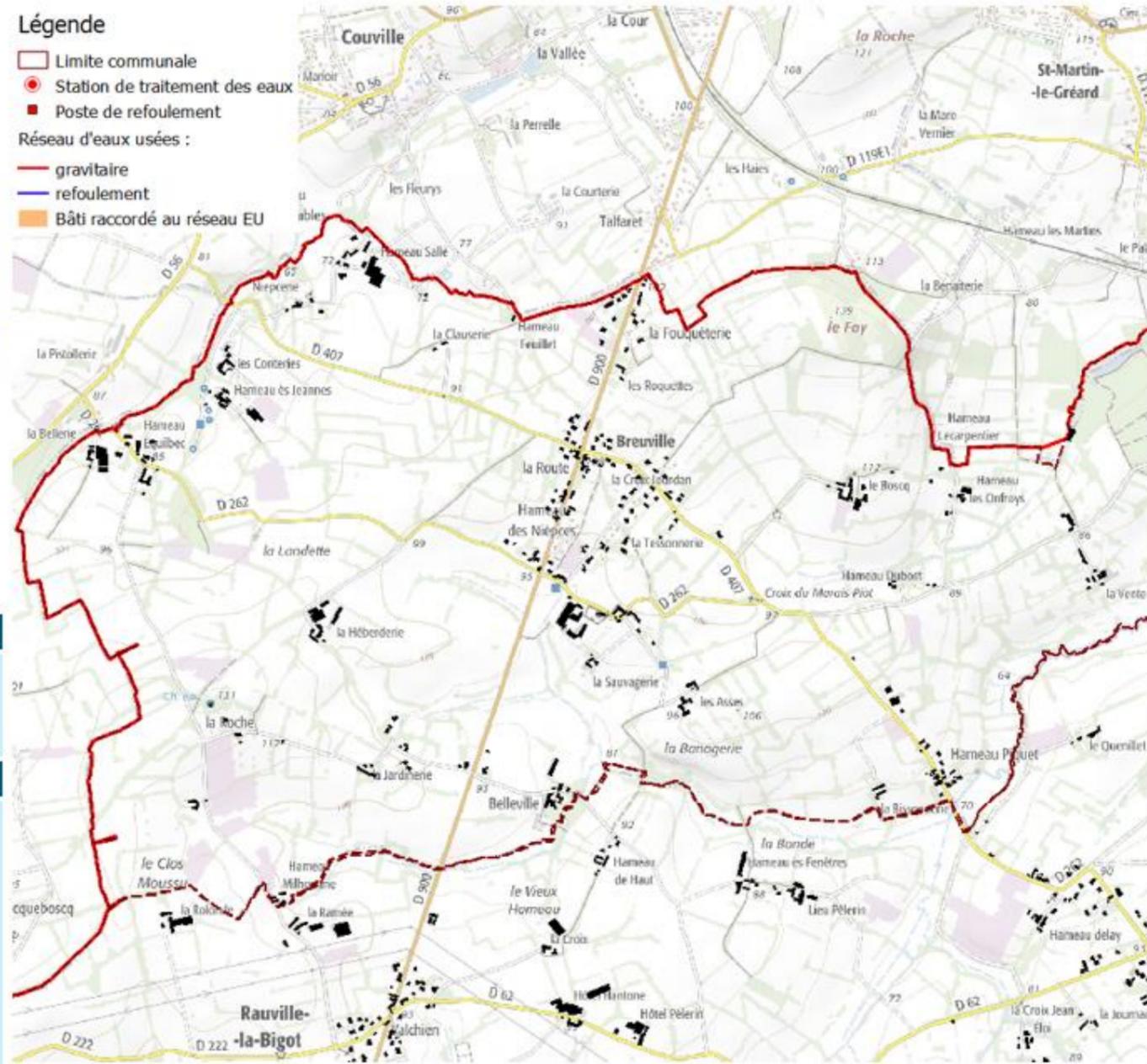
Contenu de l'étude initiale

Etude initiale	Schéma d'assainissement des eaux usées SOGETI Ingénierie 2003
Date de délibération	3/2/2004
Enquête publique	9/02/2005 au 4/03/2005
Nombre de logements lors de cette étude	351
Questionnaire ANC	oui - résultats dans le rapport final de l'étude initiale
Carte d'aptitude de sols	Oui- Cf planche 01

Descriptif des solutions d'assainissements proposées initialement

Descriptif des solutions d'Assainissements Collectifs proposées	
NC	NC
Descriptif des solutions d'Assainissements Non Collectifs proposées	
Le Hameau Piquet (13)	103 605 €HT
Ecart (95)	1 242 000 €HT
Descriptif des solutions d'assainissements Mixtes proposées	
NC	NC

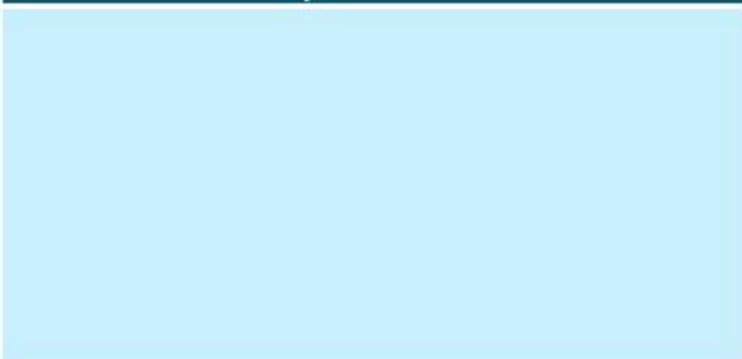
Cartographie de la situation actuelle



Choix initial de la collectivité

Un assainissement non collectif sur l'ensemble de la commune

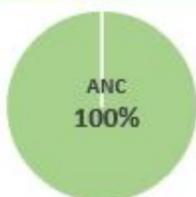
Travaux réalisés depuis le choix de la collectivité



Situation actuelle

Document d'urbanisme		
Source INSEE 1/1/2016	Population	394
	Nombre de logements	168
Nombre d'abonnés (assujettis à la redevance assainissement)		

Tau:



Projet d'urbanisation (PROVISOIRE)

Principe du zonage étudié

Commentaires

Maintien de l'assainissement non collectif sur l'ensemble de la commune

Lexique : ANC : Assainissement Non Collectif (= assainissement autonome) ; AC : Assainissement Collectif ; STEP : Station d'Épuration = Station de Traitement des Eaux Usées (incluant les lagunages) ; Assainissement Collectif Fractionné = Assainissement Autonome Regroupé ; EH : Equivalent Habitant

BRICQUEBEC-EN-COTENTIN - BRICQUEBEC
ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES

Contenu de l'étude initiale

Etude initiale	Zonage d'assainissement SETEGUE 2005
Date de délibération	7/10/2006
Enquête publique	16/05/06 au 15/06/2006
Nombre de logements lors de cette étude	4442
Questionnaire ANC	Oui - résultats dans le mémoire d'enquête publique
Carte d'aptitude de sols	

Descriptif des solutions d'assainissements proposées initialement
Descriptif des solutions d'Assainissements Collectifs proposées

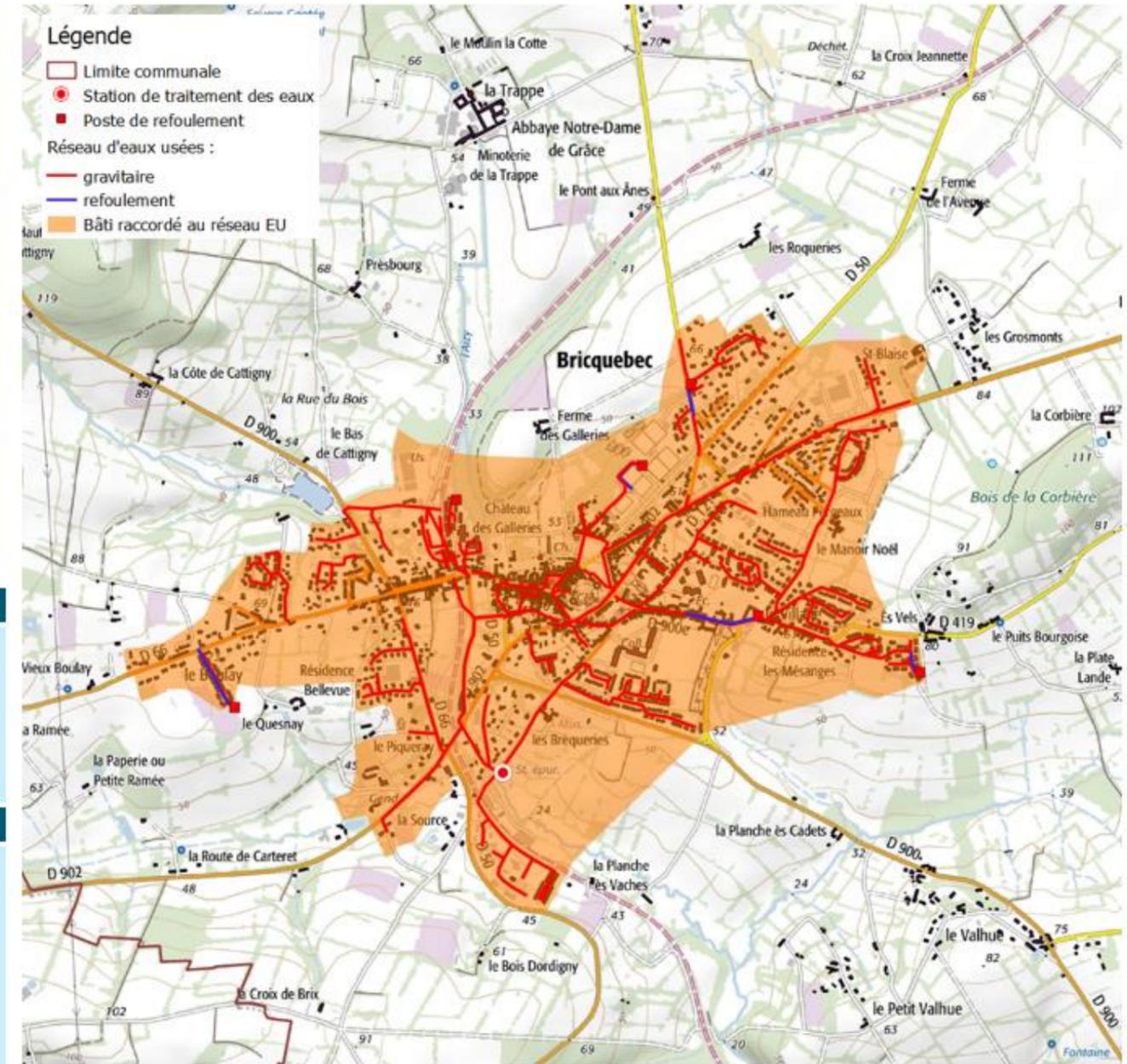
Le Melleret (19)	252 750 €HT
Les Gros Monts (18)	328 780 €HT
Le Foyer (47)	670 000 €HT
La Luzerne (49)	741 500 €HT
Le Roqueret (29)	390 800 €HT
Hameau Es Mieres, Es Savourey et Grande Rue (77)	1 065 300 €HT
Le Bouley (3)	54 600 €HT
Le Pont d'Aizy (5+1 établissement)	53 750 €HT

Descriptif des solutions d'Assainissements Non Collectifs proposées

Le Melleret (19)	129 790 €HT
Les Gros Monts (18)	122 960 €HT
Le Foyer (47)	488 900 €HT
La Luzerne (49)	418 200 €HT
Le Roqueret (29)	299 000 €HT
Hameau Es Mieres, Es Savourey et Grande Rue (77)	819 700 €HT
Le Bouley (3)	20 500 €HT
Le Pont d'Aizy (5+1 établissement)	61 900 €HT
Les écarts (204)	1 814 500 €HT

Descriptif des solutions d'assainissements Mixtes proposées

Le Melleret (11/16)	66 500 €HT
Le Foyer (36/47)	480 800 €HT
La Luzerne (48/49)	653 900 €HT
Hameau Es Mieres (17/77)	146 900 €HT
Le Pont d'Aizy (4+1 établissement /6)	44 900 €HT

Cartographie de la situation actuelle

Choix initial de la collectivité

Retenir les propositions économiquement les plus favorables proposées par le BE
 En limitant l'extension du réseau d'assainissement collectif existant du bourg à :
 - l'extension restreinte pour huit logements au Melleret
 - l'extension restreinte au Pont d'Aizy
 En créant un réseau et une mini station d'épuration au hameau es Mières
 En laissant le reste de la commune en ANC

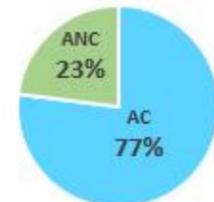
Travaux réalisés depuis le choix de la collectivité

Choix communal non réalisé (travaux non commencés).

Situation actuelle

Document d'urbanisme	
Source INSEE 1/1/2016	Population 6026
	Nombre de logements
Nombre d'abonnés (assujettis à la redevance assainissement)	

Taux de ra



Station d'épuration	BRICQUEBEC Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge) Boue - Epaissement statique gravitaire 12/31/1988
---------------------	--

Principe du zonage étudié

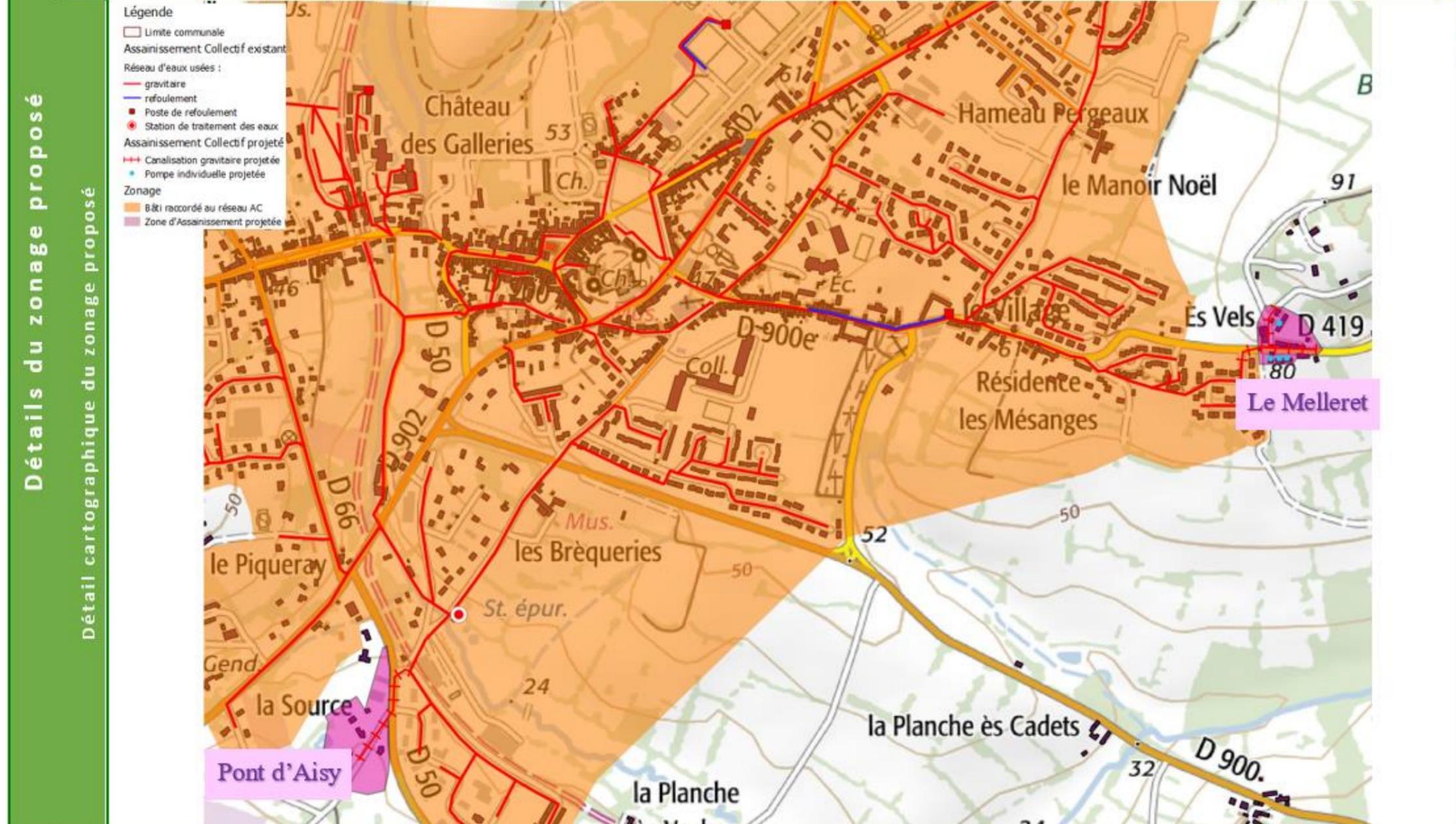
Maintien du choix communal initial au niveau du pont d'Aizy et Le Melleret (AC)
 Et maintien en ANC du hameau es Mières

Commentaires

La STEP de Bricquebec est actuellement très exposée aux Eaux Claires Parasites. Une étude de Diagnostic et mise à jour du schéma directeur d'assainissement est actuellement en cours sur la commune. Cette étude comprend la préconisation de travaux visant à réduire les apports de ruissellements à la station et/ou d'augmentation de la capacité de traitement.

BRICQUEBEC-EN-COTENTIN - BRICQUEBEC **ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES** **PAGE 2/2**

Détail estimatif	Secteur	Scénario	Habitations (+10ans) à raccorder	Habitations (-10ans) à raccorder	Surface urbanisation future (ha)	Soit nombre habitations futures	Total de raccordement sur le secteur	Habitations maintenues ANC	Canalisation gravitaire à créer (ml)	Canalisation refolement à créer (ml)	Poste de refolement PRINCIPAL à créer	Poste de refolement SECONDAIRE à créer	Nombre d'habitations sur le poste de refolement	Pompes individuelles	Coût du linéaire gravitaire à créer	Coût du linéaire de refolement à créer	Coût des postes de refolement à créer	Coût de pompes individuelles	Coût des branchement	Coût pour le secteur	Coût max de maintien en ANC	Coût/linéaire moyen par branchement	Coût/linéaire moyen par branchement en intégrant urbanisation	Remarque
	Pont d'Aisy	AC	6	0	0	0	6	0	200	0	0	0	0	0	50 000 €	- €	- €	0 €	4800 €	54 800 €	- €	9133 € / 33 ml		
	Le Melleret	AC	11	0	0	0	11	0	220	0	0	0	0	4	55 250 €	- €	- €	3200 €	8800 €	67 250 €	- €	6114 € / 20 ml		



Zonage d'Assainissement retenu

Mise en COLLECTIF :

- Le Pont d'Aisy (6)
- Le Melleret (11)

Maintien en ANC :

- le reste de la commune.

Lexique : ANC : Assainissement Non Collectif (= assainissement autonome) ; AC : Assainissement Collectif ; STEP : Station d'Épuration = Station de Traitement des Eaux Usées (incluant les lagunages) ; Assainissement Collectif Fractionné = Assainissement Autonome Regroupé ; EH : Equivalent Habitant

BRICQUEBEC-EN-COTENTIN – LES PERQUES

ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES

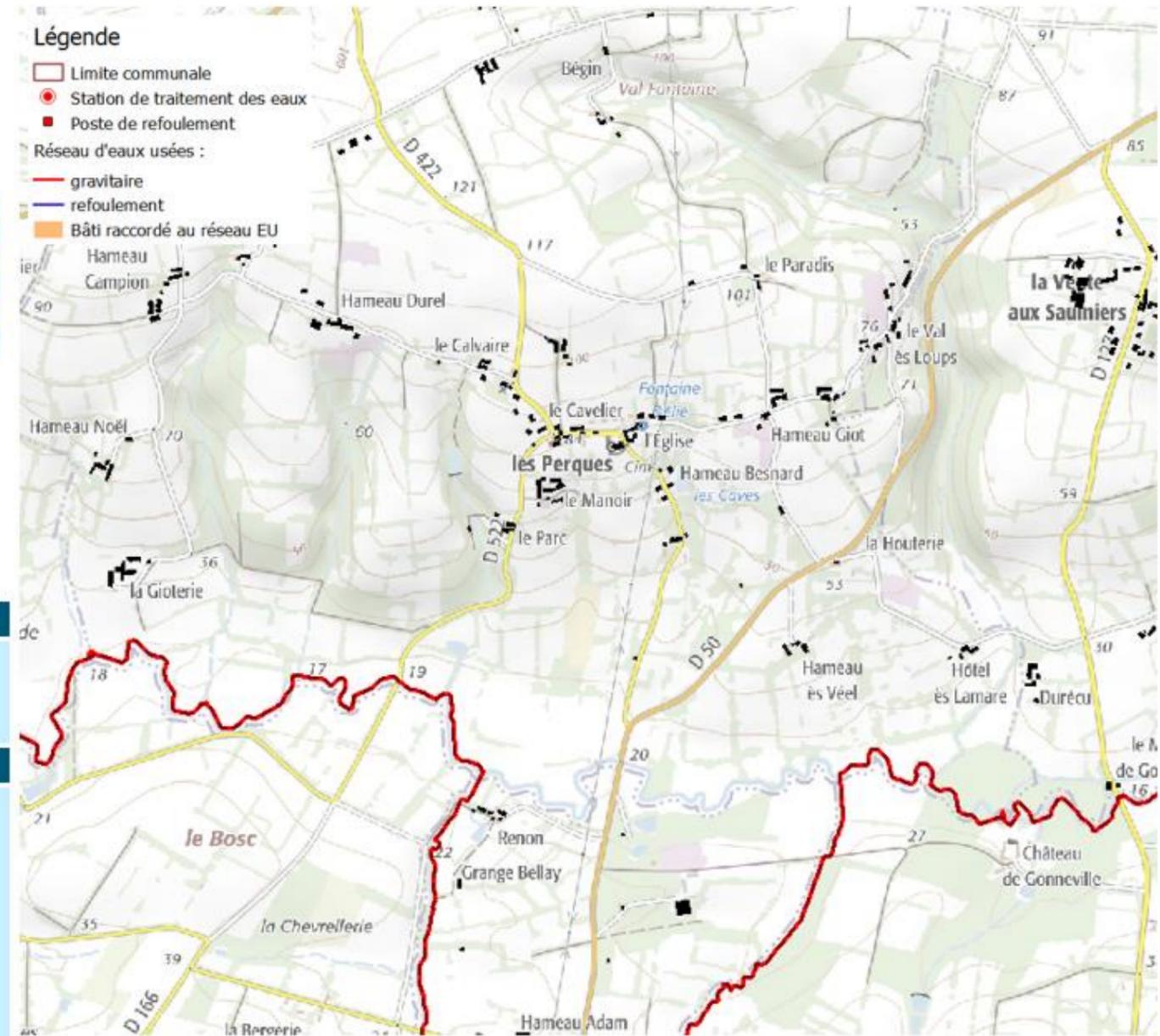
Contenu de l'étude initiale

Etude initiale	Zonage d'assainissement SOGETI Ingénierie 2005
Date de délibération	
Enquête publique	11/02/2005 au 4/03/2005
Nombre de logements lors de cette étude	161
Questionnaire ANC	
Carte d'aptitude de sols	Oui- Cf planche 01

Descriptif des solutions d'assainissements proposées initialement

Descriptif des solutions d'Assainissements Collectifs proposées	
NC	NC
Descriptif des solutions d'Assainissements Non Collectifs proposées	
NC	NC
Descriptif des solutions d'assainissements Mixtes proposées	
NC	NC

Cartographie de la situation actuelle



Choix initial de la collectivité

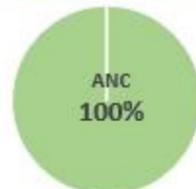
La totalité des habitations de la commune en assainissement non collectif

Travaux réalisés depuis le choix de la collectivité

Situation actuelle

Document d'urbanisme		
Source INSEE	Population	
	Nombre de logements	92
Nombre d'abonnés (assujettis à la redevance assainissement)		

Taux de



Principe du zonage étudié

Commentaires

Maintien de l'assainissement non collectif sur l'ensemble de la commune

BRICQUEBEC-EN-COTENTIN – LE VRETOT ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES PAGE 1/1

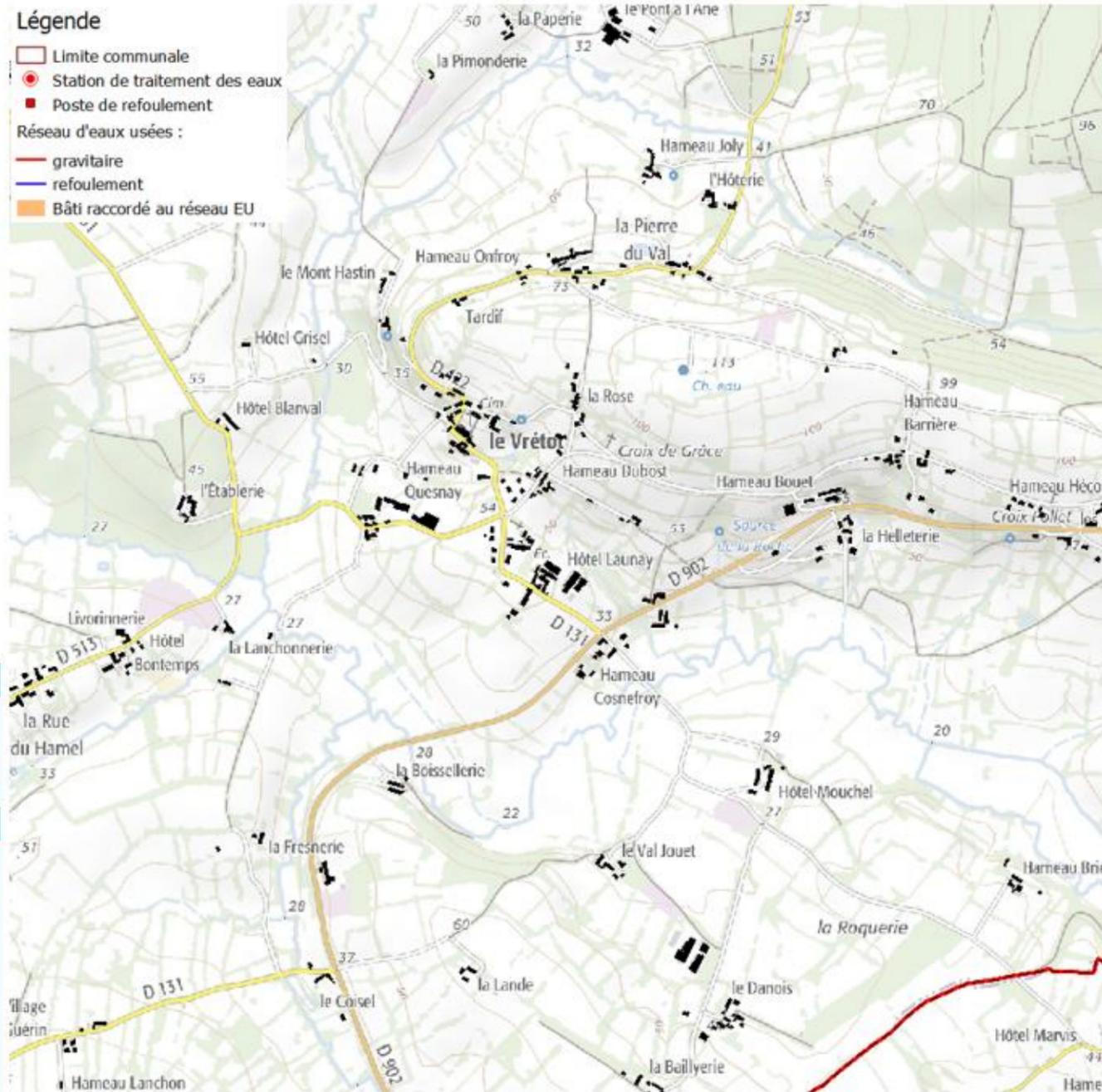
Descriptif des solutions d'assainissements proposées initialement

Cartographie de la situation actuelle

Contenu de l'étude initiale

Etude initiale	Schéma directeur d'assainissement IRIS Conseil 2005
Date de délibération	12/6/2003
Enquête publique	
Nombre de logements lors de cette étude	523
Questionnaire ANC	
Carte d'aptitude de sols	Oui- Cf planche 01

Descriptif des solutions d'Assainissements Collectifs proposées	
Solution b LA Rose, Dubost et Hôtel Launay (20)	196 400 €HT
Solution b Village de L'Eglise (23)	183 800 €HT
Descriptif des solutions d'Assainissements Non Collectifs proposées	
Solution a La Rose, Dubost et Launay (28)	219 800 €HT
Solution a Village de l'Eglise (23)	147 500 €HT
Les écarts (240)	1 715 200 €HT
Descriptif des solutions d'assainissements Mixtes proposées	
	NC NC



Choix initial de la collectivité

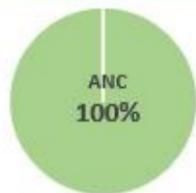
Après avoir délibéré, le conseil municipal retient la proposition n°1 (ANC), vu le coût beaucoup trop élevé du tout à l'égout et l'augmentation de 300% du prix de la facture d'eau

Travaux réalisés depuis le choix de la collectivité

Situation actuelle

Document d'urbanisme	
Source INSEE	Population
	Nombre de logements
	347
	Nombre d'abonnés (assujettis à la redevance assainissement)

Taux de



Principe du zonage étudié

Commentaires

Maintien de l'assainissement non collectif sur l'ensemble de la commune

BRICQUEBEC-EN-COTENTIN – LE VALDECIE

ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES

Descriptif des solutions d'assainissements proposées initialement

Cartographie de la situation actuelle

Contenu de l'étude initiale

Etude initiale	Zonage d'assainissement SOGETI Ingénierie 2005
Date de délibération	3/12/2004
Enquête publique	15/02/2005 au 1/03/2005
Nombre de logements lors de cette étude	
Questionnaire ANC	
Carte d'aptitude de sols	Oui- Cf planche 01

Descriptif des solutions d'Assainissements Collectifs proposées

NC NC

Descriptif des solutions d'Assainissements Non Collectifs proposées

NC NC

Descriptif des solutions d'assainissements Mixtes proposées

NC NC

Choix initial de la collectivité

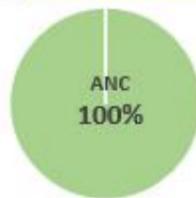
La totalité des habitations de la commune en assainissement non collectif

Travaux réalisés depuis le choix de la collectivité

Situation actuelle

Document d'urbanisme		
Source INSEE	Population	
	Nombre de logements	86
Nombre d'abonnés (assujettis à la redevance assainissement)		

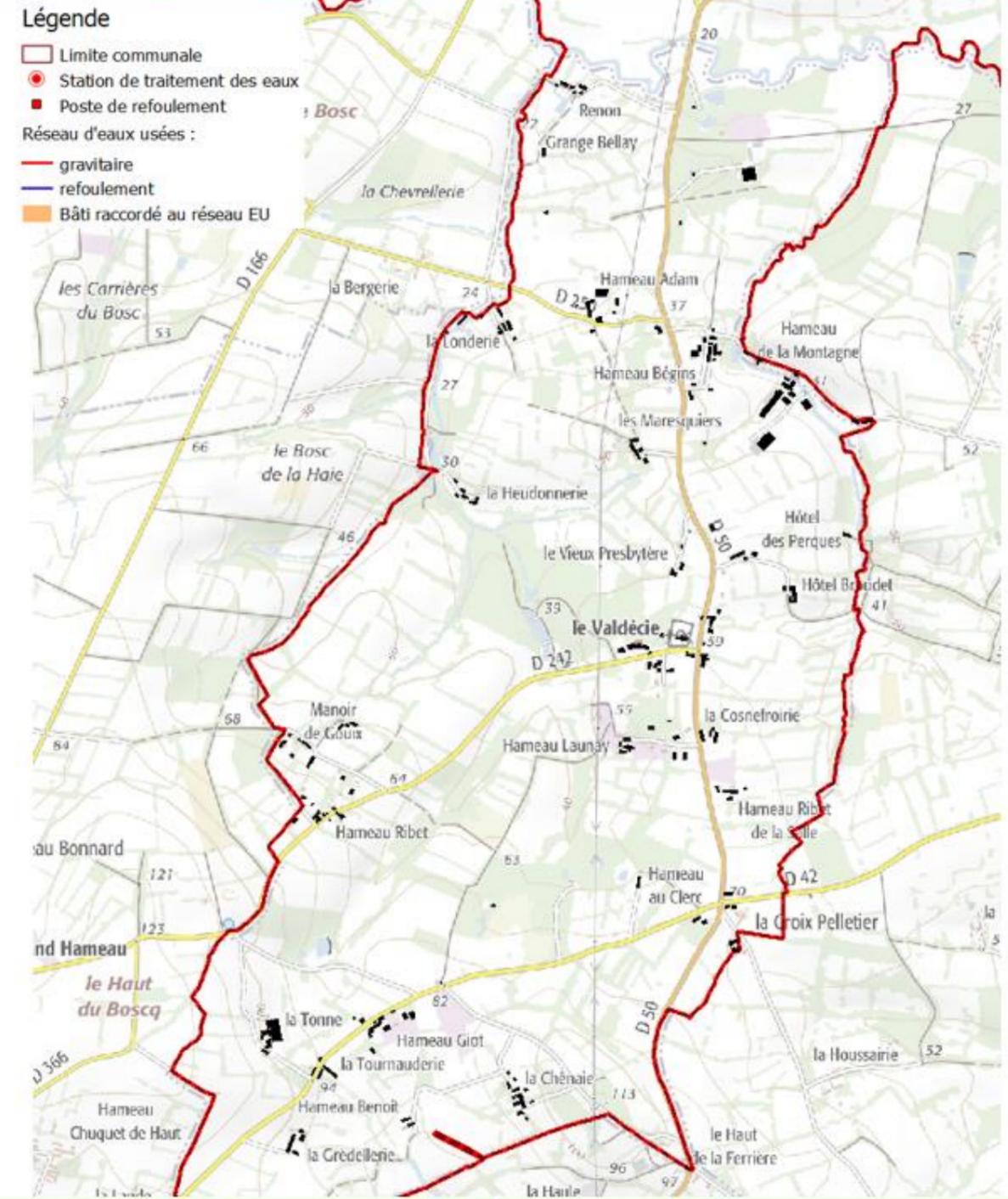
Taux de :



Principe du zonage étudié

Commentaires

Maintien de l'assainissement non collectif sur l'ensemble de la commune



Contenu de l' étude initiale

Etude initiale	Zonage d'assainissement SOGETI Ingénierie 2005
Date de délibération	3/18/2004
Enquête publique	15/02/2005 au 1/03/2005
Nombre de logements lors de cette étude	169
Questionnaire ANC	Oui - résultats dans le mémoire d'enquête publique
Carte d'aptitude de sols	Oui- Cf planche 01

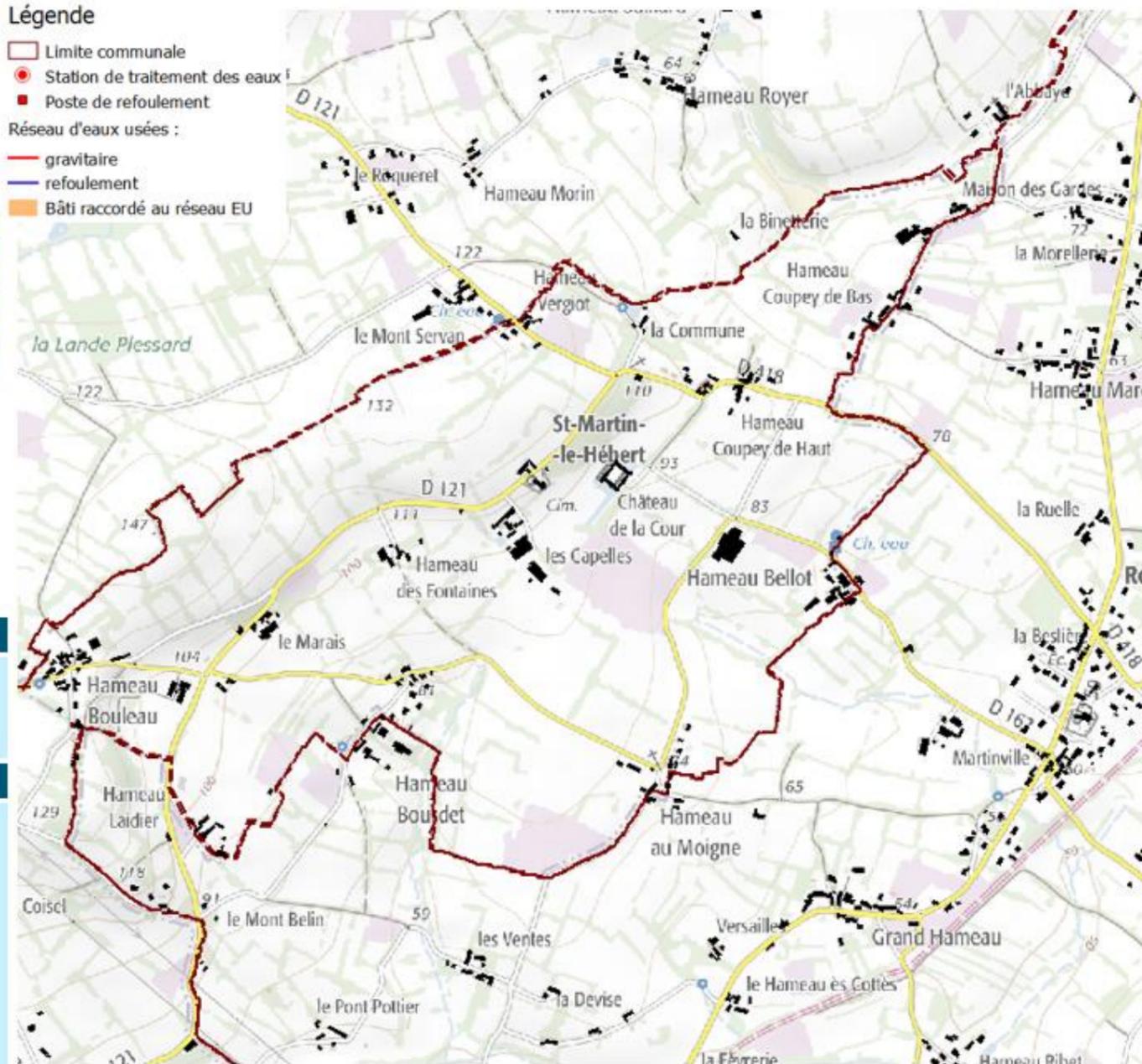
Descriptif des solutions d'assainissements proposées initialement

Descriptif des solutions d'Assainissements Collectifs proposées	
Hameau Coupey (9)	80 400 €HT
Descriptif des solutions d'Assainissements Non Collectifs proposées	
NC	NC
Descriptif des solutions d'assainissements Mixtes proposées	
NC	NC

Cartographie de la situation actuelle

Légende

- Limite communale
- Station de traitement des eaux
- Poste de refoulement
- Réseau d'eaux usées :
 - gravitaire
 - refoulement
 - Bâti raccordé au réseau EU



Choix initial de la collectivité

La totalité des habitations de la commune en assainissement non collectif

Travaux réalisés depuis le choix de la collectivité

Document d'urbanisme	Population	
Source INSEE	Nombre de logements	80
Nombre d'abonnés (assujettis à la redevance assainissement)		

Taux de



Situation actuelle

Principe du zonage étudié

Commentaires

Maintien de l'assainissement non collectif sur l'ensemble de la commune

Lexique : ANC : Assainissement Non Collectif (= assainissement autonome) ; AC : Assainissement Collectif ; STEP : Station d'Épuration = Station de Traitement des Eaux Usées (incluant les lagunages) ; Assainissement Collectif Fractionné = Assainissement Autonome Regroupé ; EH : Equivalent Habitant

BRICQUEBEC-EN-COTENTIN - QUETTETOT

ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES

Contenu de l'étude initiale

Descriptif des solutions d'assainissements proposées initialement	
Etude initiale	Etude de zonage d'assainissement IRIS Conseil 2006
Date de délibération	1/29/2004
Enquête publique	
Nombre de logements lors de cette étude	
Questionnaire ANC	
Carte d'aptitude de sols	Oui- Cf planche 01

Descriptif des solutions d'Assainissements Collectifs proposées	
70 logements, tout le bourg (sauf rue de Montfort, hameau es Cavaliers et après l'épicerie EPIE), le Presbytère et les Cailloux Mauquet	496 730 €HT
70 logements, comme la première solution sauf que les tuyaux remonteront les Cailloux Mauquet et le Presbytère pour rejoindre la STEP dans le terrain communal	504 040 €HT
62 logements, idem autres solution hormis les Cailloux Mauquet	408 890 €HT

Descriptif des solutions d'Assainissements Non Collectifs proposées	
Assainissement non collectif	1 715 000 €HT

Descriptif des solutions d'assainissements Mixtes proposées	
NC	NC

Situation actuelle

Choix initial de la collectivité

Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas adhérer au système d'assainissement collectif, le coût pour assainir une toute petite partie du Bourg seulement étant très élevé et hors de portée des possibilités de financement de la commune. Il souhaite néanmoins que ce dossier soit porté à la connaissance du conseil de la communauté de communes de Bricquebec en Cotentin afin que ce dernier étudie l'opportunité d'élargir ses compétences à l'assainissement, domaine qui, aux yeux de la municipalité de Quettetot, ne peut être, par souci d'efficacité et d'économie, que de la responsabilité d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale

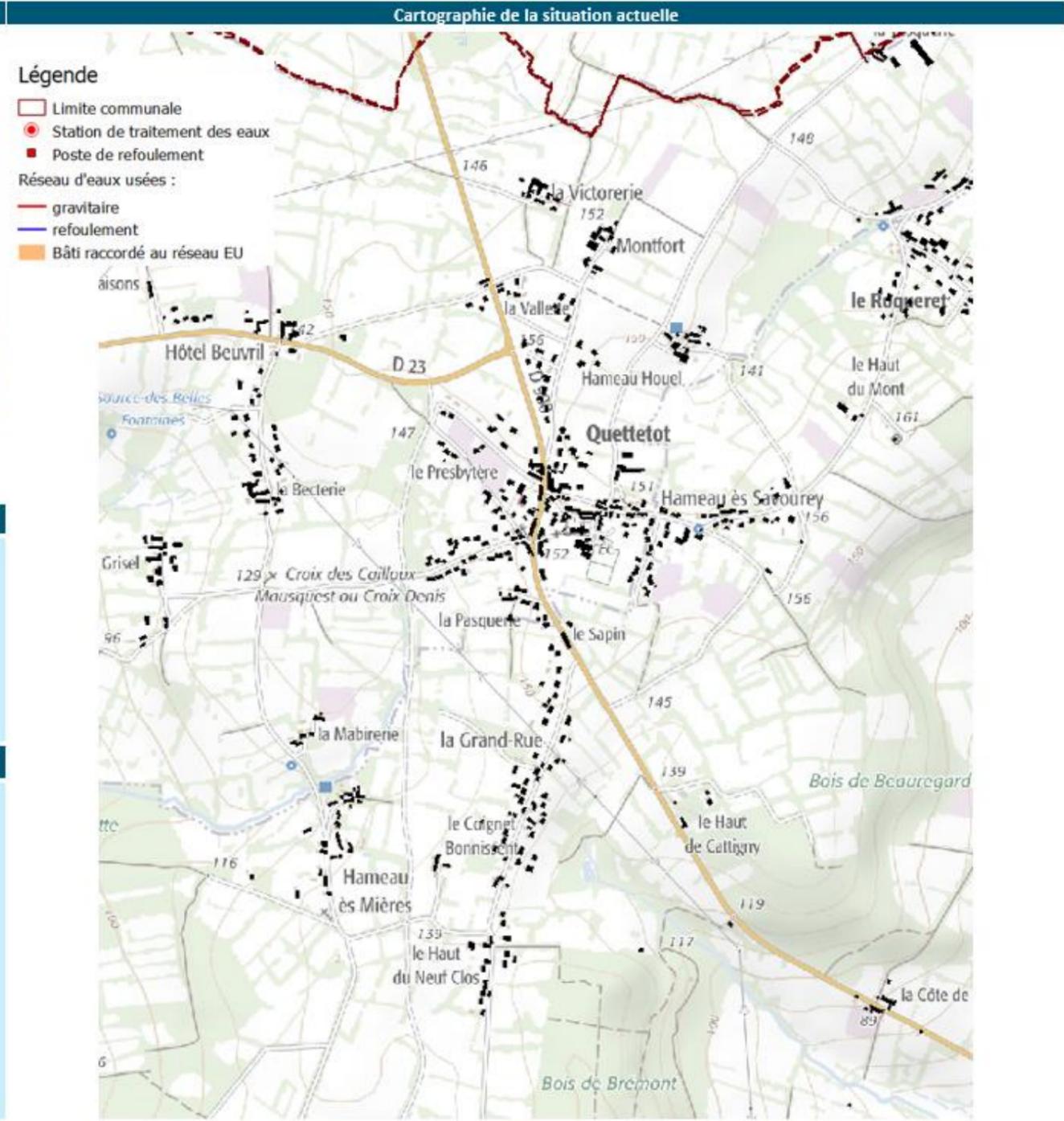
Travaux réalisés depuis le choix de la collectivité

Document d'urbanisme	
Source INSEE	Population
	Nombre de logements
	313

Nombre d'abonnés (assujettis à la redevance assainissement)

Taux de

ANC
100%



Principe du zonage étudié	Commentaires
---------------------------	--------------

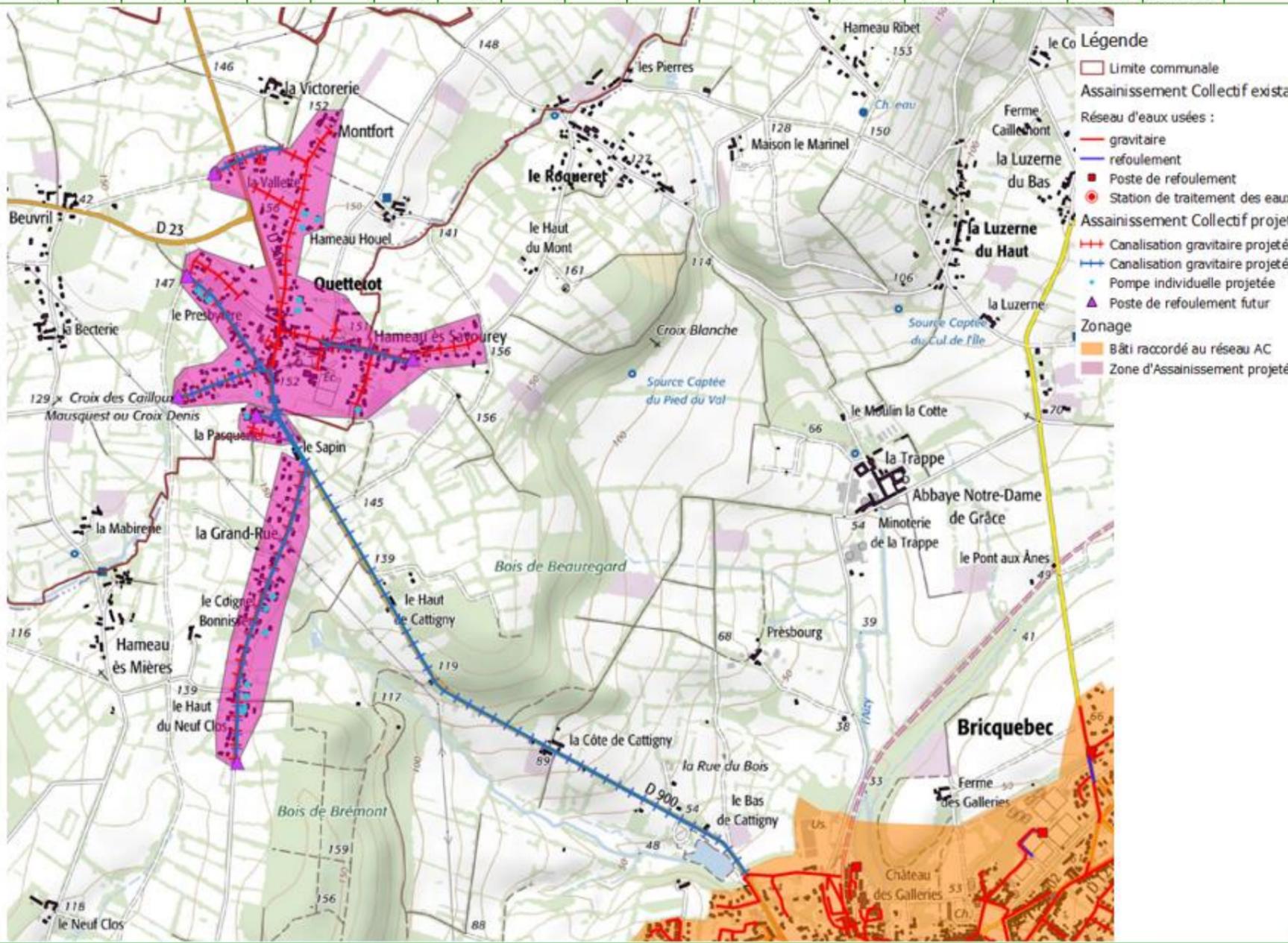
Opportunité de mise en AC du bourg, Pasquerie et Grande Rue avec raccordement vers Bricquebec
 Maintien de l'assainissement non collectif sur le reste de la commune

Les opportunités d'extension du réseau d'assainissement collectif vers Quettetot sont toutefois contraintes par la capacité résiduelle de la station de traitement de Bricquebec, actuellement très exposée aux Eaux Claires Parasites par temps de pluie.

BRICQUEBEC-EN-COTENTIN - QUETTETOT ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES PAGE 2/2

Détails du zonage proposé

Secteur	Scénario	Habitations (+10ans) à raccorder	Habitations (-10ans) à raccorder	Surface urbanisation future (ha)	Soit nombre habitations futures	Total de raccordement sur le secteur	Habitations maintenues ANC	Canalisation gravitaire à créer (ml)	Canalisation refoeulement à créer (ml)	Poste de refoeulement PRINCIPAL à créer	Poste de refoeulement SECONDAIRE à créer	Nombre d'habitations sur le poste de refoeulement	Pompes individuelles	Coût du linéaire gravitaire à créer	Coût du linéaire de refoeulement à créer	Coût des postes de refoeulement à créer	Coût de pompes individuelles	Coût des branchement	Coût pour le secteur	Coût max de maintien en ANC	Coût/linéaire moyen par branchement	Coût/linéaire moyen par branchement en intégrant urbanisation	Remarque
Bourg	AC	191	0	0	0	191	0	3490	3770	2	2	11	11	872 500 €	433 550 €	120 000 €	8800 €	152 800 €	1 587 650 €	-	1 587 650 €		PR principal important car refoeulement jusqu'à Bricquebec
Pasquerie	AC	8	0	0	0	8	0	155	160	0	1	1	1	38 750 €	18 400 €	20 000 €	800 €	6 400 €	84 350 €	-	84 350 €		1 servitude
Grande Rue	AC	42	0	0	0	42	0	120	1040	1	0	7	7	30 000 €	119 600 €	40 000 €	5600 €	33 600 €	228 800 €		228 800 €		



Zonage d'Assainissement retenu

Maintien en ANC du bourg, de la Pasquerie et de la Grande Rue

BRIX

ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES

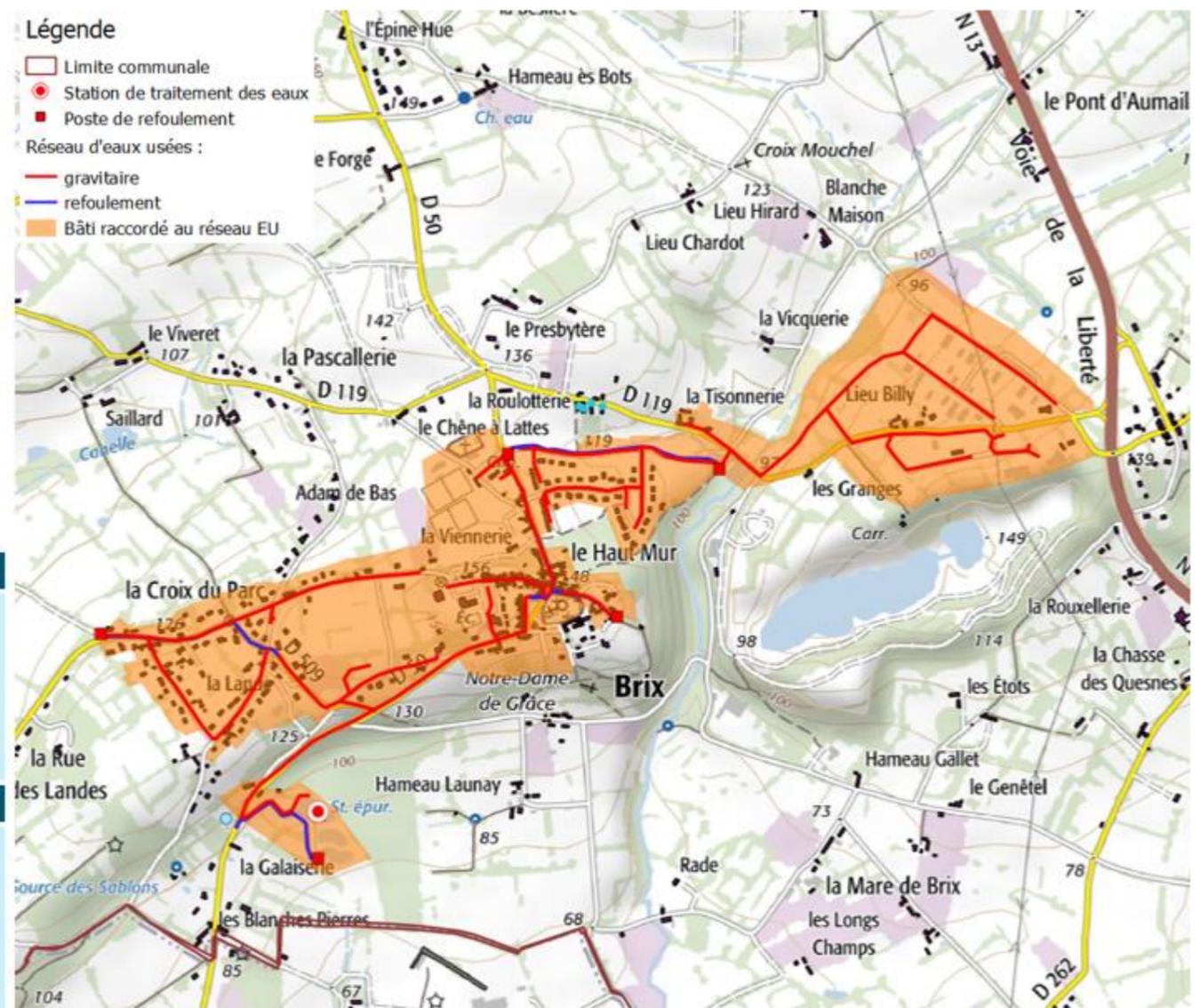
Contenu de l'étude initiale

Etude initiale	Schéma directeur d'assainissement CONCEPT ENVIRONNEMENT 1997
Date de délibération	
Enquête publique	
Nombre de logements lors de cette étude	1928
Questionnaire ANC	
Carte d'aptitude de sols	Partiellement- Cf planche 01

Descriptif des solutions d'assainissements proposées initialement

Descriptif des solutions d'Assainissements Collectifs proposées		
Hameau délasse (11)		136 275 €HT
Hameau de Haut (11)		203 895 €HT
Mont à la Quesne (10)		132 537 €HT
Hameau de Saint Thomas (12)		227 815 €HT
Hameau Ragonde (15)		195 500 €HT
Hameau des Quesnes (39)		390 655 €HT
Beauparlé, Servants, Vaslot et Jean Gilles (61)		862 270 €HT
Le bourg : 110+80		342 400 €HT
Le bourg : 110 +158+80		2 148 948 €HT
Le bourg : 110+158+80		2 076 548 €HT
Descriptif des solutions d'Assainissements Non Collectifs proposées		
NC	NC	
Descriptif des solutions d'assainissements Mixtes proposées		
Scénario 1 : 61 (AC) et 715 (ANC)		671 042 €HT / 167 887 €HT
Scénario 2 : 68 (AC) et 708 (ANC)		933 369 €HT / 166 218 €HT
Scénario 3 : 118 (AC) et 658 (ANC)		1 465 035 €HT / 154 487 €HT
Scénario 4 : 243 (AC) et 533 (ANC)		2 569 089 €HT / 125 294 €HT

Cartographie de la situation actuelle



Choix initial de la collectivité

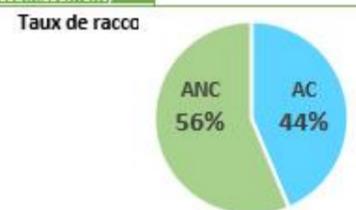
- Zone en AC :**
- Les logements situés dans le bourg (110 logements raccordables)
 - Le secteur de la Croix du Parc
 - Le secteur de la Viennerie
 - La future zone d'activité
- De maintenir en ANC le reste du territoire communal**

Travaux réalisés depuis le choix de la collectivité

Les zones prévues en assainissement collectif ont été raccordées.

situation actuelle

Document d'urbanisme	PLU (mise à jour 2014)
Source INSEE 1/1/2016	Population : 2095
	Nombre de logements : 928
Nombre d'abonnés (assujettis à la redevance assainissement)	



Principe du zonage étudié

Station d'épuration
BRIX
Lagunage naturel
12/31/2000

Opportunité de mise en AC du hameau La Roulotterie

Commentaires

Les opportunités d'extension du réseau AC sont toutefois contraintes par la capacité résiduelle de la station de traitement de Brix, actuellement très exposée aux Eaux Claires Parasites par temps de pluie.

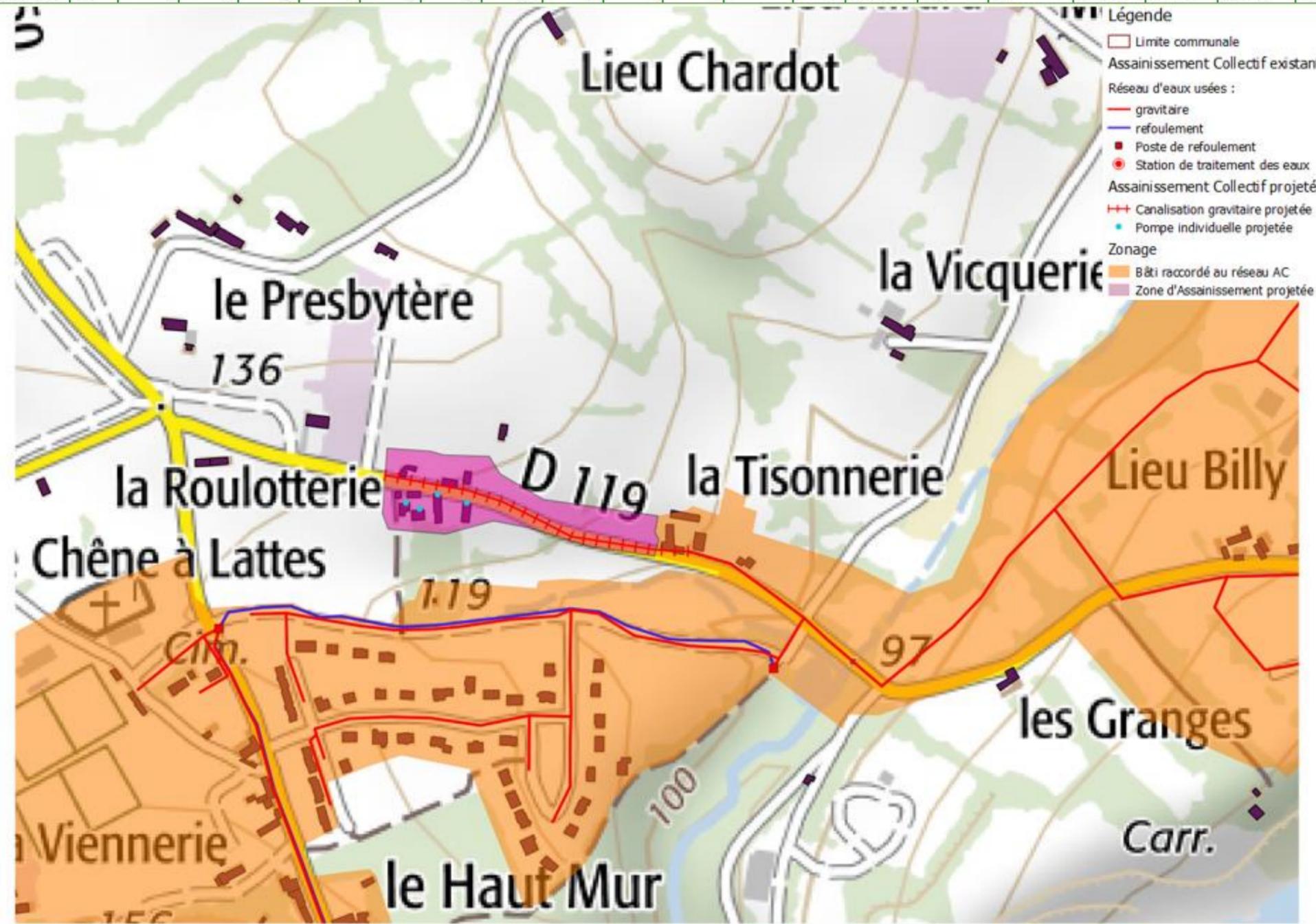
Lesique : ANC : Assainissement Non Collectif (= assainissement autonome) ; AC : Assainissement Collectif ; STEP : Station d'Épuration = Station de Traitement des Eaux Usées (incluant les lagunages) ; Assainissement Collectif Fractionné = Assainissement Autonome Regroupé ; EH : Equivalent Habitant

BRIX

ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES

Détail estimatif	Secteur	Scénario	Habitations (+10ans) à raccorder	Habitations (-10ans) à raccorder	Surface urbanisation future (ha)	Soit nombre habitations futures	Total de raccordement sur le secteur	Habitations maintenues ANC	Canalisation gravitaire à créer (ml)	Canalisation refoulement à créer (ml)	Poste de refoulement PRINCIPAL à créer	Poste de refoulement SECONDAIRE à créer	Nombre d'habitations sur le poste de refoulement	Pompes individuelles	Coût du linéaire gravitaire à créer	Coût du linéaire de refoulement à créer	Coût des postes de refoulement à créer	Coût de pompes individuelles	Coût des branchements	Coût pour le secteur	Coût max de maintien en ANC	Coût/linéaire moyen par branchement	Coût/linéaire moyen par branchement en intégrant urbanisation	Remarque
		La Roulotterie	AC	7	0	0	0	7	0	260	0	0	0		4	65 000 €	0 €	0 €	3200 €	5600€	73 800 €	-	10 543€ / 37ml	

Détails du zonage proposé



Zonage d'Assainissement retenu

Maintien en ANC de la Roulotterie

COLOMBY

ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES

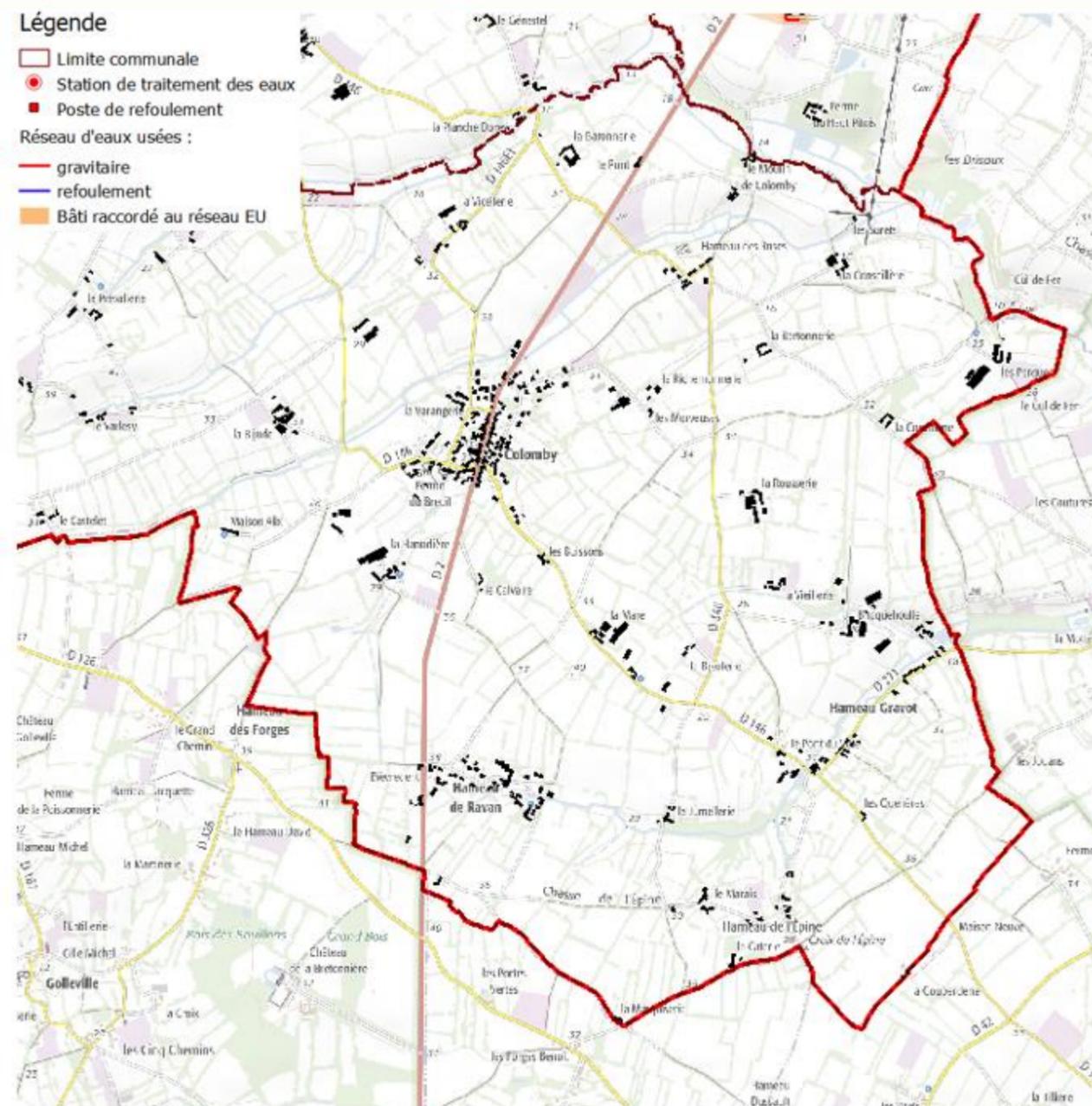
Contenu de l'étude initiale

Etude initiale	Etude de zonage d'assainissement SARL BICHA 2005
Date de délibération	6/16/2005
Enquête publique	
Nombre de logements lors de cette étude	429
Questionnaire ANC	oui - résultats dans le rapport final de l'étude initiale
Carte d'aptitude de sols	Partiellement- Cf planche 01

Descriptif des solutions d'assainissements proposées initialement

Descriptif des solutions d'Assainissements Collectifs proposées		
Secteur 64 : Léglise / Hameau de Colomby (78)	544 203 €HT	
Secteur 67 : Le Pont du Voie (11)	134 352 €HT	
Secteur 68 : Hameau Gravot (10)	117 322 €HT	
Secteur 67+68 (21)	291 744 €HT	
Descriptif des solutions d'Assainissements Non Collectifs proposées		
	NC	NC
Descriptif des solutions d'assainissements Mixtes proposées		
	NC	NC

Cartographie de la situation actuelle



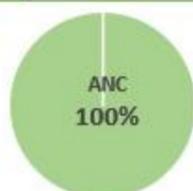
Choix initial de la collectivité

Un assainissement non collectif sur l'ensemble de la commune

Situation actuelle

Document d'urbanisme	Carte Communale (2008)
Source INSEE 1/1/2016	Population: 510
	Nombre de logements: 233
Nombre d'abonnés (assujettis à la redevance assainissement)	

Taux de :



Travaux réalisés depuis le choix de la collectivité

Principe du zonage étudié

Opportunité de mise en AC du bourg avec raccordement vers STEP Valognes (par Lieusaint)
 Maintien de l'assainissement non collectif sur le reste de la commune

Commentaires

Ce scénario implique une modification des capacités des postes de relèvement sur Lieusaint. De plus, il est contraint par la capacité résiduelle de la station de traitement de Valognes, actuellement très exposée aux Eaux Claires Parasites par temps de pluie. Des études de diagnostic sont en cours pour apporter les solutions nécessaires pour réduire la saturation hydraulique.

COLOMBY

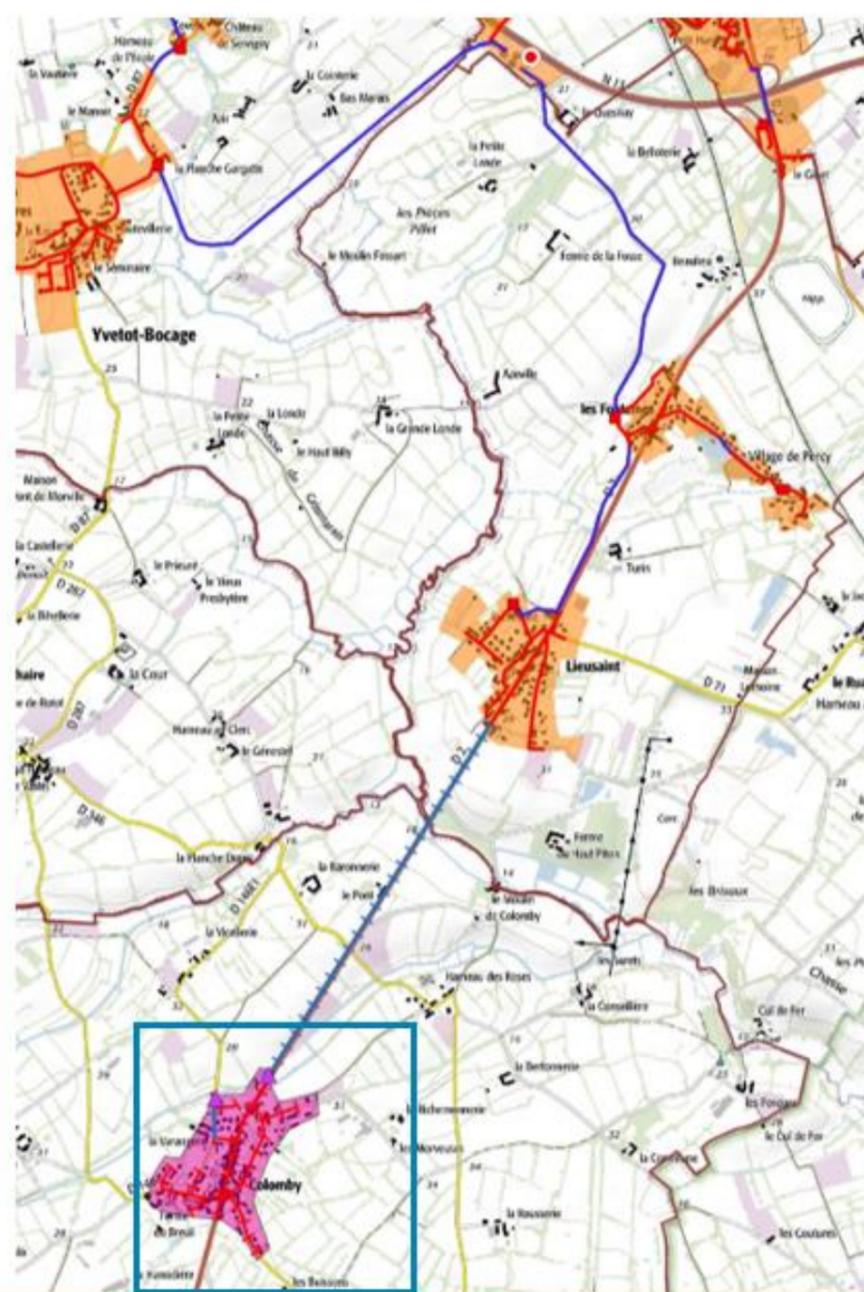
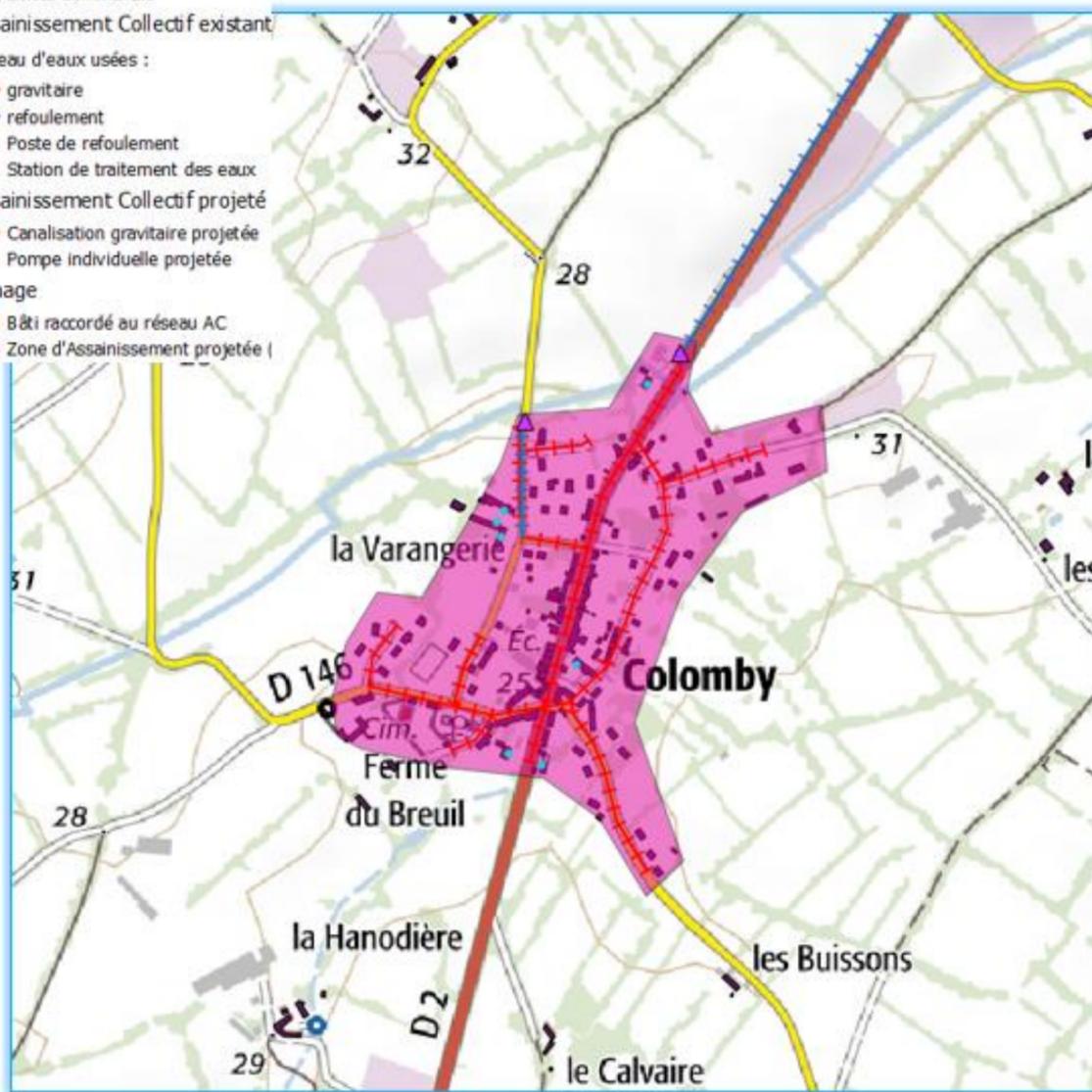
ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES

Détail estimatif																							
Secteur	Scénario	Habitations (+10ans) à raccorder	Habitations (-10ans) à raccorder	Surface urbanisation future (ha)	Soit nombre habitations futures	Total de raccordement sur le secteur	Habitations maintenues ANC	Canalisation gravitaire à créer (ml)	Canalisation refolement à créer (ml)	Poste de refolement PRINCIPAL à créer	Poste de refolement SECONDAIRE à créer	Nombre d'habitations sur le poste de refolement	Pompes individuelles	Coût du linéaire gravitaire à créer	Coût du linéaire de refolement à créer	Coût des postes de refolement à créer	Coût de pompes individuelles	Coût des branchements	Coût pour le secteur	Coût max de maintien en ANC	Coût/linéaire moyen par branchement	Coût/linéaire moyen par branchement en intégrant urbanisation	Remarque
Le Bourg	AC	120	0	0	0	120	0	2315	1870	3	1		7	578 750 €	215 050 €	140 000 €	5600 €	96 000€	1 035 400 €	-	8628 € / 35ml		Rejet sur le réseau de Lieusaint (changement de 2 PR) puis refolement sur STEP de Valognes

Détails du zonage proposé

Légende

- Limite communale
- Assainissement Collectif existant
- Réseau d'eaux usées :
 - gravitaire
 - refolement
 - Poste de refolement
 - Station de traitement des eaux
- Assainissement Collectif projeté
 - Canalisation gravitaire projetée
 - Pompe individuelle projetée
- Zonage
 - Bâti raccordé au réseau AC
 - Zone d'Assainissement projetée



Zonage d'Assainissement retenu

Maintien en ANC du bourg

HUBERVILLE

ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES

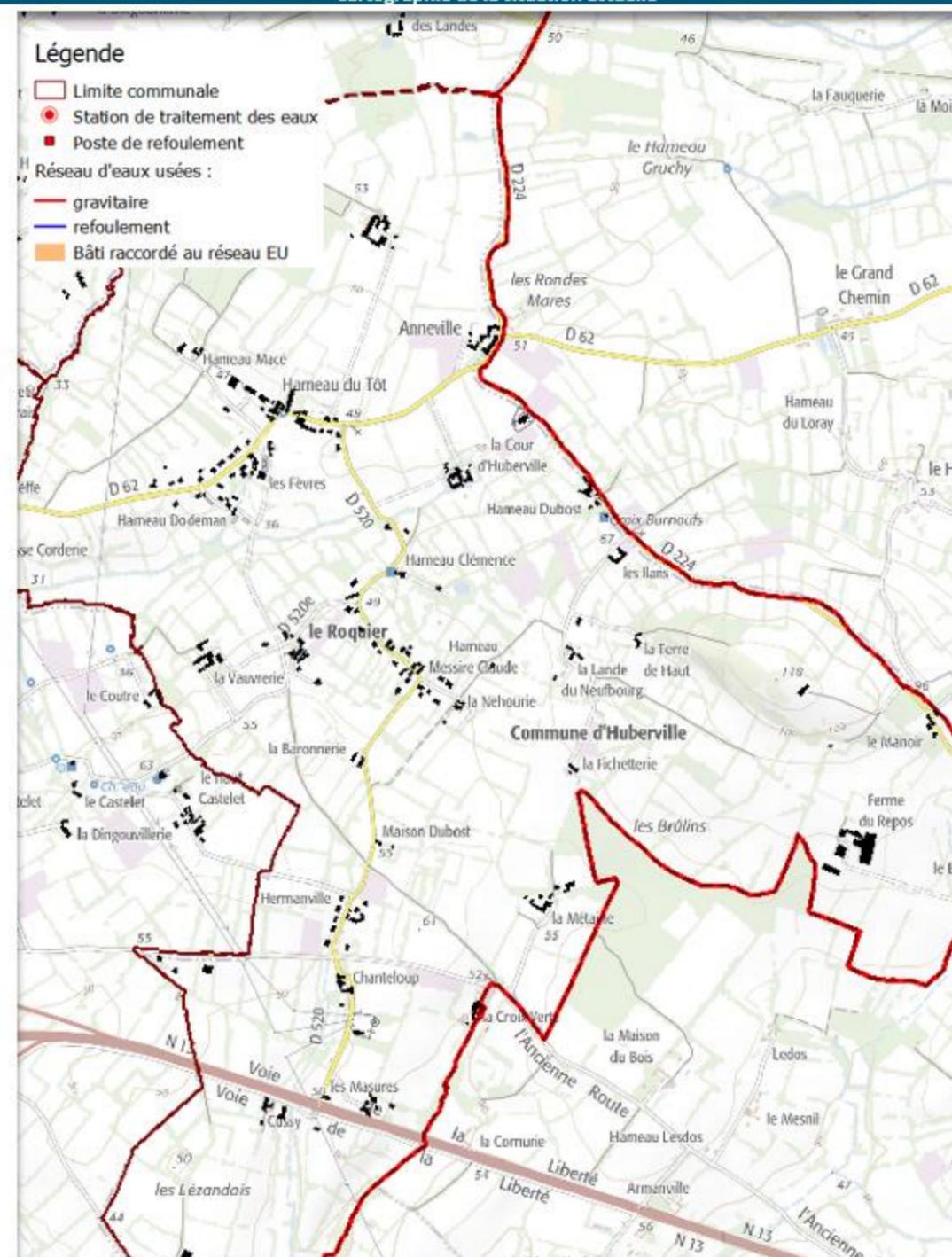
Contenu de l'étude initiale

Etude initiale	Etude de zonage d'assainissement SARL BICHA 2005
Date de délibération	6/16/2005
Enquête publique	
Nombre de logements lors de cette étude	282
Questionnaire ANC	oui - résultats dans le rapport final de l'étude initiale
Carte d'aptitude de sols	

Descriptif des solutions d'assainissements proposées initialement

Descriptif des solutions d'Assainissements Collectifs proposées		
Secteur 39 : La Basse Corderie (5)	57 033 €HT	
Secteur 40 : Hameau Dodemin / Hameau du Tot (35)	334 146 €HT	
Secteur 41 : Le Roquier / Messir Claude (22)	224 331 €HT	
Descriptif des solutions d'Assainissements Non Collectifs proposées		
	NC	NC
Descriptif des solutions d'assainissements Mixtes proposées		
	NC	NC

Cartographie de la situation actuelle



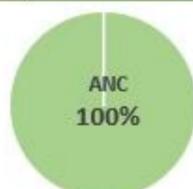
Choix initial de la collectivité

Un assainissement non collectif sur l'ensemble de la commune

Travaux réalisés depuis le choix de la collectivité

Document d'urbanisme	Carte Communale (2012)
Source INSEE 1/1/2016	Population: 364
	Nombre de logements: 146
Nombre d'abonnés (assujettis à la redevance assainissement)	

Taux de



Situation actuelle

Principe du zonage étudié

Commentaires

Maintien de l'assainissement non collectif sur l'ensemble de la commune

L'ETANG BERTRAND ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES PAGE 1/1

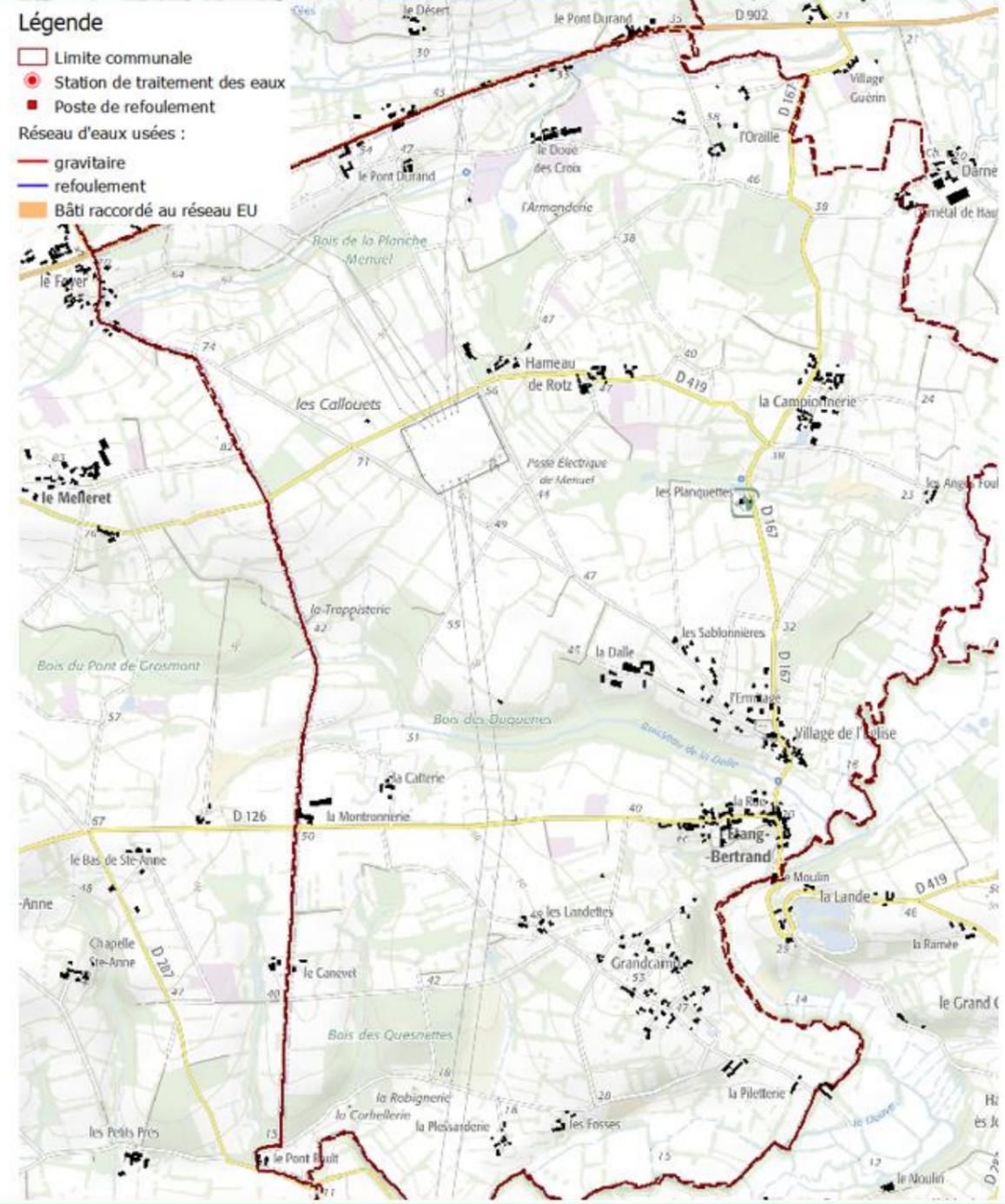
Contenu de l'étude initiale

Etude initiale	Zonage d'assainissement *SOGETI Ingénierie 2005
Date de délibération	1/12/2004
Enquête publique	8 /02/2005 au 8/03/2005
Nombre de logements lors de cette étude	280
Questionnaire ANC	oui - résultats dans le rapport final de l'étude initiale
Carte d'aptitude de sols	Oui- Cf planche 01

Descriptif des solutions d'assainissements proposées initialement

Descriptif des solutions d'Assainissements Collectifs proposées		
La Compionnerie (12)	558 500 €HT	
Le Bourg (43)	622 900 €HT	
GrandCamp(19)	574 200 €HT	
Descriptif des solutions d'Assainissements Non Collectifs proposées		
La Compionnerie (12)	83 650 €HT	
Le Bourg (43)	268 485 €HT	
GrandCamp (19)	124 960 €HT	
Ecart (37)	246 598 €HT	
Descriptif des solutions d'assainissements Mixtes proposées		
NC	NC	

Cartographie de la situation actuelle



Situation actuelle

Choix initial de la collectivité
 La commune a retenu d'assainir :
 Le bourg, Grandcamp et Componnerie en assainissement collectif
 Les écarts en assainissement non collectif

Document d'urbanisme		
Source INSEE 1/1/2016	Population	351
	Nombre de logements	156
Nombre d'abonnés (assujettis à la redevance assainissement)		



Travaux réalisés depuis le choix de la collectivité

Le choix communal n'est pas réalisé (travaux non commencés)

Principe du zonage étudié **Commentaires**

Abandon des solutions d'assainissement collectif fractionné.
Maintien de l'assainissement non collectif sur l'ensemble de la commune

Lexique : ANC : Assainissement Non Collectif (= assainissement autonome) ; AC : Assainissement Collectif ; STEP : Station d'Épuration = Station de Traitement des Eaux Usées (incluant les lagunages) ; Assainissement Collectif Fractionné = Assainissement Autonome Regroupé ; EH : Equivalent Habitant

LIEUSAIN

ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES

Descriptif des solutions d'assainissements proposées initialement

Cartographie de la situation actuelle

Contenu de l'étude initiale

Etude initiale	Etude de zonage d'assainissement SARL BICHA en 2005 Mise à jour par Hydratop en 2015
Date de délibération	12/29/2005
Enquête publique	
Nombre de logements lors de cette étude	345
Questionnaire ANC	oui - résultats dans le rapport final de l'étude initiale
Carte d'aptitude de sols	

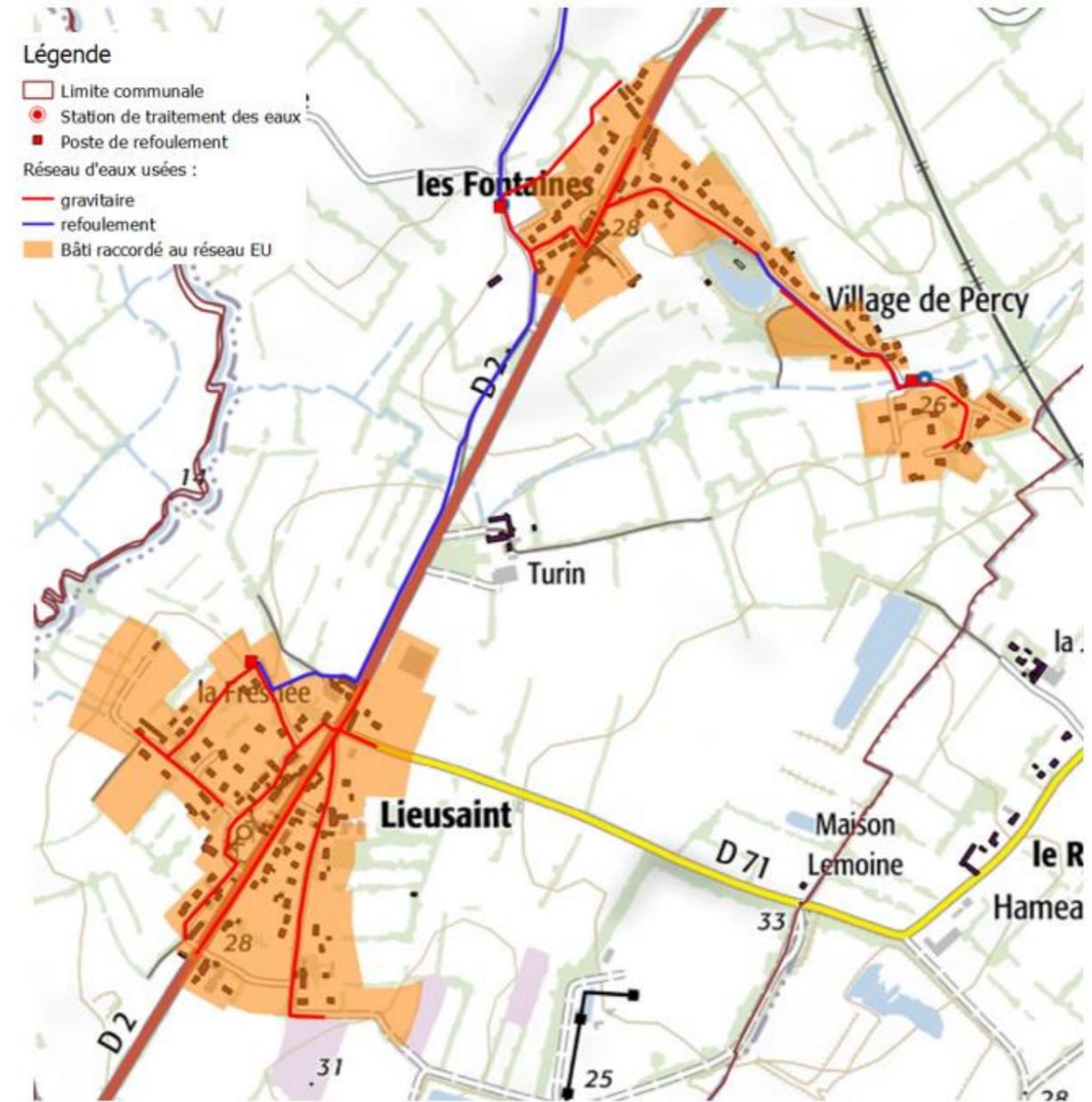
Descriptif des solutions d'Assainissements Collectifs proposées	
NC	NC
Descriptif des solutions d'Assainissements Non Collectifs proposées	
Assainissement non collectif (129)	697561 €HT
Descriptif des solutions d'assainissements Mixtes proposées	
Solution 1 : AC intercommunal - AC(94) / ANC(35)	1 011 128 €HT
Solution 2 : AC communal - AC(94) / ANC(35)	1 021 646 €HT
Solution 3 : AC fractionné (pour chaque secteur concerné) - AC(86) / ANC(43)	921 189 €HT

Choix initial de la collectivité

Réalisation d'un assainissement collectif pour les hameaux : Les Fontaines, les Percy, le Clos Bellet, Le Village de l'Eglise et la Fresnée et le maintien en ANC sur l'ensemble des logements restants.

Travaux réalisés depuis le choix de la collectivité

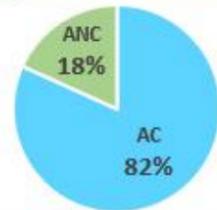
Les zones prévues en Assainissement Collectif ont été raccordées.



Situation actuelle

Document d'urbanisme	Carte Communale (2005)
Source INSEE 1/1/2016	Population : 408
	Nombre de logements : 166
Nombre d'abonnés (assujettis à la redevance assainissement)	

Taux de racc



0.75

Logements (25)

Station d'épuration

VALOGNES "le Quesnay"
Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Eau - Stockage avant traitement
Boue - Table d'égouttage
6/1/2004

Principe du zonage étudié

Commentaires

Pas de nouvelle extension du système d'assainissement collectif

MAGNEVILLE

ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES

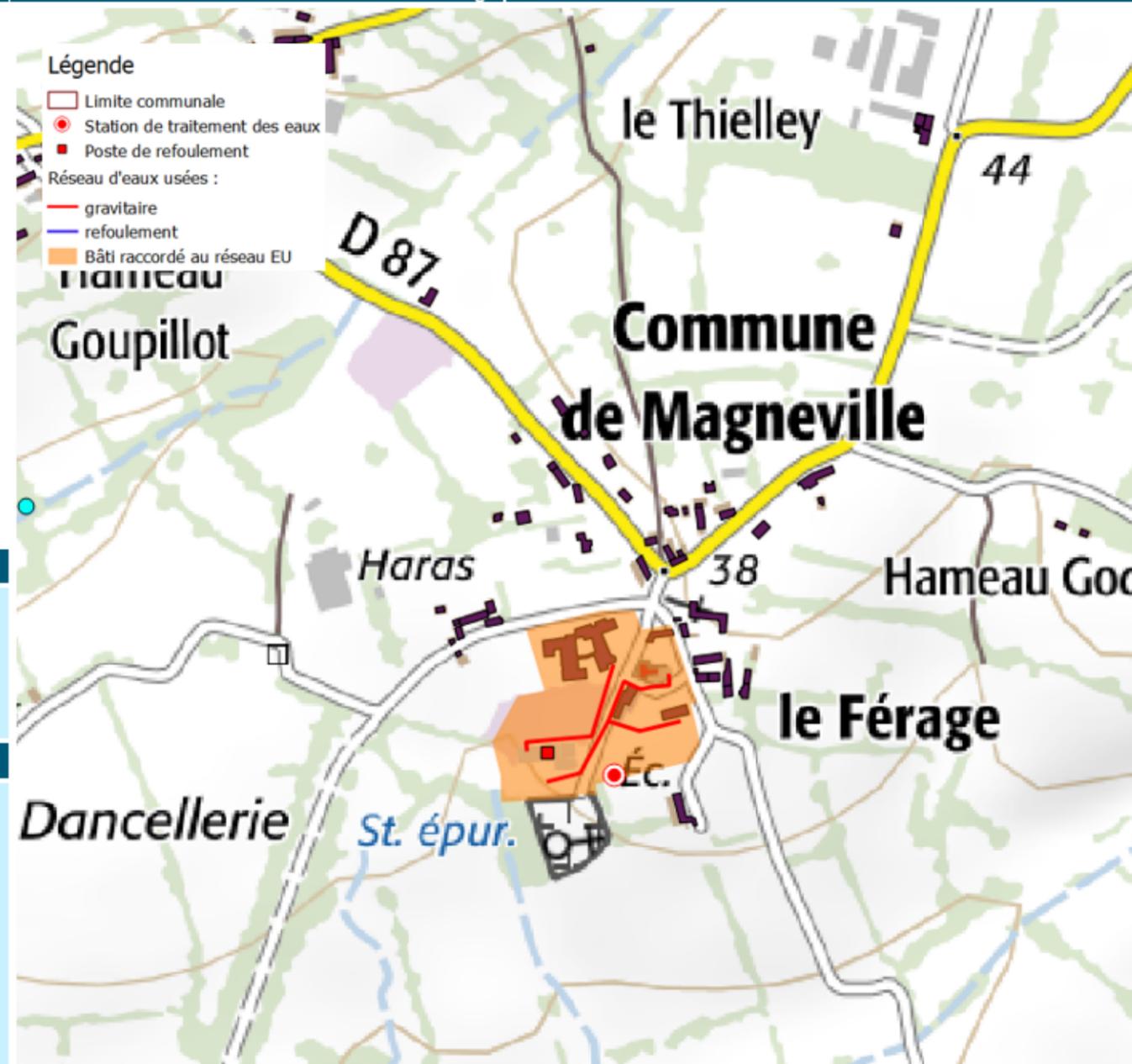
Contenu de l'étude initiale

Etude initiale	Zonage d'assainissement SOGETI Ingénierie 2005
Date de délibération	4/19/2004
Enquête publique	10/02/2005 au 7/03/2005
Nombre de logements lors de cette étude	282
Questionnaire ANC	Oui - résultats dans le mémoire d'enquête publique
Carte d'aptitude de sols	Oui- cf planche 01

Descriptif des solutions d'assainissements proposées initialement

Descriptif des solutions d'Assainissements Collectifs proposées		
La Croix Aunays		
Projet 1.1 : la Croix Aunays (17)	191 200 €HT	
Projet 1.2 : la Croix Aunays (11)	97 800 €HT	
Hameau Mesnil		
Projet 2.1 : le hameau Mesnil (18)	180 550 €HT	
Projet 2.2 : le hameau Mesnil (4)	18 400 €HT	
Descriptif des solutions d'Assainissements Non Collectifs proposées		
Toute la commune en ANC (hors AC Maison de retraite)	781493 €HT	
Descriptif des solutions d'assainissements Mixtes proposées		
NC	NC	

Cartographie de la situation actuelle

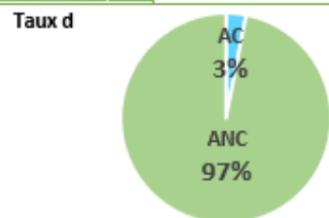


Situation actuelle

Choix initial de la collectivité

Le conseil municipal a décidé de retenir en priorité sur l'ensemble du territoire de la commune l'assainissement autonome.
 Toutefois, au village du Mesnil et à la Croix des Aunays, pour les habitations existantes ne permettant pas de surface favorable à un type de filière individuelle, l'assainissement ou l'épandage collectif pourront être envisagés.

Document d'urbanisme	Carte Communale (2009)
Source INSEE 1/1/2016	Population 320
	Nombre de logements 163
Nombre d'abonnés (assujettis à la redevance assainissement)	



Travaux réalisés depuis le choix de la collectivité

Les zones prévues en Assainissement Semi-Collectif ont été raccordées (assainissement autonome regroupé du bourg et maison de retraite).

Station d'épuration	Station 1 : MAGNEVILLE maison de retraite
	Station 2 : MAGNEVILLE bourg
	Station 1 : Lagunage naturel
	Station 2 : Cuve 12 m³ + filtre à sable 80 m²
	12/31/1997

Principe du zonage étudié

Pas de nouvelle extension du système d'assainissement collectif

Commentaires

MONTAIGU-LA-BRISETTE

ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES

Contenu de l'étude initiale

Etude initiale	Etude de zonage d'assainissement SARL BICHA 2005
Date de délibération	6/30/2005
Enquête publique	
Nombre de logements lors de cette étude	428
Questionnaire ANC	oui - résultats dans le rapport final de l'étude initiale
Carte d'aptitude de sols	

Descriptif des solutions d'assainissements proposées initialement

Descriptif des solutions d'Assainissements Collectifs proposées

Secteur 6 : La Grande Rue / Ferme de Courcy (21)	263 807 €HT
Secteur 9 : Bardet (11)	138 719 €HT
Secteur 11 : hameau de l'église (29)	403 195 €HT

Descriptif des solutions d'Assainissements Non Collectifs proposées

NC	NC
----	----

Descriptif des solutions d'assainissements Mixtes proposées

Secteur 6 + 7 + 8 + 9 - sc1 : AC(48/51)	573 843 €HT
Secteur 11 : hameau de l'église - sc2 : AC(18/27)	201 250 €HT

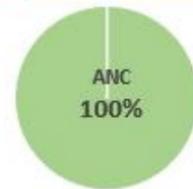
Choix initial de la collectivité

Un assainissement non collectif sur l'ensemble de la commune

Travaux réalisés depuis le choix de la collectivité

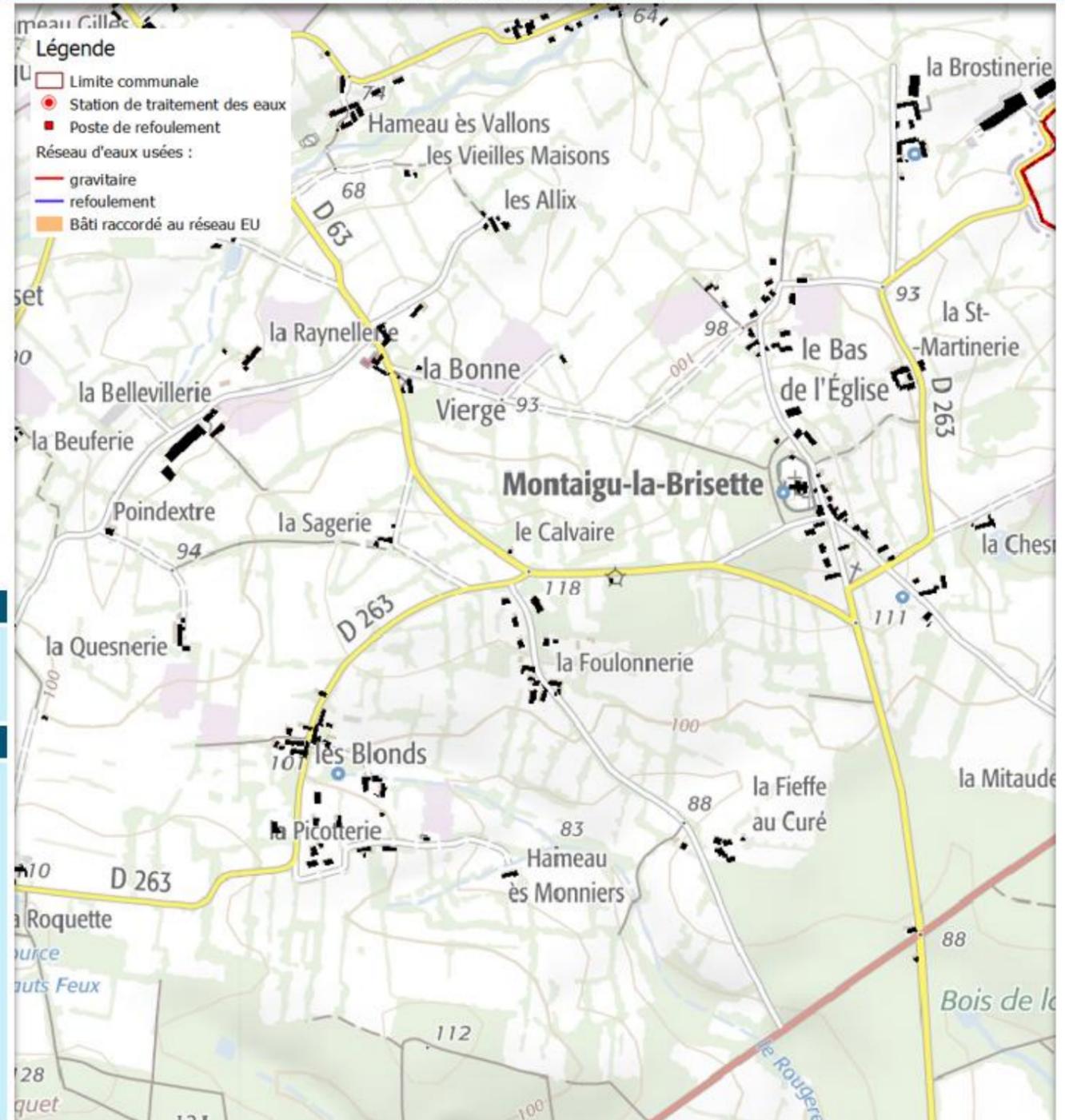
Document d'urbanisme	*Carte Communale (2006)
Source INSEE 1/1/2016	Population : 507
	Nombre de logements : 265
Nombre d'abonnés (assujettis à la redevance assainissement)	

Taux de :



Situation actuelle

Cartographie de la situation actuelle



Principe du zonage étudié

Commentaires

Maintien de l'assainissement non collectif sur l'ensemble de la commune

MORVILLE

ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES

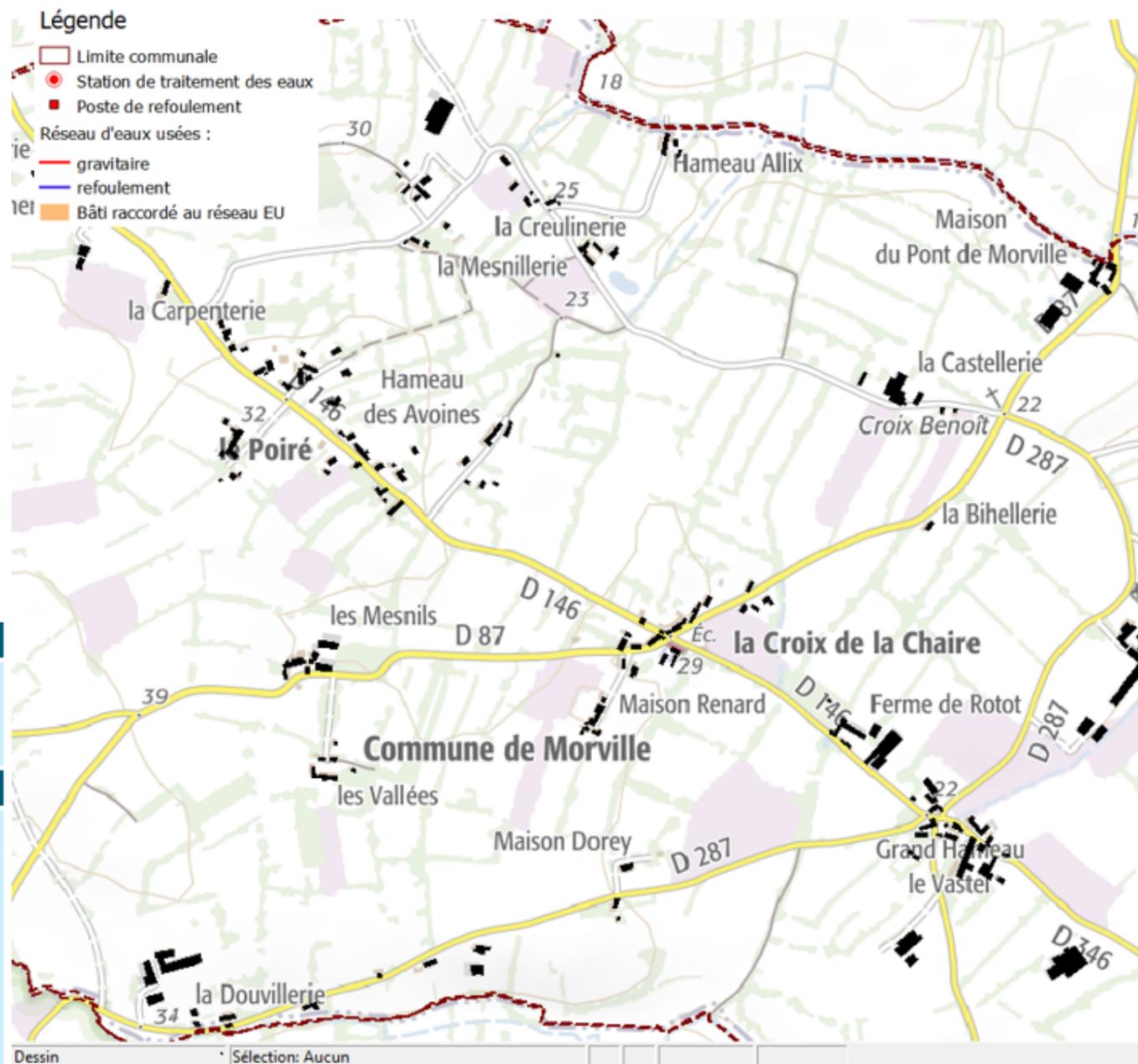
Contenu de l'étude initiale

Etude initiale	Zonage d'assainissement SOGETI Ingénierie 2005
Date de délibération	
Enquête publique	7/02/2005 au 8/03/2005
Nombre de logements lors de cette étude	263
Questionnaire ANC	
Carte d'aptitude de sols	Oui- cf planche 01

Descriptif des solutions d'assainissements proposées initialement

Descriptif des solutions d'Assainissements Collectifs proposées	
La croix de la Chaire (14)	183 000 €HT
Le Poiré et la Croix de la Chaire (32)	402 900 €HT
Descriptif des solutions d'Assainissements Non Collectifs proposées	
NC	NC
Descriptif des solutions d'assainissements Mixtes proposées	
NC	NC

Cartographie de la situation actuelle



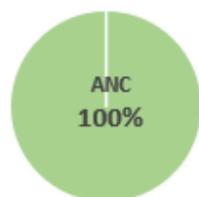
Choix initial de la collectivité

Un assainissement non collectif sur l'ensemble de la commune

Travaux réalisés depuis le choix de la collectivité

Document d'urbanisme	Carte Communale (2010)
Source INSEE 1/1/2016	Population: 254
	Nombre de logements: 113
Nombre d'abonnés (assujettis à la redevance assainissement)	

Taux de



Principe du zonage étudié

Maintien de l'assainissement non collectif sur l'ensemble de la commune

Commentaires

Lors de l'enquête communale, les élus ont souhaité réétudier l'opportunité de passage en AC des 2 hameaux principaux (solution difficilement envisageable : ACF abandonné et la densité de l'habitat ne permet pas d'envisager un raccordement vers station de Valognes)

NEGREVILLE

ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES

Descriptif des solutions d'assainissements proposées initialement

Cartographie de la situation actuelle

Contenu de l'étude initiale

Etude initiale	Zonage d'assainissement G2C environnement 2003
Date de délibération	11/16/2002
Enquête publique	
Nombre de logements lors de cette étude	
Questionnaire ANC	oui - résultats dans le rapport final de l'étude initiale
Carte d'aptitude de sols	Oui- cf planche 01

Descriptif des solutions d'Assainissements Collectifs proposées	
	NC NC
Descriptif des solutions d'Assainissements Non Collectifs proposées	
	NC NC
Descriptif des solutions d'assainissements Mixtes proposées	
Solution 1 : le Bourg en AC (47) et le reste en ANC (233)	351 700 €HT / 1 295 185 €HT
Solution 2 : le Bourg et Hameau aux Maîtres AC (81) et le reste ANC (199)	627 250 €HT / 1 111 910 €HT
Solution 3 : le Bourg, Lande de Montrotot en AC (67) et le reste en ANC (213)	575 645 €HT / 1 165 625 €HT
Solution 4 : le Bourg, Lande du Montrotot et	871 020 €HT / 975 775 €HT

Choix initial de la collectivité

Assainissement collectif pour : le bourg, la Lande de Montrotot et Hameau es Maîtres
Le reste de la commune en assainissement non collectif

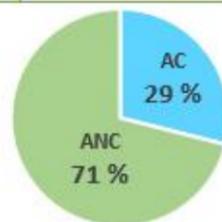
Travaux réalisés depuis le choix de la collectivité

Choix communal partiellement réalisé, reste à raccorder la Lande de Montrotot (20)

Situation actuelle

Document d'urbanisme	Carte Communale (2006)
Source INSEE 1/1/2016	Population : 828
	Nombre de logements : 350
Nombre d'abonnés (assujettis à la redevance assainissement)	

Taux de rac



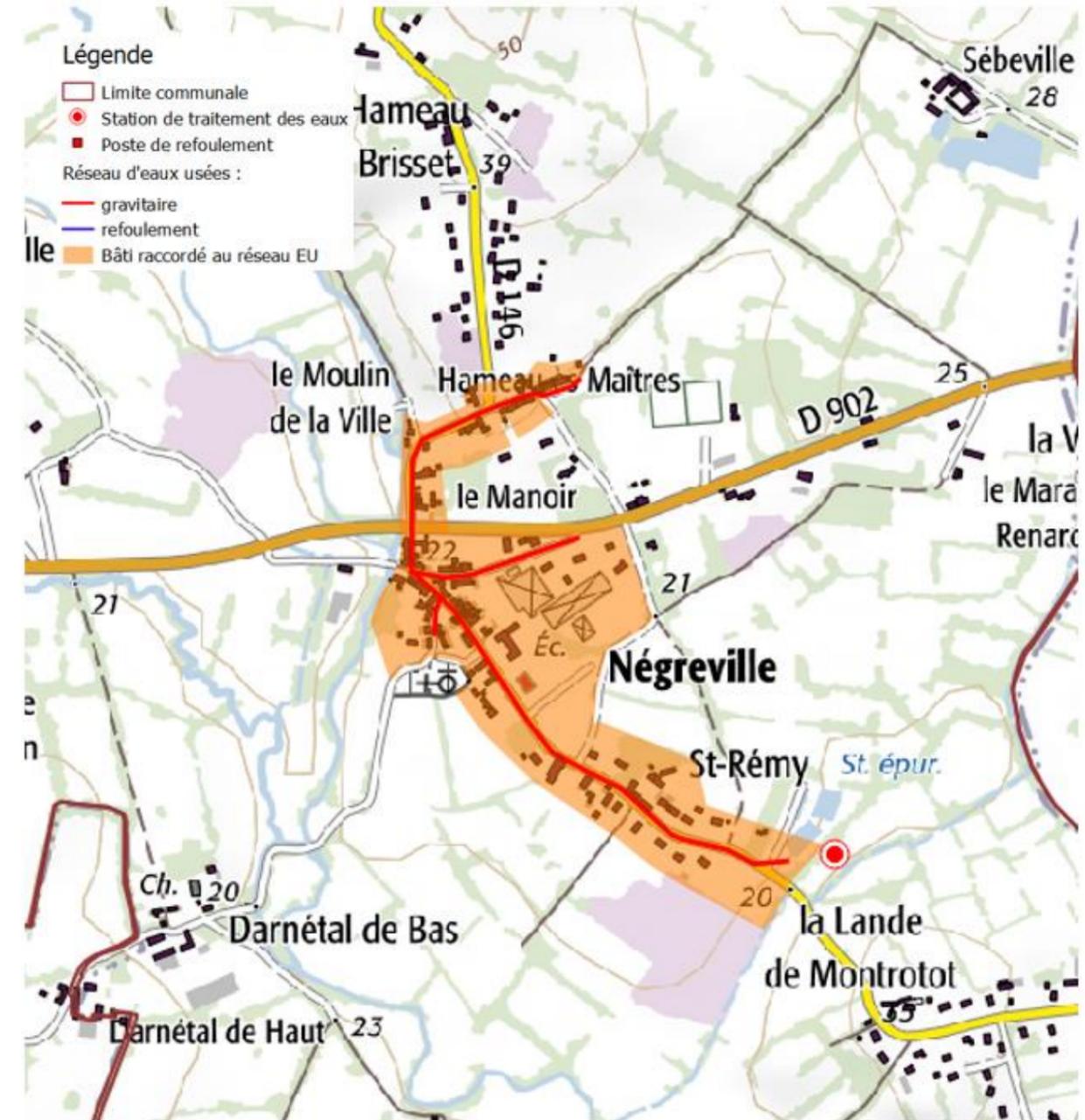
Station d'épuration

NEGREVILLE
Filtres plantés roseaux + lagune
8/30/2012

Principe du zonage étudié

Maintien du choix communal au niveau de la Lande de Montrotot (passage en AC)
- Opportunité de mise en AC du hameau Brisset

Commentaires



NEGREVILLE

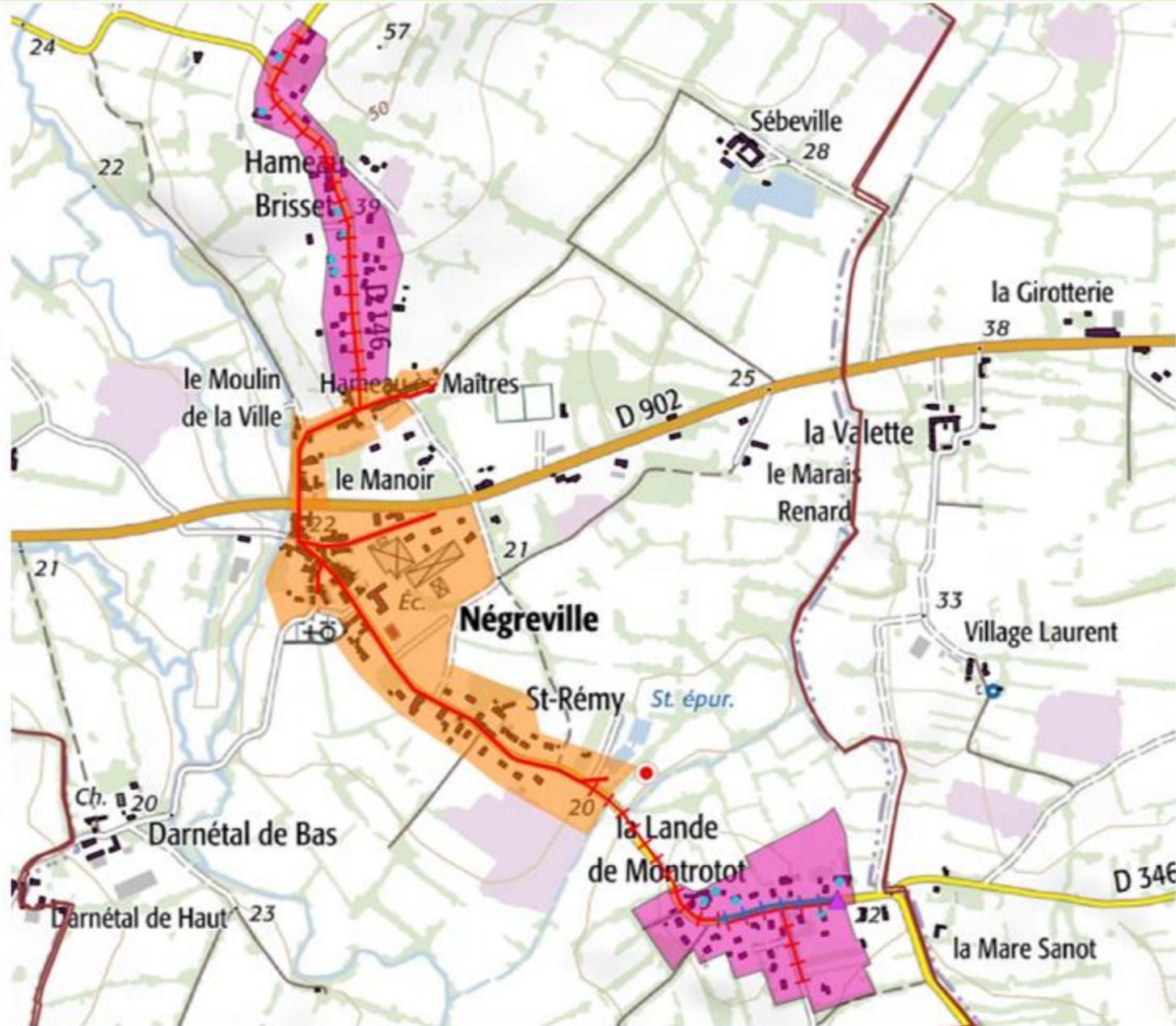
ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES

Détail estimatif

Secteur	Scénario	Habitations (+10ans) à raccorder	Habitations (-10ans) à raccorder	Surface urbanisation future (ha)	Soit nombre habitations futures	Total de raccordement sur le secteur	Habitations maintenues ANC	Canalisation gravitaire à créer (ml)	Canalisation refolement à créer (ml)	Poste de refolement PRINCIPAL à créer	Poste de refolement SECONDAIRE à créer	Nombre d'habitations sur le poste de refolement	Pompes individuelles	Coût du linéaire gravitaire à créer	Coût du linéaire de refolement à créer	Coût des postes de refolement à créer	Coût de pompes individuelles	Coût des branchement	Coût pour le secteur	Coût max de maintien en ANC	Coût/linéaire moyen par branchement	Coût/linéaire moyen par branchement en intégrant urbanisation	Remarque
La Lande de Montrotot	AC	23	0	0	0	23	0	680	210	1	0	15	5	170 000 €	24 150 €	40 000 €	4000 €	18 400 €	256 550 €	-	11 154€ / 39 ml		
Hameau Brisset	AC	26	0	0	0	26	0	730	0	0	0		6	182 500 €	0 €	0 €	4800 €	20 800€	208 100 €	-	8004€ / 28 ml		

Détails du zonage proposé

- Légende**
- Limite communale
 - Assainissement Collectif existant
 - Réseau d'eaux usées :
 - gravitaire
 - refolement
 - Poste de refolement
 - Station de traitement des eaux
 - Assainissement Collectif projeté
 - Canalisations gravitaires projetées
 - Pompe individuelle projetée
 - Zonage
 - Bâti raccordé au réseau AC
 - Zone d'Assainissement projetée ()



Zonage d'Assainissement retenu

- Mise en AC de :
 - La Lande de Montrotot
 - Hameau Brisset
- Maintien en ANC :
 - Le reste de la commune

RAUVILLE-LA-BIGOT

ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES

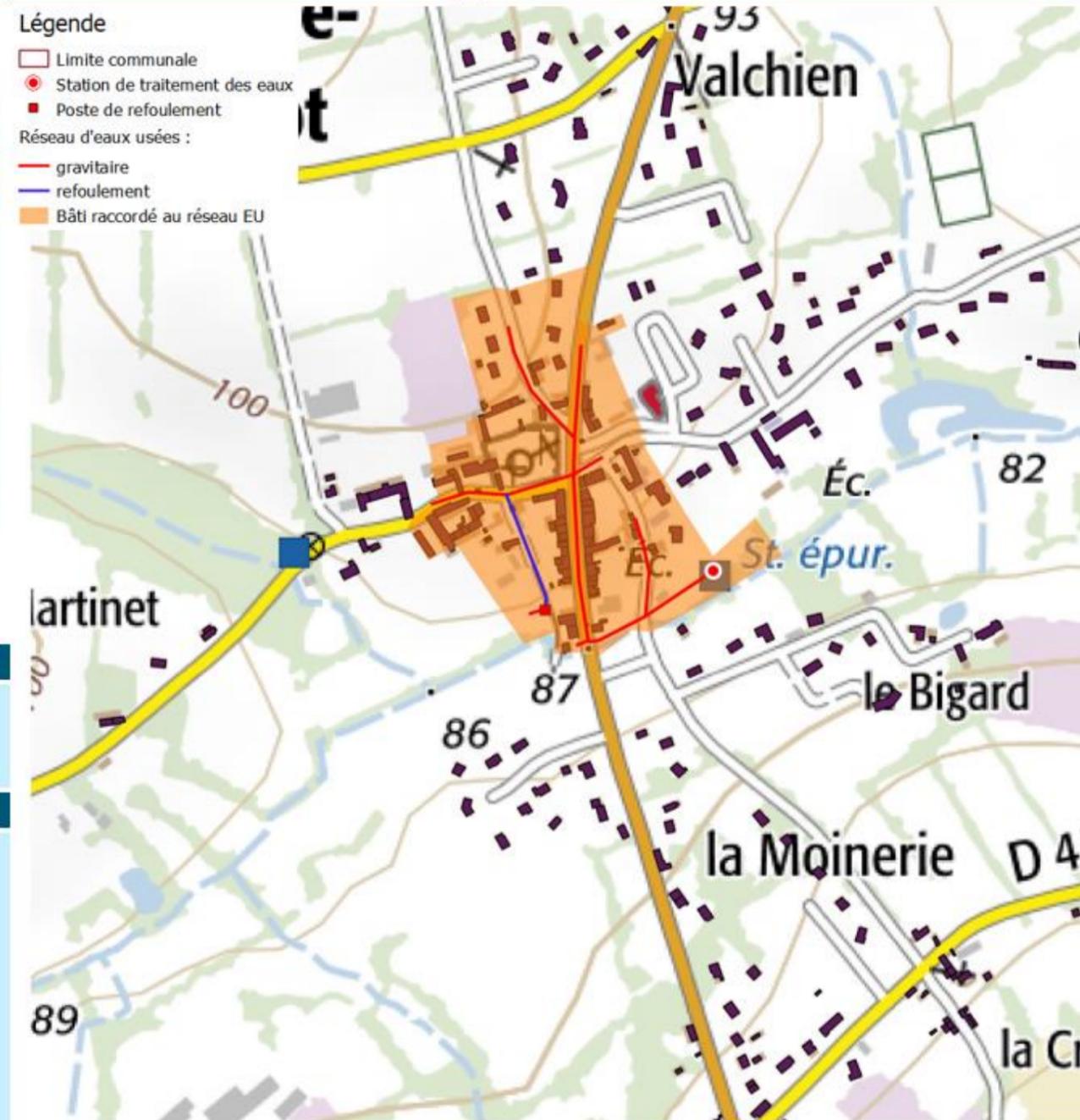
Contenu de l'étude initiale

Etude initiale	Projet de la carte d'agglomération en matière d'assainissement G2C environnement 1997
Date de délibération	
Enquête publique	
Nombre de logements lors de cette étude	825
Questionnaire ANC	oui - résultats dans le rapport final de l'étude initiale
Carte d'aptitude de sols	Oui- Cf planche 01

Descriptif des solutions d'assainissements proposées initialement

Descriptif des solutions d'Assainissements Collectifs proposées	
NC	NC
Descriptif des solutions d'Assainissements Non Collectifs proposées	
Secteur du ès Corps (13)	55 650 €HT
Hectonnerie (21)	114 450 €HT
Mont Martin (39)	196 630 €HT
Secteur des Jourdans (44)	218 600 €HT
Secteur de Delay (39)	298 295 €HT
Secteur de Pont Vincent (38)	237 460 €HT
Descriptif des solutions d'assainissements Mixtes proposées	
Secteur des Jourdans - 29 (ANC) et 15 (AC)	138 720 €HT / 152 940 €HT
Secteur de Delay - 17 (ANC) et 22 (AC)	125 950 €HT / 257 915 €HT
Secteur de Pont Vincent - 12 (ANC) et 26 (AC)	70 450 €HT / 282060 €HT
Secteur du Bourg - 122 (ANC) et 24 (AC)	709 025 €HT / 144 890 €HT
Secteur du Bourg - 51 (ANC) et 95 (AC)	283 545 €HT / 763 510 €HT
Secteur du Bourg - 32 (ANC) et 114 (AC)	165135 €HT / 1 127 100 €HT

Cartographie de la situation actuelle



Choix initial de la collectivité

Le choix de la commune se porte sur un assainissement collectif restreint au niveau du bourg (solution 1) et le reste de la commune en assainissement non collectif

Travaux réalisés depuis le choix de la collectivité

Les zones prévues en assainissement collectif ont été raccordées.

Situation actuelle

Document d'urbanisme	Carte Communale (2008)
Source INSEE 1/1/2016	Population: 1183
	Nombre de logements: 481
Nombre d'abonnés (assujettis à la redevance assainissement)	
Taux de raccordement	

Station d'épuration
 RAUVILLE-LA-BIGOT
 Lagunage naturel et Filtres plantés de roseaux
 12/31/2007

Principe du zonage étudié

Opportunité de mise en AC du bourg étendu

Commentaires

Les opportunités d'extension du réseau d'assainissement collectif de Rauville-la-Bigot sont toutefois contraintes par la capacité résiduelle de la station de traitement, actuellement très exposée aux Eaux Claires Parasites par temps de pluie. Des investigations sont en cours pour comprendre l'origine de ces ECP.

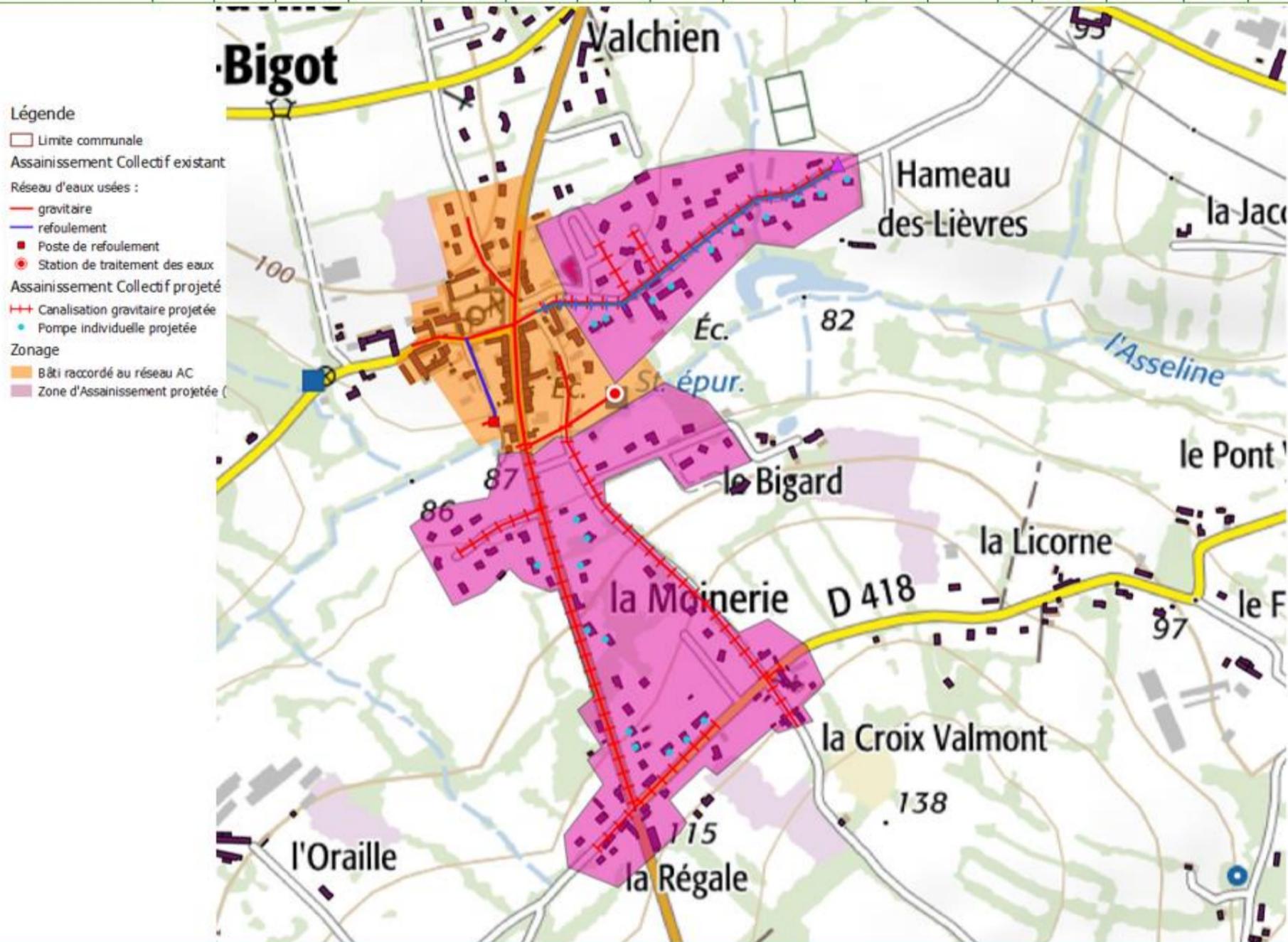
RAUVILLE-LA-BIGOT ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES PAGE 2/2

Détail estimatif

Secteur	Scénario	Habitations (+10ans) à raccorder	Habitations (-10ans) à raccorder	Surface urbanisation future (ha)	Soit nombre habitations futures	Total de raccordement sur le secteur	Habitations maintenues ANC	Canalisation gravitaire à créer (ml)	Canalisation refolement à créer (ml)	Poste de refolement PRINCIPAL à créer	Poste de refolement SECONDAIRE à créer	Nombre d'habitations sur le poste de refolement	Pompes individuelles	Coût du linéaire gravitaire à créer	Coût du linéaire de refolement à créer	Coût des postes de refolement à créer	Coût de pompes individuelles	Coût des branchement	Coût pour le secteur	Coût max de maintien en ANC	Coût/linéaire moyen par branchement	Coût/linéaire moyen par branchement en intégrant urbanisation future	Remarque
Moinerie	AC	57	0	0	0	57	0	1920	0	0	0	0	11	480 000€	0	0	8800€	79 800€	568 600€		9975€/ 34ml		
Hameau des Lièvres	AC	29	0	0	0	29	0	480	480	1	0	29	10	120 000 €	55 200 €	40 000 €	8000 €	68 800 €	40 600 €	-	9097€ /33 ml		

Détails du zonage proposé

Détail cartographique du zonage proposé



Zonage d'Assainissement retenu

Maintien en ANC de la Moinerie et du Hameau des Lièvres

ROCHEVILLE

ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES

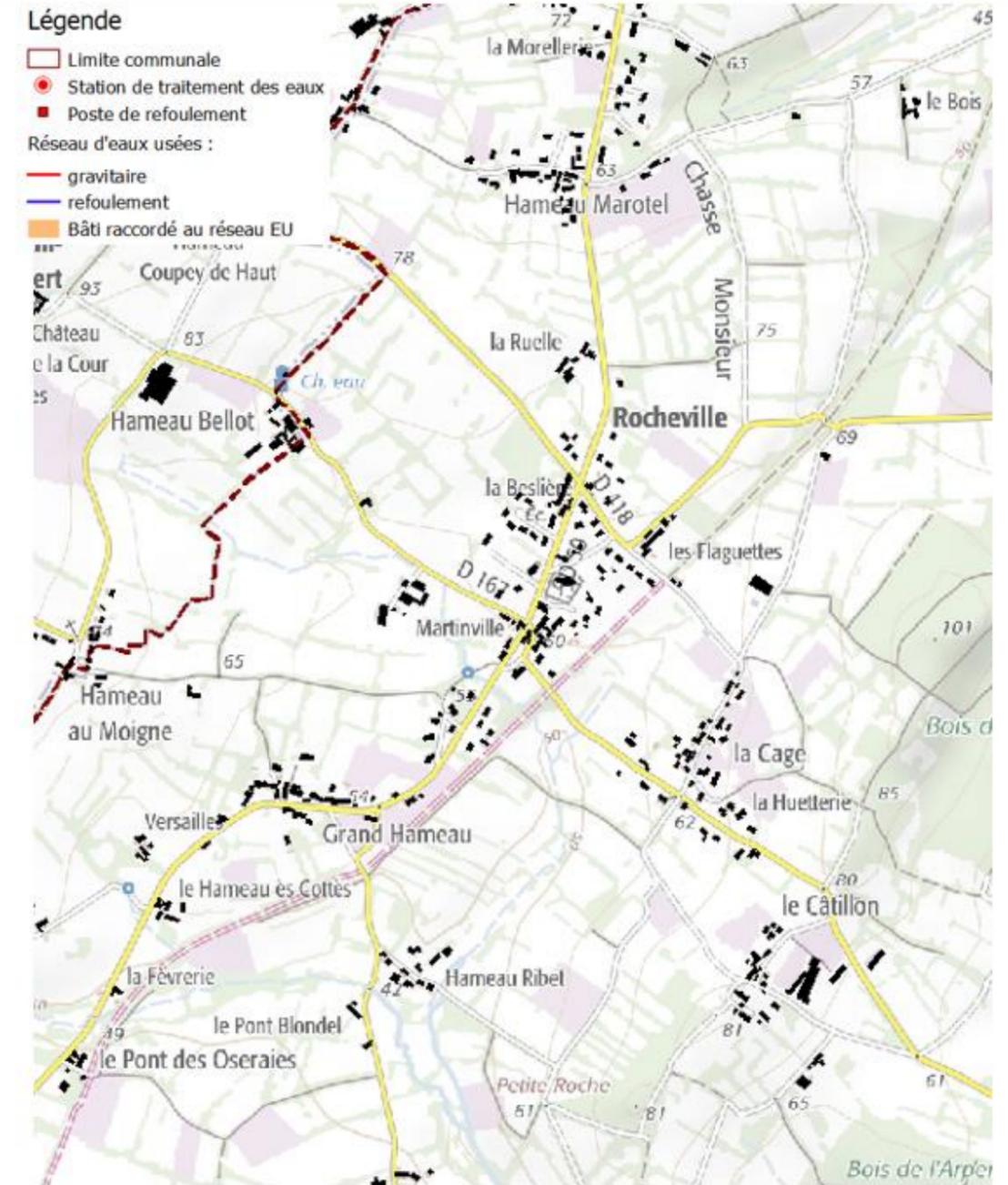
Contenu de l'étude initiale

Etude initiale	Schéma directeur d'assainissement IRIS Conseil 2003
Date de délibération	9/8/2003
Enquête publique	
Nombre de logements lors de cette étude	607
Questionnaire ANC	oui - résultats dans le rapport final de l'étude initiale
Carte d'aptitude de sols	

Descriptif des solutions d'assainissements proposées initialement

Descriptif des solutions d'Assainissements Collectifs proposées	
Ensemble 1 - Marotel et Morellerie (32)	
Le Grand Hameau (18)	288 000 €HT
Ensemble 2 - Cage, Vallette, Chevallerie, bourg, Flaguettes et Beslière (50)	131 100 €HT
Ensemble 2 - Cage, Vallette, Chevallerie, bourg, Flaguettes et Beslière (32)	480 150 €HT
	311 100 €HT
Descriptif des solutions d'Assainissements Non Collectifs proposées	
NC	NC
Descriptif des solutions d'assainissements Mixtes proposées	
Ensemble 1 - Marotel et Morellerie - 4 (ANC) et 32 (AC)	
Le Grand Hameau - 5 (ANC) et 18 (AC)	
Ensemble 2 - Cage, Vallette, Chevallerie, bourg, Flaguettes et Beslière - 26 (ANC) et 50 (AC)	NC
Ensemble 2 - Cage, Vallette, Chevallerie, bourg, Flaguettes et Beslière	

Cartographie de la situation actuelle



situation actuelle

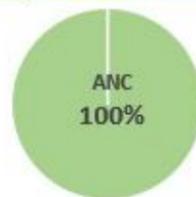
Choix initial de la collectivité

Un assainissement non collectif sur l'ensemble de la commune

Travaux réalisés depuis le choix de la collectivité

Document d'urbanisme	Carte Communale (2006)	
Source INSEE 1/1/2016	Population	629
	Nombre de logements	275
Nombre d'abonnés (assujettis à la redevance assainissement)		

Taux de



Principe du zonage étudié

Commentaires

Maintien de l'assainissement non collectif sur l'ensemble de la commune

SAINT-JOSEPH

ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES

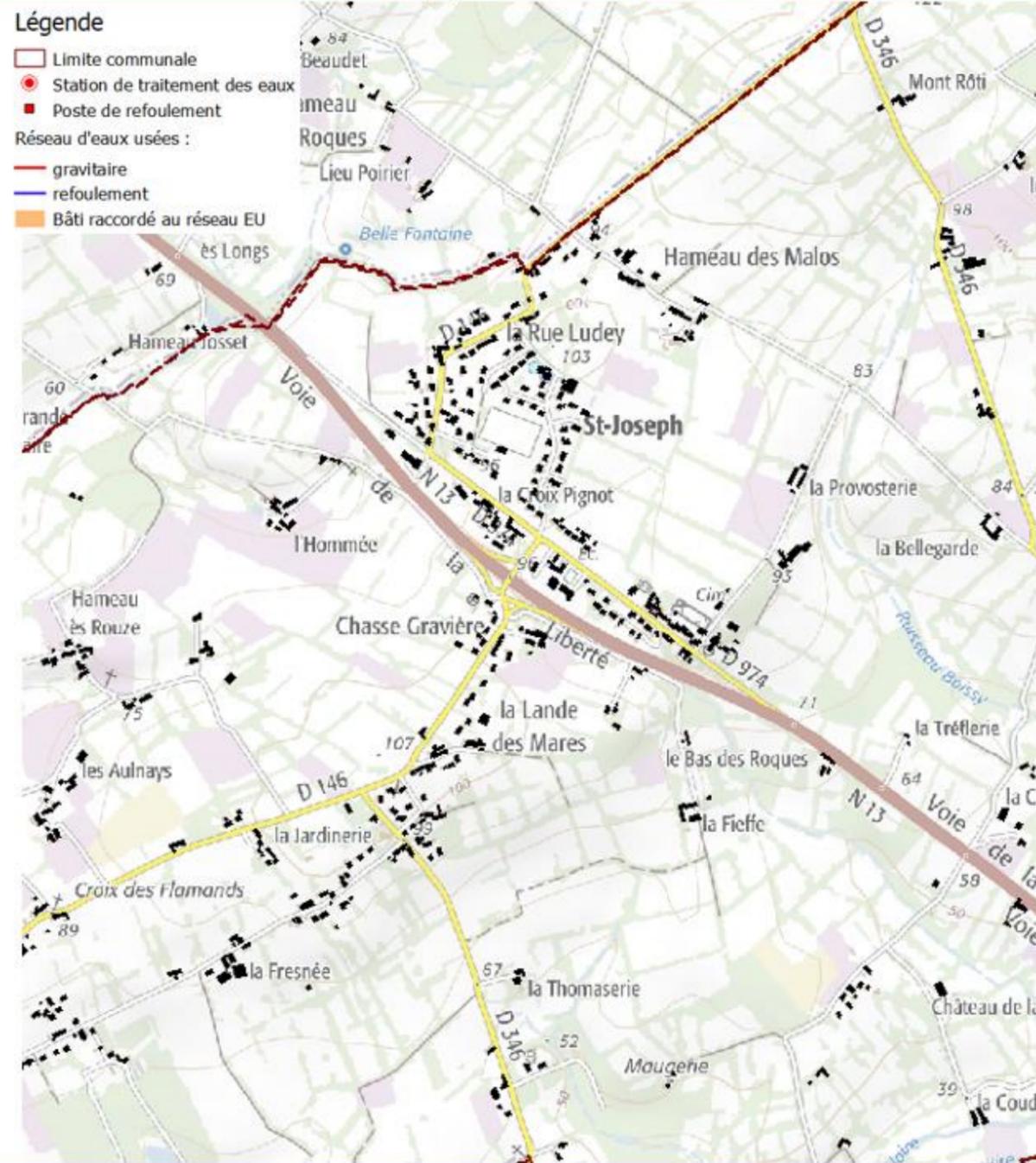
Contenu de l'étude initiale

Etude initiale	Etude de zonage d'assainissement SARL BICHA 2005
Date de délibération	7/7/2005
Enquête publique	
Nombre de logements lors de cette étude	734
Questionnaire ANC	oui - résultats dans le rapport final de l'étude initiale
Carte d'aptitude de sols	Partiellement- Cf planche 01

Descriptif des solutions d'assainissements proposées initialement

Descriptif des solutions d'Assainissements Collectifs proposées	
Secteur 53 : Le Pont de la Vieille (14)	227 513 €HT
Secteur 53 : Le Pont de la Vieille (6)	66 839 €HT
Secteur 57 : Le Bourg (114)	1 275 697 €HT
Secteur 58 : La Chasse Gravière / la Jardinière (46)	486 256 €HT
Secteur 57 + 58 (sc1-162)	1 715 266 €HT
Secteur 57 + 58 (sc2-162)	1 541 133 €HT
Secteur 57 + 58 (sc3-162)	1 965 413 €HT
Descriptif des solutions d'Assainissements Non Collectifs proposées	
	NC NC
Descriptif des solutions d'assainissements Mixtes proposées	
	NC NC

Cartographie de la situation actuelle



Situation actuelle

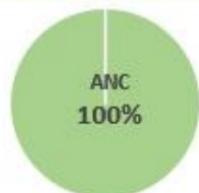
Choix initial de la collectivité

Un assainissement non collectif sur l'ensemble de la commune

Travaux réalisés depuis le choix de la collectivité

Document d'urbanisme	PLU (2013)
Source INSEE 1/1/2016	Population: 809
	Nombre de logements: 354
Nombre d'abonnés (assujettis à la redevance assainissement)	

Taux de :



Principe du zonage étudié

Commentaires

Maintien de l'assainissement non collectif sur l'ensemble de la commune

Lexique : ANC : Assainissement Non Collectif (= assainissement autonome) ; AC : Assainissement Collectif ; STEP : Station d'Épuration = Station de Traitement des Eaux Usées (incluant les lagunages) ; Assainissement Collectif Fractionné = Assainissement Autonome Regroupé ; EH : Equivalent Habitant

SAUXEMESNIL

ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES

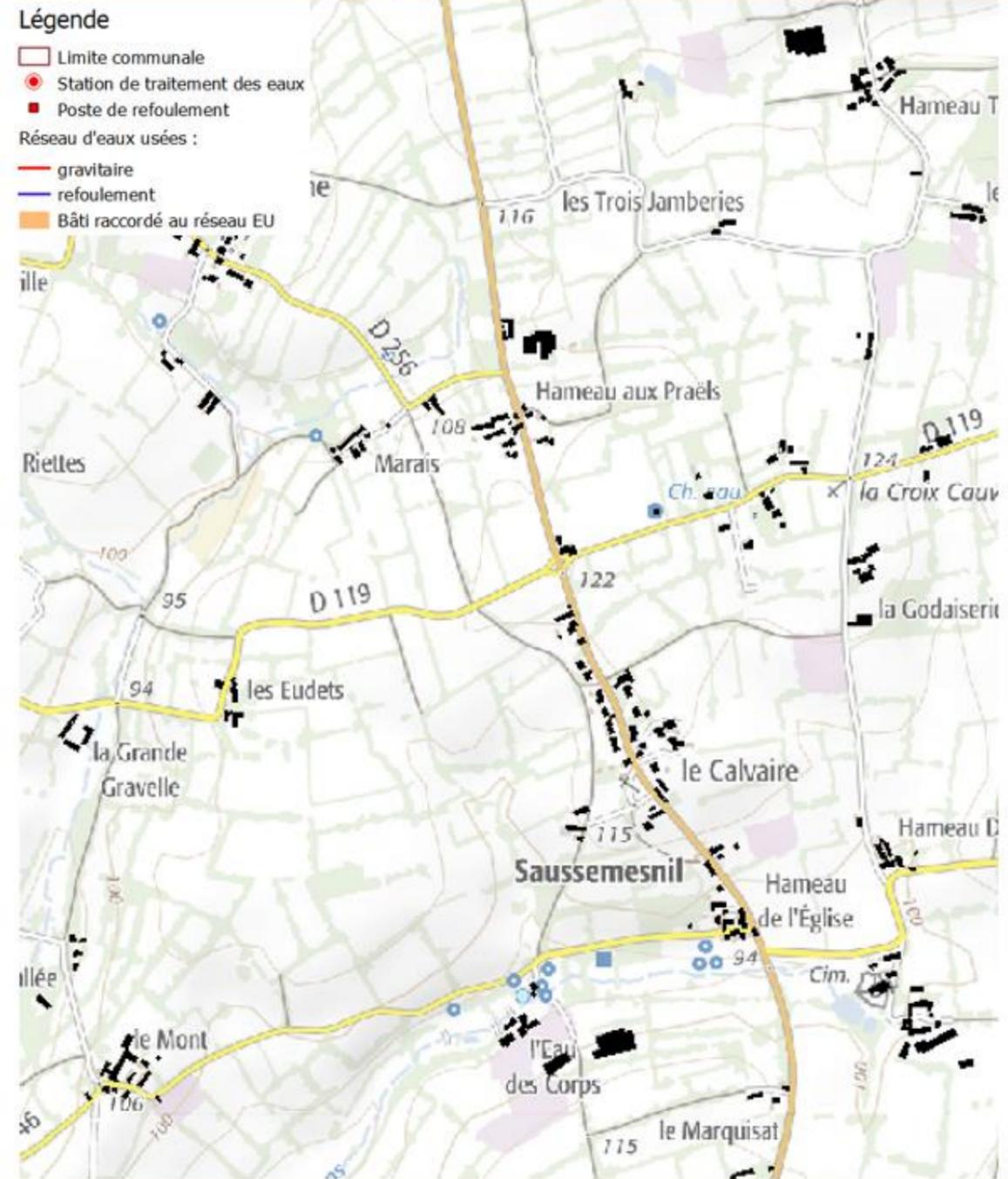
Contenu de l'étude initiale

Etude initiale	Etude de zonage d'assainissement SARL BICHA 2005
Date de délibération	9/28/2005
Enquête publique	
Nombre de logements lors de cette étude	914
Questionnaire ANC	oui - résultats dans le rapport final de l'étude initiale
Carte d'aptitude de sols	Oui- Cf planche 01

Descriptif des solutions d'assainissements proposées initialement

Descriptif des solutions d'Assainissements Collectifs proposées	
Secteur 18 + 27 + 28 : Hameau Praels / La Rosière / Hameau Dorey - (46)	566 821 €HT
Descriptif des solutions d'Assainissements Non Collectifs proposées	
Descriptif des solutions d'assainissements Mixtes proposées	
Secteur 22 : Hameau des Poitevins / l'Entreprise / Hameau des Blonds / Hameau Vautier - 16 (ANC) et 88 (AC)	801 250 €HT
Secteur 27 + 28 : La Rosière / Hameau Dorey - 1 (ANC) et 39 (AC)	494 144 €HT

Cartographie de la situation actuelle



Choix initial de la collectivité

Un assainissement non collectif sur l'ensemble de la commune

Travaux réalisés depuis le choix de la collectivité

Document d'urbanisme	Carte Communale (en cours de réalisation)
Source INSEE 1/1/2016	Population: 917
	Nombre de logements: 428
Nombre d'abonnés (assujettis à la redevance assainissement)	

Taux de :



Situation actuelle

Principe du zonage étudié

Commentaires

Maintien de l'assainissement non collectif sur l'ensemble de la commune

SOTTEVAST

ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES

Descriptif des solutions d'assainissements proposées initialement

Cartographie de la situation actuelle

Contenu de l'étude initiale

Etude initiale	Schéma directeur d'assainissement GES 1997
Date de délibération	11/28/1997
Enquête publique	13/10/1997 au 12/11/1997
Nombre de logements lors de cette étude	1148
Questionnaire ANC	
Carte d'aptitude de sols	Oui- Cf planche 01

Descriptif des solutions d'Assainissements Collectifs proposées	
Le bourg	411615 €HT
Descriptif des solutions d'Assainissements Non Collectifs proposées	
Le bourg	301 850 €HT
La Rade (6)	22 870 €HT
Praëlle (15)	57 170 €HT
Saillard (15)	57 170 €HT
Viéville (11)	41 925 €HT
Descriptif des solutions d'assainissements Mixtes proposées	
La Rade (6)	29 575 €HT
Praëlle (15)	46 500 €HT
Saillard (15)	46 500 €HT
Viéville (11)	45 735 €HT

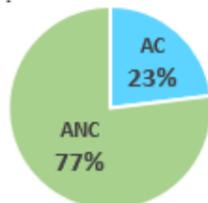
Choix initial de la collectivité

Assainissement collectif du bourg
 Le lotissement HLM conserve son assainissement autonome
 Assainissement semi-collectif pour les hameaux la Rade, Praëlle, Saillard et Vieville
 Le reste de la commune restera en ANC

Travaux réalisés depuis le choix de la collectivité

Document d'urbanisme	PLU (2012)
Source INSEE 1/1/2016	Population 1333
	Nombre de logements 569
Nombre d'abonnés (assujettis à la redevance assainissement)	

Taux de racc



Situation actuelle

Station d'épuration

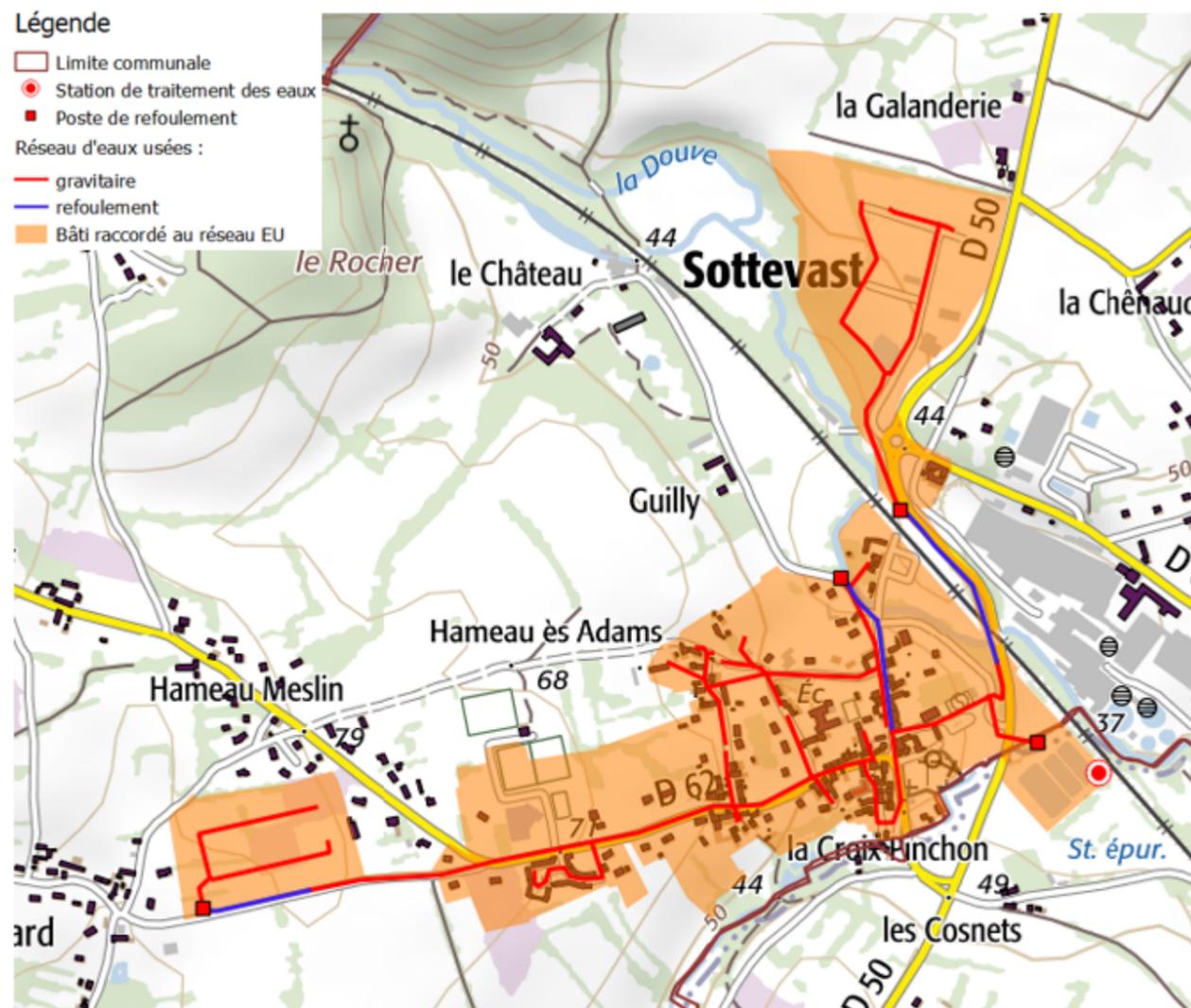
SOTTEVAST
Lagunage naturel
7/23/1997

Principe du zonage étudié

- Maintien du choix communal pour hameaux Saillard et Royer (passage en AC)
- Opportunité de mise en AC du hameau Meslin
- Pas de création d'assainissement semi-collectif

Commentaires

Les opportunités d'extension du réseau d'assainissement collectif de la commune de Sottevast sont toutefois contraintes par la capacité résiduelle de la station de traitement, actuellement très exposée aux Eaux Claires Parasites par temps de pluie. Des études de diagnostic sont en cours pour apporter les solutions nécessaires pour réduire la saturation hydraulique.

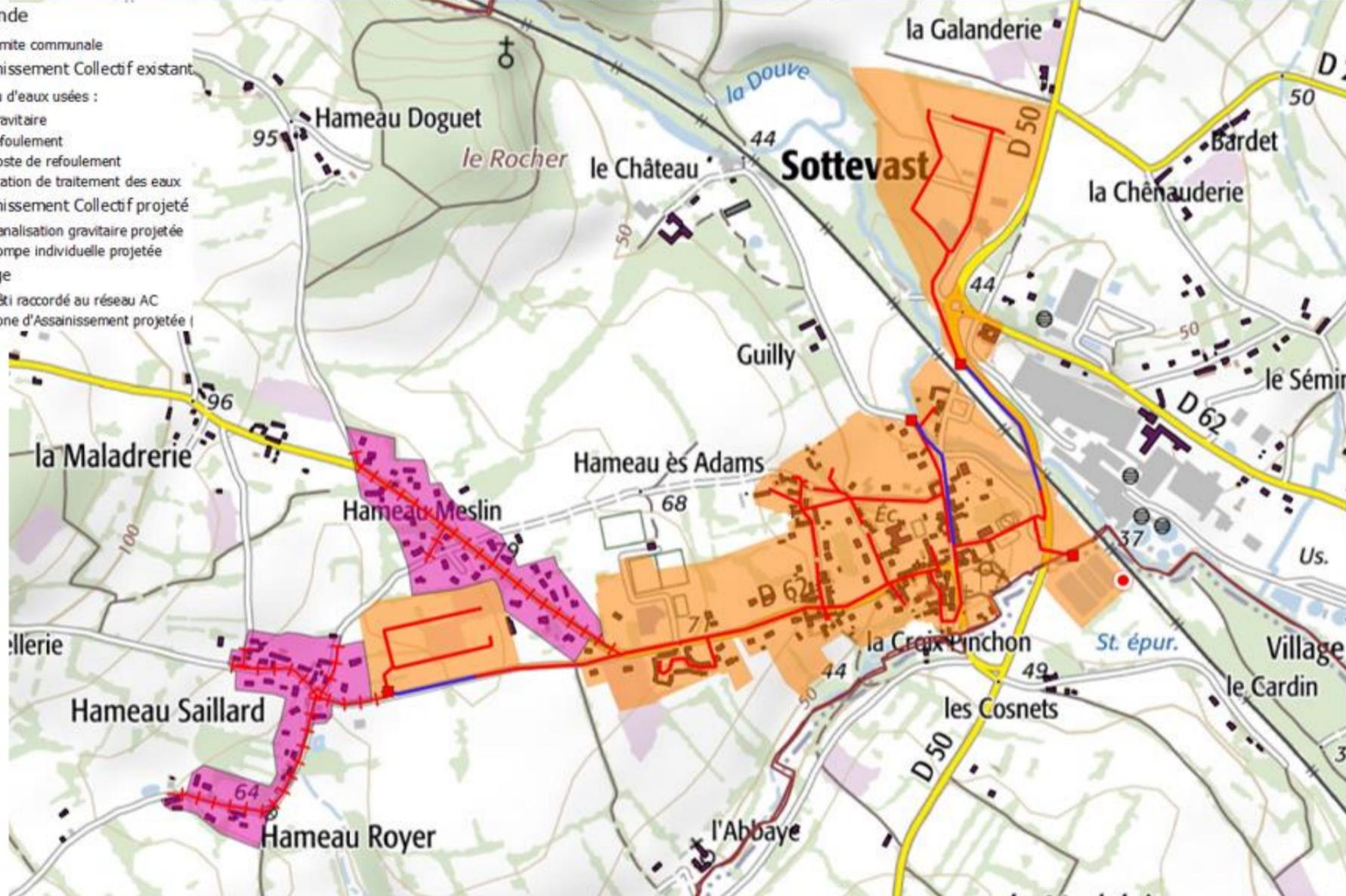


SOTTEVAST
ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES

Secteur	Scénario	Habitations (+10ans) à raccorder	Habitations (-10ans) à raccorder	Surface urbanisation future (ha)	Soit nombre habitations futures	Total de raccordement sur le secteur	Habitations maintenues ANC	Canalisation gravitaire à créer (ml)	Canalisation refoulement à créer (ml)	Poste de refoulement PRINCIPAL à créer	Poste de refoulement SECONDAIRE à créer	Nombre d'habitations sur le poste de refoulement	Pompes individuelles	Coût du linéaire gravitaire à créer	Coût du linéaire de refoulement à créer	Coût des postes de refoulement à créer	Coût de pompes individuelles	Coût des branchement	Coût pour le secteur	Coût max de maintien en	Coût/linéaire moyen par branchement	Coût/linéaire moyen par branchement en intégrant urbanisation	Remarque	
Hameau Meslin	AC	26	0	0	0	26		700	0	0	0	0	0	175 000 €	0 €	0 €	0 €	20 800 €	195 800 €			7531€ / 27ml		
Saillard/Royer	AC	22	0	0	0	22		843	0	0	0	0	0	210 750 €	0 €	0 €	0 €	17 600 €	228 350 €	-		10380€ / 38ml		

Détails du zonage proposé

- Légende**
- Limite communale
 - Assainissement Collectif existant
 - Réseau d'eaux usées :
 - gravitaire
 - refoulement
 - Poste de refoulement
 - Station de traitement des eaux
 - Assainissement Collectif projeté
 - Canalisation gravitaire projetée
 - Pompe individuelle projetée
 - Zonage
 - Bâti raccordé au réseau AC
 - Zone d'Assainissement projetée



Zonage d'Assainissement retenu

Maintien en ANC des hameaux Royer, Saillard et Meslin

Pas de nouvelles extensions du réseau d'assainissement collectif

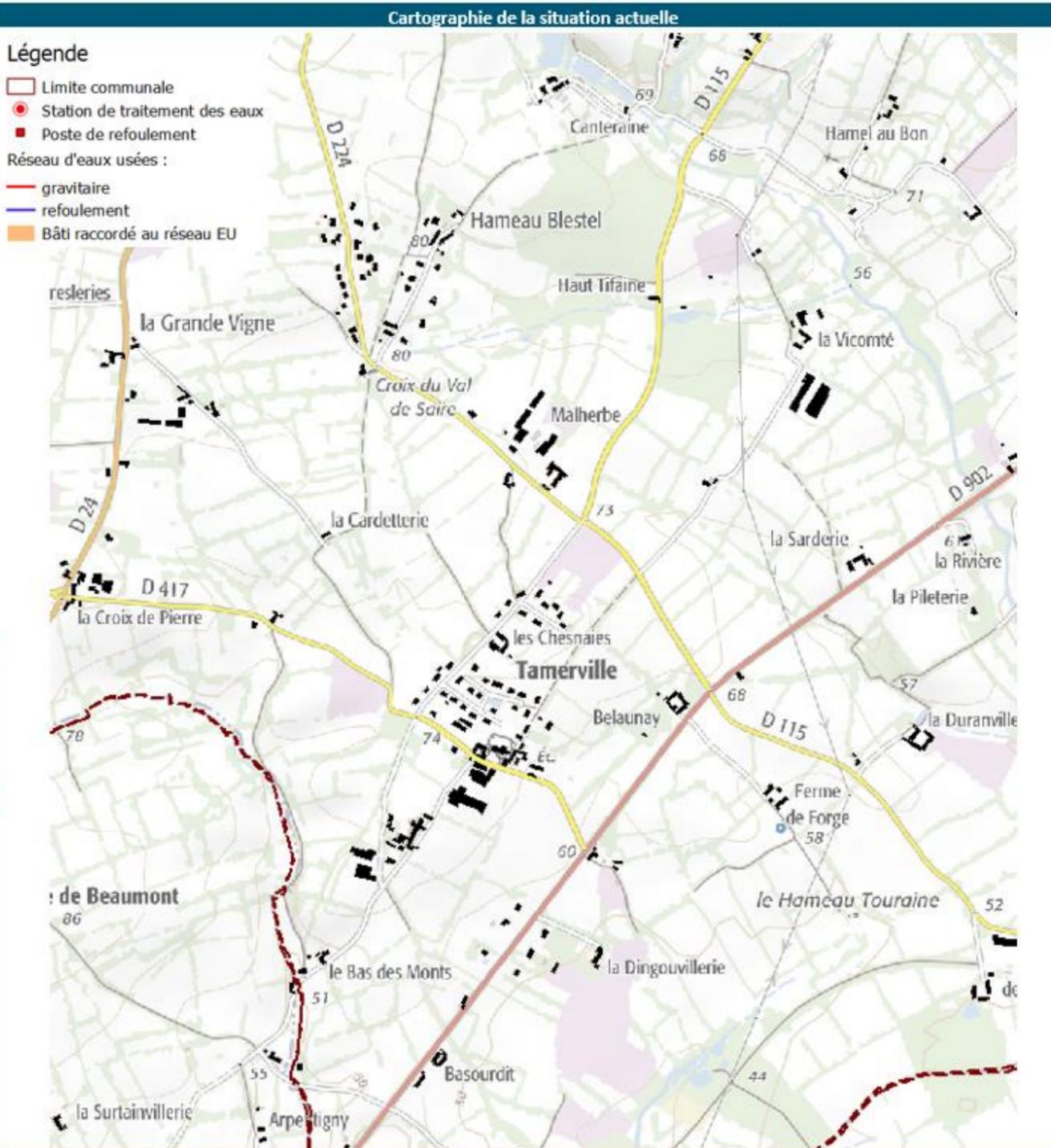
TAMERVILLE

ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES

Contenu de l'étude initiale

Etude initiale	Etude de zonage d'assainissement SARL BICHA 2005
Date de délibération	7/8/2005
Enquête publique	
Nombre de logements lors de cette étude	569
Questionnaire ANC	oui - résultats dans le rapport final de l'étude initiale
Carte d'aptitude de sols	Partiellement- Cf planche 01

Descriptif des solutions d'assainissements proposées initialement	
Descriptif des solutions d'Assainissements Collectifs proposées	
Secteur 36 : Le Hameau de Haut (21)	224 980 €HT
Secteur 37 : L'Eglise (31)	422 185 €HT
secteur 38 + secteur 37 - Dingouvillierie + l'Elise (45)	820 708 €HT
Descriptif des solutions d'Assainissements Non Collectifs proposés	
NC	NC
Descriptif des solutions d'assainissements Mixtes proposées	
Secteur 32 : Les Grelettes / le Bois de Brix - 2 (ANC) et 38 (AC)	444 855 €HT
Secteur 32 : Les Grelettes / le Bois de Brix (en commun avec Valogne) - 8 (ANC) et 76 (AC)	725 527 €HT
Secteur 37 + 38 - 1 (ANC) et 40 (AC)	551 009 €HT



situation actuelle

Choix initial de la collectivité

Un assainissement non collectif sur l'ensemble de la commune

Document d'urbanisme	POS (mise à jour en 2006)
Source INSEE 1/1/2016	Population 663
	Nombre de logements 302
Nombre d'abonnés (assujettis à la redevance assainissement)	



Travaux réalisés depuis le choix de la collectivité

Principe du zonage étudié	Commentaires
---------------------------	--------------

Maintien de l'assainissement non collectif sur l'ensemble de la commune

VALOGNES

ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES

Contenu de l'étude initiale

Descriptif des solutions d'assainissements proposées initialement

Etude initiale	Etude de zonage d'assainissement SARL BICHA 2005 Mise à jour par Hydratop en 2015
Date de délibération	6/28/2005
Enquête publique	decembre 2015
Nombre de logements lors de cette étude	7241
Questionnaire ANC	oui - résultats dans le rapport final de l'étude initiale
Carte d'aptitude de sols	Cf planche 01

Descriptif des solutions d'Assainissements Collectifs proposées

Secteur 44 : Les Miquelets (11)	83 444 €HT
Secteur 48 : La Croix du Bois (6)	47 001 €HT
Secteur 49 : L'Ecoute s'il Pleut (14)	99 774 €HT

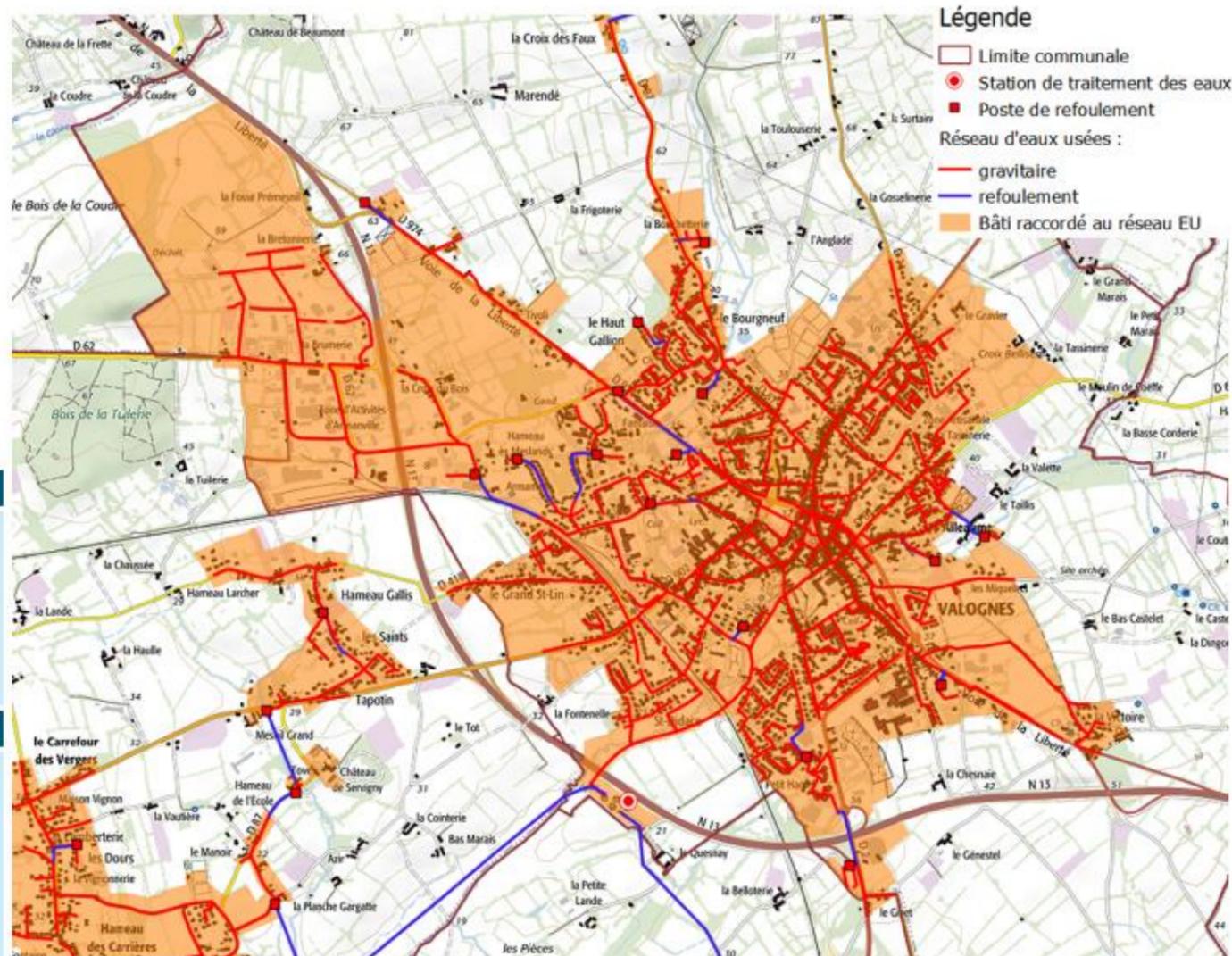
Descriptif des solutions d'Assainissements Non Collectifs proposées

NC	NC
----	----

Descriptif des solutions d'assainissements Mixtes proposées

Secteur 45 : Bourg Ouest - 1 (ANC) et 8 (AC)	66 947 €HT
Secteur 50 : La Lande de Beaumont - 1 (ANC) et 43 (AC)	532 988 €HT
Secteur 50 : La Lande de Beaumont - 1 (ANC) et 63 (AC)	657 564 €HT
Secteur 50 : La Lande de Beaumont - 8 (ANC) et 76 (AC)	726 527 €HT

Cartographie de la situation actuelle

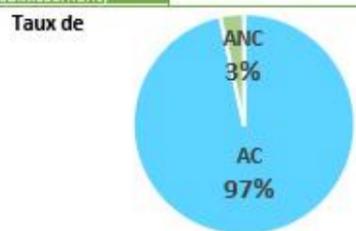


situation actuelle

Choix initial de la collectivité

Réalisation d'un AC pour les 9 logements du secteur 45 ainsi que pour les casernes de gendarmerie prévues dans ce secteur
 Réalisation d'un AC pour les 13 logements du secteur 49
 Réalisation d'un AC pour les 40 logements du secteur 50 (sc2)
 Réalisation d'un AC pour les 6 logements du secteur 51 (intégré avec le secteur 50)
 Maintenir le reste de la commune en ANC

Document d'urbanisme	PLU (2013)
Source INSEE 1/1/2016	Population: 6807
	Nombre de logements: 3645
Nombre d'abonnés (assujettis à la redevance assainissement)	



Travaux réalisés depuis le choix de la collectivité

Choix communal réalisé

Zonage du zonage proposé

Station d'épuration
 VALOGNES "le Quesnay"
 Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge)
 Eau - Stockage avant traitement
 Boue - Table d'égouttage
 6/1/2004

Pas de nouvelle extension du système d'assainissement collectif

Commentaires
 Une étude de Diagnostic et mise à jour du schéma directeur d'assainissement est actuellement en cours sur la commune. Cette étude comprend la préconisation de travaux visant à réduire les apports de ruissellements à la station et/ou d'augmentation de la capacité de traitement.

YVETOT-LE-BOCAGE

ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES

Contenu de l'étude initiale

Situation actuelle

Descriptif des solutions d'assainissements proposées initialement

Etude initiale	Etude de zonage d'assainissement SARL BICHA 2005 Mise à jour par Hydratop en 2015
Date de délibération	12/16/2005
Enquête publique	
Nombre de logements lors de cette étude	1044
Questionnaire ANC	oui - résultats dans le rapport final de l'étude initiale
Carte d'aptitude de sols	

Descriptif des solutions d'Assainissements Collectifs proposées	
Assainissement collectif intercommunal	2 014 024 €HT
Assainissement collectif communal	1 733 537 €HT
Descriptif des solutions d'Assainissements Non Collectifs proposées	
Assainissement non collectif	1 914 634 €HT
Descriptif des solutions d'assainissements Mixtes proposées	
Assainissement fractionné	1 408 841 €HT

Choix initial de la collectivité

AC pour les logement suivant

1er tranche : Le carrefour des Vergées, la route de St Joseph, la rue des Carrières, le Chemin Vignon, la Lamberterie, La Vautière, la Route du Stade, les Dours, La Houtteville, la Planche Garagatte

2eme tranche : Le chemin du Manoir, le Manoir, le Village de Tapotin, la ferme de Mesnilgrand, Vaurafin, la Haule de Bas, le Village des Saint, la Haute Folie, le Chemin Saint Lin, le Clos du Puits, le Hameau Gallis, me Hameau Larcher

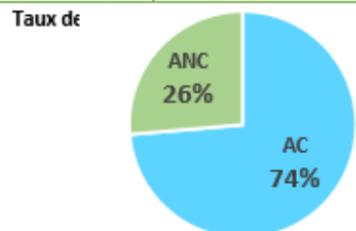
3eme tranche la rue de l'Eglise, la Luthumière, le Séminaire, le Marquasat, route de Morville, rue de Carrières, route de Fenard, l'Episcopat, le Village d'Henrionnet, Muray, le Fontaine au Coeur

Le reste de la commune en ANC

Travaux réalisés depuis le choix de la collectivité

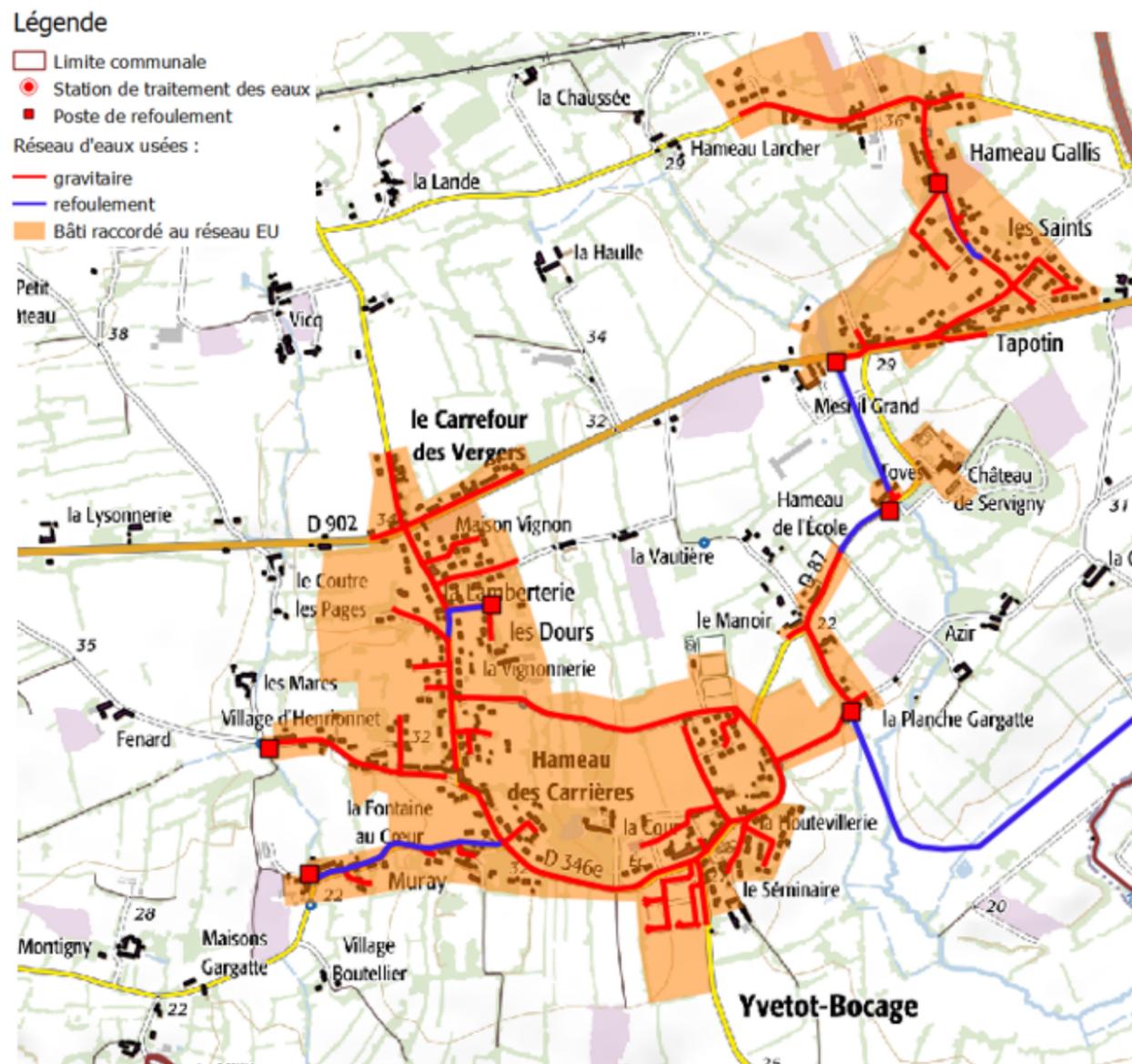
Les zones prévues en assainissement collectif ont été raccordées.

Document d'urbanisme	POS (2003)
Source INSEE 1/1/2016	Population : 1127
	Nombre de logements : 471
Nombre d'abonnés (assujettis à la redevance assainissement)	



Station d'épuration	VALOGNES "le Quesnay" Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge) Eau - Stockage avant traitement Boue - Table d'égouttage 6/1/2004
---------------------	--

Cartographie de la situation actuelle



Principe du zonage étudié

Pas de nouvelle extension du système d'assainissement collectif

Commentaires

Une étude de Diagnostic et mise à jour du schéma directeur d'assainissement est actuellement en cours sur la commune. Cette étude comprend la préconisation de travaux visant à réduire les apports de ruissellements à la station et/ou d'augmentation de la capacité de traitement

Lexique : ANC : Assainissement Non Collectif (= assainissement autonome) ; AC : Assainissement Collectif ; STEP : Station d'Épuration = Station de Traitement des Eaux Usées (incluant les lagunages) ; Assainissement Collectif Fractionné = Assainissement Autonome Regroupé ; EH : Equivalent Habitant



6

FONCTIONNEMENT DE L'ASSAINISSEMENT GESTION DES EAUX PLUVIALES

Le diagnostic de la situation hydraulique s'appuie sur une rencontre des acteurs locaux (élus, maître d'ouvrage, riverains, des investigations de terrain et la consultation des études existantes (publications du BRGM, données Météofrance, ...). Le diagnostic hydraulique revêt un caractère très important puisque la restitution des phénomènes naturels à un niveau de précision très détaillé est le gage principal de la mise en place d'un Schéma de Gestion des Eaux Pluviales et d'un programme d'aménagement cohérent et fonctionnel au terme de la mission.

Le diagnostic hydraulique a effectivement permis de caractériser la situation actuelle et de disposer de toutes les observations « de crise » pour localiser des secteurs à enjeux, vulnérables vis-à-vis des ruissellements.

L'impluvium étudié représente une surface de 30 950 hectares et 25 525 habitants.

Le système d'assainissement des eaux usées présente un linéaire d'environ 115 km et comprend 6 stations de traitement (capacité totale de 17 650 Eq/hab), dont certaines particulièrement concernées par des apports pluviaux.

Plusieurs études de diagnostic sont en cours pour apporter des solutions de réduction des apports d'eaux claires parasites, voire pour augmenter la capacité de traitement des stations. Le territoire de la 4C présente actuellement 55 % des logements raccordés à l'assainissement collectif.

Le réseau pluvial représente 81 km auxquels s'ajoutent les linéaires de fossés et busages bordant les voiries en dehors des bourgs et plus de 40 bassins de régulation.

Ce maillage permet à la très grande majorité du territoire de disposer d'un exutoire auquel il est possible de raccorder chaque construction.

Les communes du territoire de la communauté de communes Cœur de Cotentin ne présentent pas de contraintes fortes en termes de gestion des eaux pluviales.

L'entretien régulier des aménagements existants conditionne l'absence de dysfonctionnements.

Toutefois, il ressort des interviews des élus une sensibilité aux inondations des habitations situées à proximité des cours d'eau, notamment de la Douve, de la Gloire ou du Merderet. Ainsi, quelques habitations sont encore régulièrement inondées par le débordement de ces cours d'eau. Valognes est la commune la plus concernée par les inondations.

Les inondations les plus fréquentes sur le territoire de la 4C sont les voiries au niveau desquelles le busage permettant le passage du cours d'eau est saturé l'hiver.

Sur le territoire d'étude, les alignements d'arbres marquent les limites de parcelle, participent à l'aspect bocager et à la limitation des ruissellements, mais disparaissent petit à petit avec la mise en culture des prairies et l'agrandissement des parcelles cultivées. Les haies restantes sont donc à préserver, notamment celles perpendiculaires à la pente.

Il en est de même pour les mares dont certaines constituent l'unique exutoire des ruissellements d'un hameau (particulièrement sur les plateaux lorsque le relief est peu marqué).

Le détail par communes est présenté dans les fiches du 7.3.9.